



La santé au travail dans le Nord - Pas-de-Calais

ATLAS RÉGIONAL ACTUALISATION 2015

L'Atlas santé travail constitue un apport essentiel à l'élaboration d'une stratégie, sa mise en œuvre et à l'évaluation de l'impact des actions de prévention régionales même s'il n'est pas aisé d'en mesurer les effets sur la sinistralité. Cette parution est attendue dans la région par les acteurs de la prévention des risques professionnels.

Sur la base des informations recueillies dans l'Atlas régional (données INSEE, CARSAT, MSA, RSI, études réalisées par les services de santé au travail), le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP) a élaboré le PRST2 pour la période 2010-2014. Un bilan qualitatif de ce plan a été présenté aux membres du CRPRP au cours de l'année 2015 et des préconisations et pistes d'action ont d'ores et déjà été évoquées dans l'optique du prochain plan régional.

Les données actualisées de l'Atlas révèlent les tendances suivantes :

- La tendance structurelle de la sur-sinistralité régionale en matière d'accidents du travail reste préoccupante : leur fréquence demeure nettement plus élevée dans notre région qu'au niveau national (avec 4,5 accidents de plus pour 1 000 salariés).
- Cependant, il faut noter une évolution particulière sur 2014 puisque le risque d'accidents du travail diminue alors qu'il augmente en France, démontrant l'intérêt des actions de prévention, la nécessité de ne pas relâcher les efforts dans les domaines de la santé au travail et de l'amélioration des conditions de travail et de poursuivre tout ce qui a été engagé par les acteurs de la prévention.
- La fréquence des maladies professionnelles diminue également en 2014 en Nord – Pas-de-Calais, avec 4,1 maladies pour 1 000 salariés du Régime général. Néanmoins, celles-ci restent aussi plus fréquentes qu'en France qui comptabilise 2,4 maladies pour 1 000 salariés. Les maladies professionnelles sont majoritairement des troubles musculo-squelettiques (8 cas sur 10).

La programmation des actions en santé travail du futur PRST s'appuiera sur les indicateurs régionaux mais aussi sur les cartographies infrarégionales de la santé au travail par zone d'emploi ainsi que les résultats de l'étude menée en 2015 mesurant l'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail.

Le prochain plan régional santé travail, autour duquel seront mobilisés les contributeurs à l'Atlas régional, concernera un nouveau périmètre, celui de la grande région ; les données agglomérées dans chacune des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie depuis plusieurs années devront permettre de cibler les actions des préventeurs et d'adapter les actions aux échelons territoriaux pertinents.

Jean-François Bénévise
Directeur régional
DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais

Francis de Block
Directeur Général
CARSAT Nord-Picardie

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE	7
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	17
LA GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	27
LES MALADIES PROFESSIONNELLES	35
LE COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL	41
L'ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LES INAPTITUDES MÉDICALES	45
DIAGNOSTIC DES 15 ZONES D'EMPLOI	51
 Annexe méthodologique	 82
Glossaire de la santé au travail	83
Liste des abréviations	84
Autres références de la ligne éditoriale	
La santé au travail dans le Nord - Pas-de-Calais	84

ACTUALISATION 2015 DE L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE NORD – PAS-DE-CALAIS

SYNTHÈSE

EN 2014, LES SERVICES MARCHANDS SOUTIENNENT L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La région Nord – Pas-de-Calais présente un tissu économique spécifique avec des secteurs d'activité sur-représentés, notamment l'industrie et le secteur de la santé et l'action sociale. En 2014, les créations d'emploi se sont principalement effectuées dans les services marchands. Le secteur des transports et entreposage a embauché un nombre exceptionnel d'intérimaires en fin d'année. Les secteurs de la construction et de l'industrie subissent en 2014 les plus fortes dépressions. Le marché du travail a continué à se dégrader et porte le nombre de demandeurs d'emploi à un niveau inégalé dans la région avec un taux de chômage de 13,0 %.

LE RISQUE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL SE RÉDUIT

Le volume d'accidents du travail s'élève à 42 685 pour les salariés du Régime général et du Régime agricole, pour l'année 2014. Les accidents sont plus fréquents dans certains secteurs d'activité comme la construction, les transports et l'entreposage, l'hébergement et la restauration, la santé et l'action sociale. Certaines catégories de salariés sont aussi plus exposées au risque d'accidents, notamment les hommes, les salariés ayant peu d'ancienneté, les ouvriers, les salariés des petites et moyennes entreprises. Au niveau territorial, les risques d'accidents sont plus importants dans le bassin minier.

En Nord – Pas-de-Calais, la fréquence des accidents du travail demeure nettement plus élevée dans la région par rapport à la France, avec 4,5 accidents de plus pour 1 000 salariés. Le risque d'accidents du travail diminue faiblement en 2014, réduisant ainsi l'écart des indicateurs de fréquence régionaux avec la France. Ainsi, on enregistre 38,5 accidents du travail pour 1 000 salariés en région, contre 34 au national. La durée d'arrêt suite à un accident du travail continue de s'allonger, pour atteindre 59 jours en moyenne, soit trois jours de plus qu'un an auparavant. Rapportées aux heures travaillées, les incapacités permanentes sont moins importantes qu'en 2013, avec un indice de gravité en baisse atteignant 11,8 en région.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES SONT MAJORITAIRES PARMI LES MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2014, les maladies professionnelles sont moins nombreuses qu'un an auparavant, pour atteindre 4 494 maladies, Régime général et Régime agricole confondus. Leur fréquence suit également une tendance à la baisse, observée de 2011 à 2014. Les troubles musculo-squelettiques restent la première pathologie professionnelle. Sur-représentées en Nord – Pas-de-Calais, l'amiante et les surdités sont respectivement les deuxième et troisième pathologies professionnelles.

LE COÛT DU RISQUE EST PLUS ÉLEVÉ POUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Les frais engendrés, en région, par le risque professionnel lié aux accidents du travail et aux maladies professionnelles du Régime général et du Régime agricole sont stables en 2014, avec un total de 405 millions d'euros. Pour la quatrième année consécutive, les frais sont plus importants pour les maladies professionnelles, pour le Régime général. Les coûts moyens sont les plus élevés dans la construction, avec 578 euros par salarié sur une année.

UNE ORIGINE PROFESSIONNELLE EST EN CAUSE POUR UNE INAPTITUDE AU TRAVAIL SUR TROIS

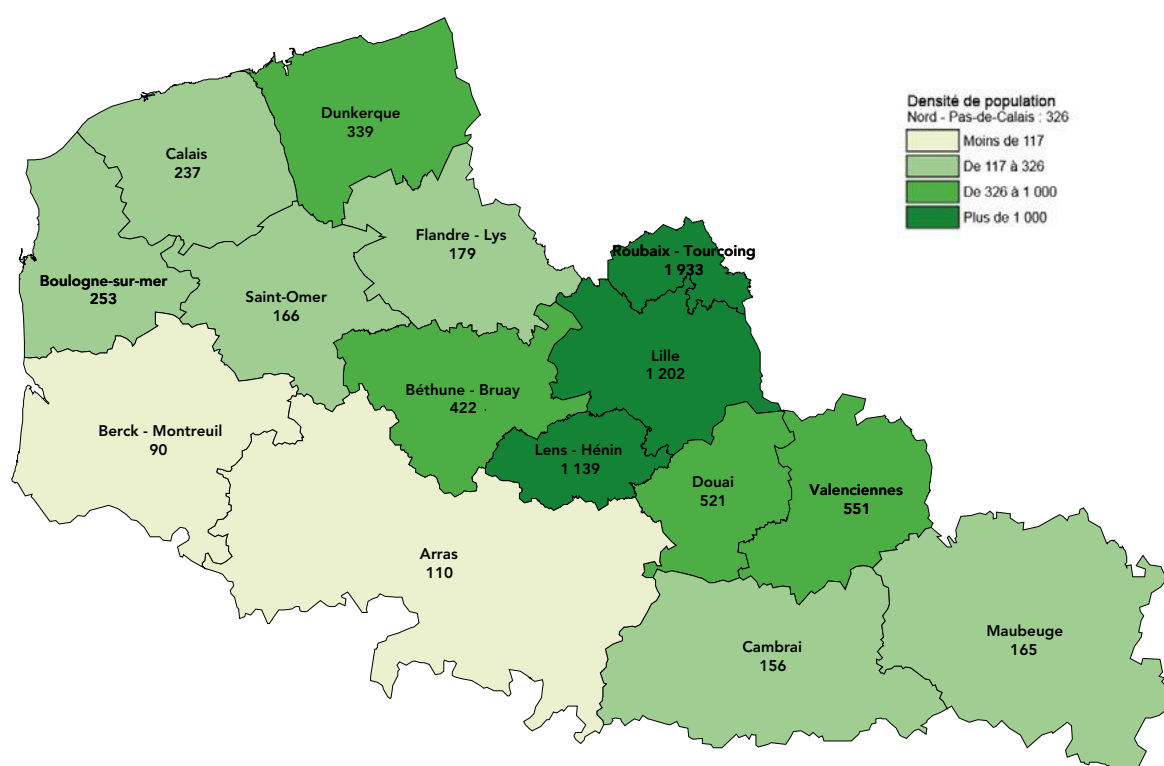
Selon l'enquête Inaptitudes 2014 menée en Nord – Pas-de-Calais, les ouvriers et les salariés de 45 ans et plus sont particulièrement concernés par les inaptitudes. Les problèmes au niveau du système ostéoarticulaire représentent la première pathologie en cause dans l'inaptitude ; les troubles mentaux et du comportement en sont la deuxième cause, avec une majorité de cas liés à la souffrance au travail. Au global, une origine professionnelle est responsable de l'inaptitude pour un salarié sur trois déclaré inapte. Le licenciement est dans 88 % des cas le devenir des salariés déclarés inaptes, avec de nombreuses situations de chômage.



UNE FORTE DENSITÉ DE POPULATION

La région Nord - Pas-de-Calais est la troisième région de province par le nombre d'habitants avec un peu plus de 4 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2012. Malgré un solde naturel plus élevé (excédent des naissances sur les décès), le déficit migratoire pénalise la croissance démographique. Ainsi, la région connaît une faible progression de sa population et son poids démographique se situe à 6,4 % de la population de France métropolitaine. Hormis l'Ile de France, elle détient la plus forte densité : 326 hab./km² contre 117 hab./km² en moyenne française. Le département du Nord se situe en tête en matière de densité avec 451 hab./km². Elle est particulièrement forte dans les zones d'emploi de Roubaix-Tourcoing et Lille avec une densité supérieure à 1 000 hab./km². Celle du Pas-de-Calais est deux fois plus faible que celle du Nord (219 hab./km²). Seule, la zone de Lens-Hénin se détache avec une densité supérieure à 1 000 hab./km². Les deux zones d'emploi les moins densément peuplées sont Arras et Berck-Montreuil (autour de 100 hab./km²), en dessous de la moyenne nationale.

La densité de population en 2012
Nombre d'habitants au km²



Source : Insee, recensement de la population 2012 – traitements CARSAT Nord-Picardie.

DES SECTEURS INDUSTRIELS ENCORE TRÈS PRÉSENTS

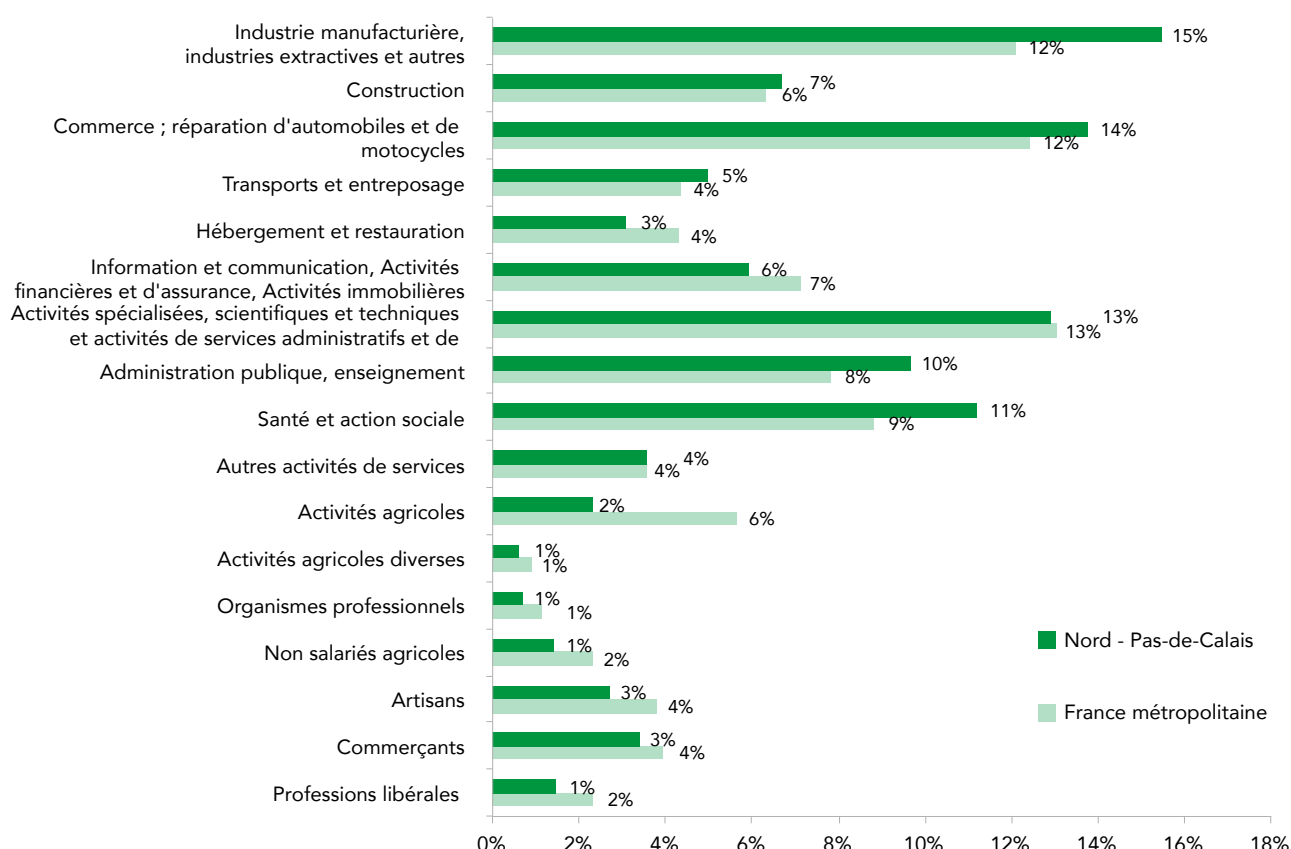
Par rapport à la France, l'emploi salarié du Régime général se caractérise en Nord – Pas-de-Calais par une sur-représentation de l'industrie. Dans cinq zones d'emploi, la part des emplois industriels dépassent le quart de l'emploi total du territoire : en tête la zone de Béthune-Bruay avec 30 % d'emplois industriels, ainsi que Dunkerque, Flandre-Lys, Valenciennes et Maubeuge. À l'opposé, les zones de Lille et Calais sont les territoires les moins industrialisés.

A l'inverse, les activités de services pourvoient autant voire moins d'emplois qu'au national, à l'exception du secteur de la santé et de l'action sociale. Le commerce et les transports et entreposage sont un peu plus présents qu'en France en matière d'emplois salariés.

Dans la construction, les emplois salariés sont en région aussi présents qu'en France.

Les activités du Régime agricole et les travailleurs indépendants (Régime social des indépendants) sont moins présentes en Nord – Pas-de-Calais.

Part de l'emploi par secteur d'activité, en % Régime général, Régime agricole, Régime social des indépendants



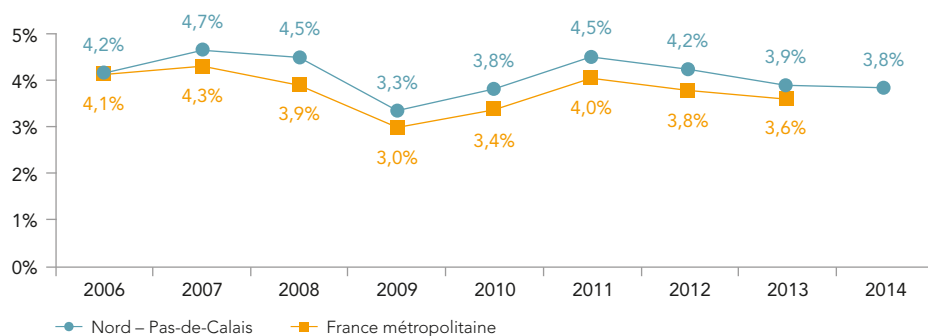
Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord – Pas-de-Calais, RSI Nord – Pas-de-Calais, données 2014.

Note : emplois salariés du Régime général selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

UN TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM ÉLEVÉ EN NORD – PAS-DE-CALAIS

Avec 3,8 % des heures travaillées du Régime général, la région Nord – Pas-de-Calais présente un taux de recours à l'intérim un peu plus important qu'en moyenne nationale. Néanmoins, le taux de recours diminue en 2014 pour la troisième année consécutive. L'intérim est utilisé avant tout par l'industrie, soit 8,2 % des emplois du secteur fin 2014. Les secteurs les plus utilisateurs sont l'industrie automobile et l'agroalimentaire. L'industrie est suivie par la construction (6,9 % des emplois du secteur, en baisse). De par l'implantation des sites utilisateurs, le recours à l'intérim est particulièrement marqué en 2014 sur les territoires de Valenciennes, Lens-Hénin et Dunkerque.

Evolution du taux de recours à l'intérim, en % Volume d'heures travaillées dans l'intérim rapportées au total des heures travaillées du Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.

Note : l'année 2014 n'est pas connue pour la France.

UNE MAJORITÉ D'ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 SALARIÉS

Fin 2013, la région possède plus de 88 900 établissements employant au moins un salarié. Parmi ces établissements, plus des trois-quarts appartiennent au secteur tertiaire (79 %), principalement aux secteurs commerce, transports et services divers (61 %). Le secteur industriel, y compris la construction, représente 17,5 % (18,3 % en France). Les trois-quarts des établissements ont entre 1 et 9 salariés. Cette taille d'établissements est très majoritaire dans les secteurs « agriculture » et « commerce, transports, services divers » (respectivement 95 % et 83 %). En comparaison de la France métropolitaine, la région se caractérise par une proportion plus élevée d'établissements d'au moins 50 salariés : 5,2 % contre 3,9 % (chiffre calculé sur l'ensemble des établissements employant des salariés). Cette part est plus importante dans les secteurs « administration publique-enseignement-santé-action sociale » (13 %) et l'industrie (10 %), contre 5 % en moyenne régionale.

Établissements actifs avec au moins un salarié, par secteur d'activité

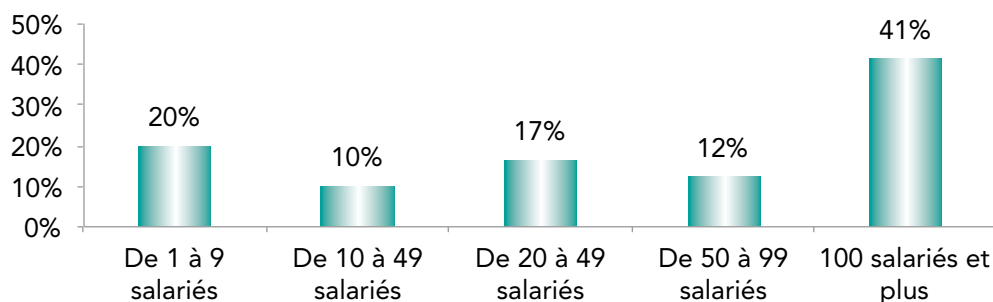
Secteurs d'activité	Nombre d'établissements avec au moins 1 salarié	% Région au moins 1 salarié	% France au moins 1 salarié
Agriculture, sylviculture et pêche	3 410	3,8%	4,6%
Industrie	7 050	7,9%	7,6%
Construction	8 580	9,6%	10,7%
Commerce, transports, services divers	54 420	61,2%	62,9%
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>19 920</i>	<i>22,4%</i>	<i>20,4%</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15 480	17,4%	14,1%
Ensemble	88 940	100,0%	100,0%

Source : Insee, CLAP au 31/12/2013. Région Nord – Pas-de-Calais et France métropolitaine.

DES SALARIÉS NOMBREUX DANS LES ENTREPRISES DE 100 SALARIÉS ET PLUS

Pour le Régime général, les salariés du Nord – Pas-de-Calais sont les plus nombreux dans les établissements employant 100 salariés et plus, avec 4 salariés sur 10 de la région. Un salarié sur 5 travaille dans des structures employant de 1 à 9 salariés.

Salariés par taille d'établissement, en % Régime général



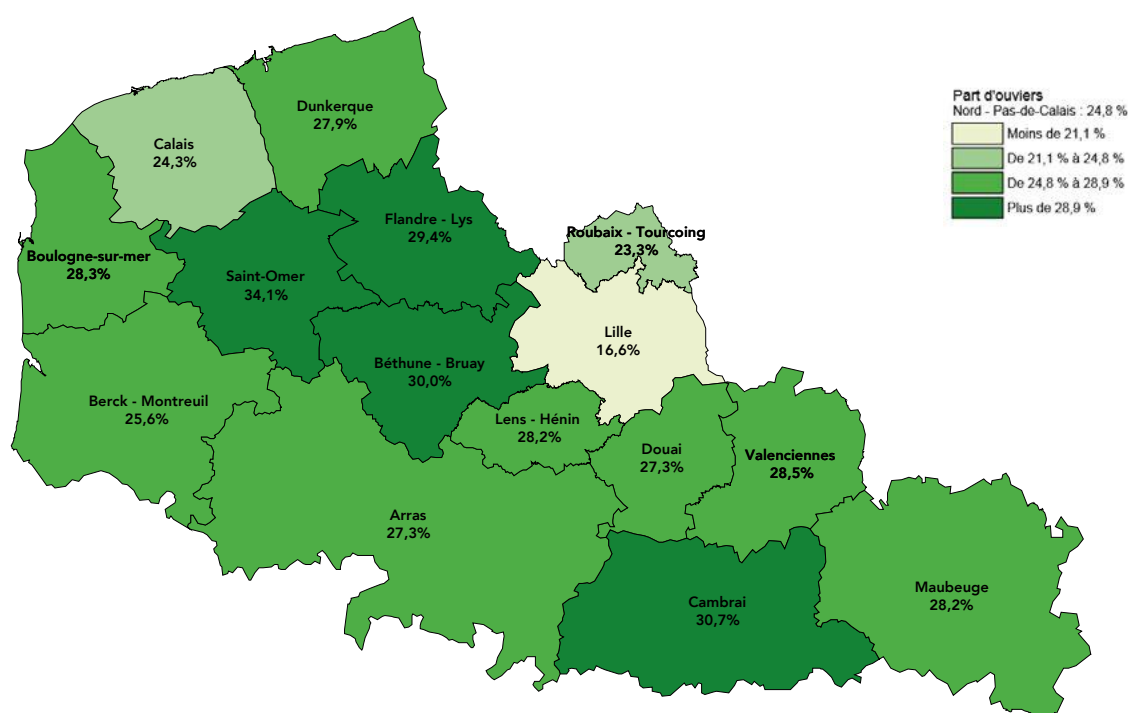
Source : Carsat Nord-Picardie, données 2014.

PRÈS D'UN ACTIF SUR QUATRE EST OUVRIER

En région, la part des ouvriers, tous secteurs d'activité confondus, représente le quart des emplois (24,8 %) ; cette part est plus élevée qu'en France métropolitaine (21,1 %). La part des ouvriers varie entre moins de deux emplois sur 10 (zone de Lille) à plus du tiers des emplois, soit 34,1 % pour la zone de Saint-Omer, zone de mono-industrie. La part des ouvriers est fortement corrélée au poids de l'industrie pour certains territoires comme Béthune-Bruay, Dunkerque, Flandre-Lys, Valenciennes et Maubeuge. Elle reste également élevée pour des territoires moins industrialisés, comme Lens-Hénin et Boulogne-sur-Mer.

La tertiarisation croissante de l'économie a entraîné une modification dans la structure de la qualification des emplois. La part des ouvriers diminue régulièrement, surtout celle des ouvriers qualifiés.

Part des ouvriers dans la population en emploi

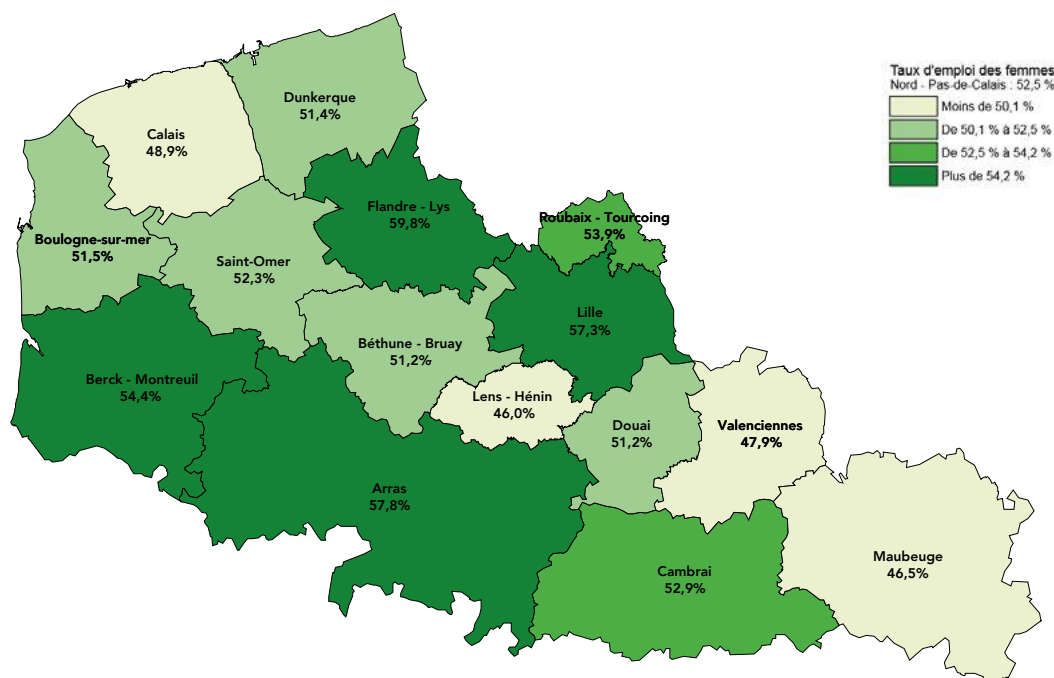


Source : Insee, recensement de la population 2012 – traitements CARSAT Nord-Picardie.

UN EMPLOI FÉMININ CONCENTRÉ SUR QUELQUES ACTIVITÉS

Le taux d'emploi des femmes, c'est-à-dire le nombre de femmes de 15 à 64 ans en emploi rapporté à l'ensemble des femmes du même âge, continue à progresser très légèrement. Il atteint 52,5 % en région en 2012 (+0,2 point par rapport à 2011) ; soit un niveau largement inférieur à la moyenne nationale qui atteint 60,3 % (+0,2 pt). Lens-Hénin, Maubeuge, Valenciennes et Calais sont les territoires ayant les plus faibles taux d'emploi des femmes, avec moins d'une femme sur deux en emploi. À l'inverse, Flandres-Lys, Arras et Lille enregistrent les plus forts taux d'emploi des femmes, avec près de six femmes sur dix. L'emploi des femmes est caractérisé par un emploi à temps partiel plus fréquent (plus de trois femmes sur dix) et une concentration sur un petit nombre d'activités : services à la personne, santé, éducation et commerce.

Le taux d'emploi des femmes

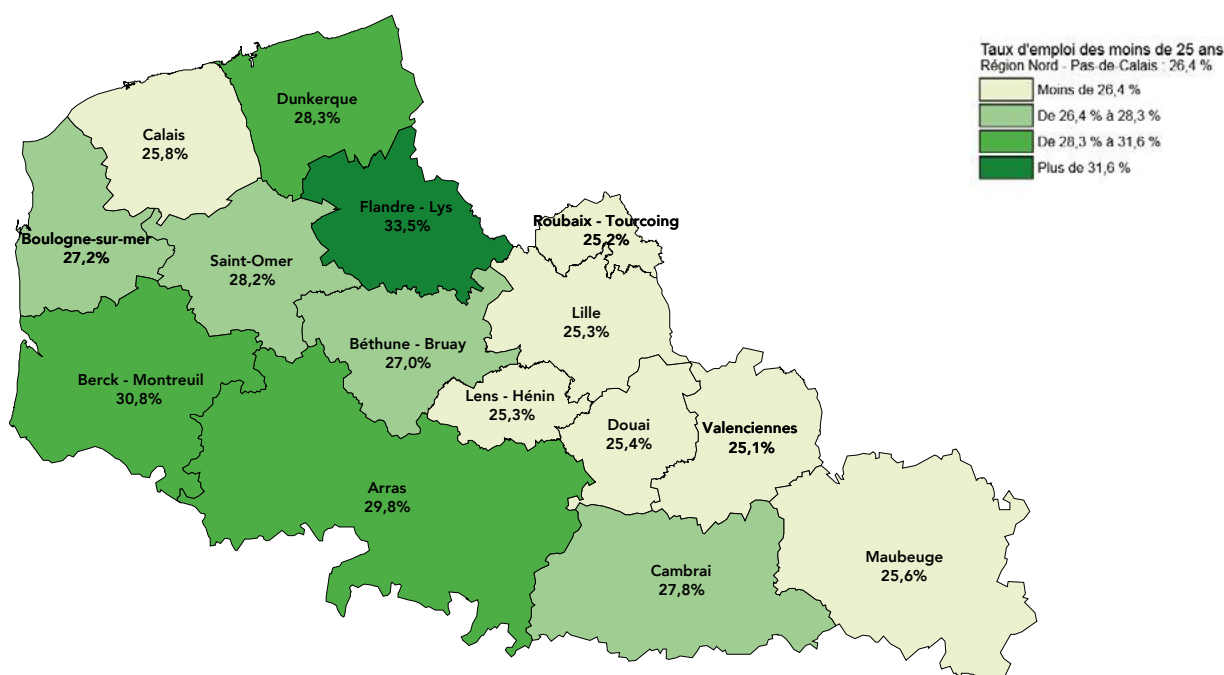


Source : Insee, recensement de la population 2012 – traitements CARSAT Nord-Picardie.

UN TAUX D'EMPLOI FAIBLE CHEZ LES SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS

Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans (nombre d'actifs jeunes en emploi rapporté à la population du même âge) continue à se dégrader : il perd 0,6 point tant en région qu'en France en 2012 par rapport à l'année précédente. Le taux d'emploi régional est de 5,2 points inférieurs au taux national, soit 26,4 % contre 31,6 %. Le taux d'emploi des jeunes est légèrement plus élevé dans le Pas-de-Calais : 27,3 % contre 26,0 % pour le Nord. Les taux d'emploi varient entre le quart de la population jeune (Valenciennes, Roubaix-Tourcoing, Lens-Hénin, Lille, Douai) et le tiers avec Flandres-Lys, seul territoire régional dont le taux d'emploi des jeunes est supérieur à la moyenne nationale.

Le taux d'emploi des moins de 25 ans

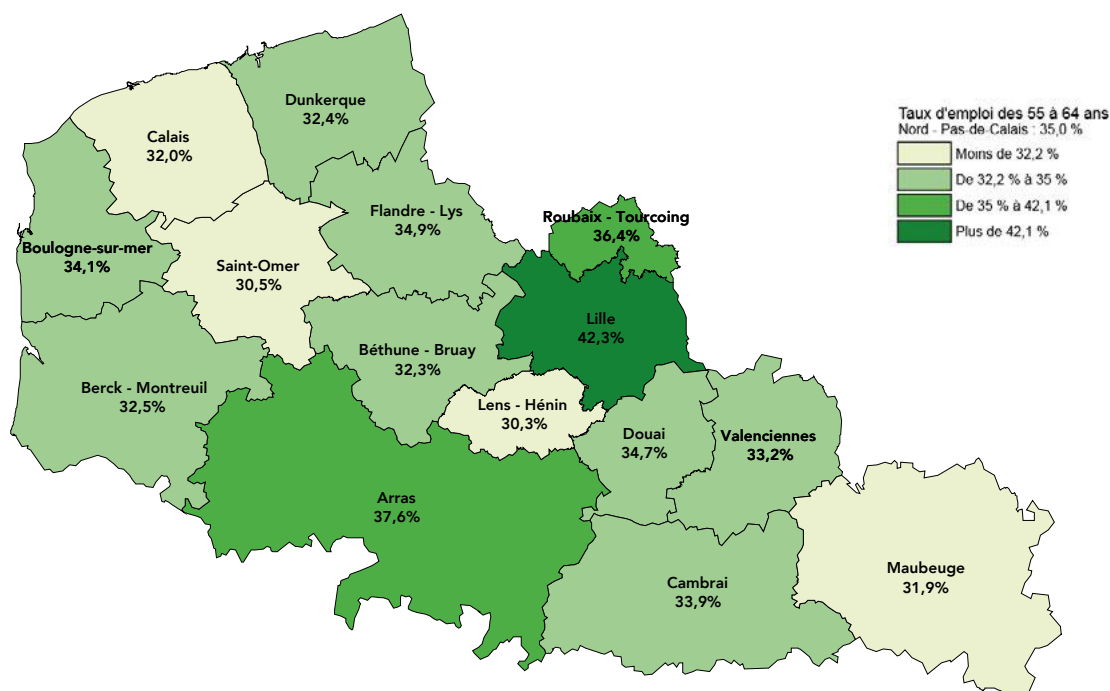


Source : Insee, recensement de la population 2012 – traitements CARSAT Nord-Picardie.

UN TAUX D'EMPLOI DES 55 ANS ET PLUS EN PROGRESSION

Le taux d'emploi des seniors (nombre d'actifs âgés de 55 à 64 ans rapporté à la population de la même classe d'âge) poursuit toujours sa progression ; il atteint 35,0 % en région fin 2012 (+ 1,5 pt). Il reste nettement inférieur au taux d'emploi national (42,1 %, + 1,6 pt). Le taux d'emploi des seniors est plus élevé dans le département du Nord : 36,3 % contre 32,8 % pour le Pas-de-Calais. Il varie entre trois seniors sur dix en emploi pour la zone de Lens-Hénin et Saint-Omer et plus de quatre sur dix pour la zone de Lille (42,3 %), seul territoire régional dont le taux d'emploi des seniors est supérieur à la moyenne nationale.

Le taux d'emploi des seniors âgés de 55 à 64 ans

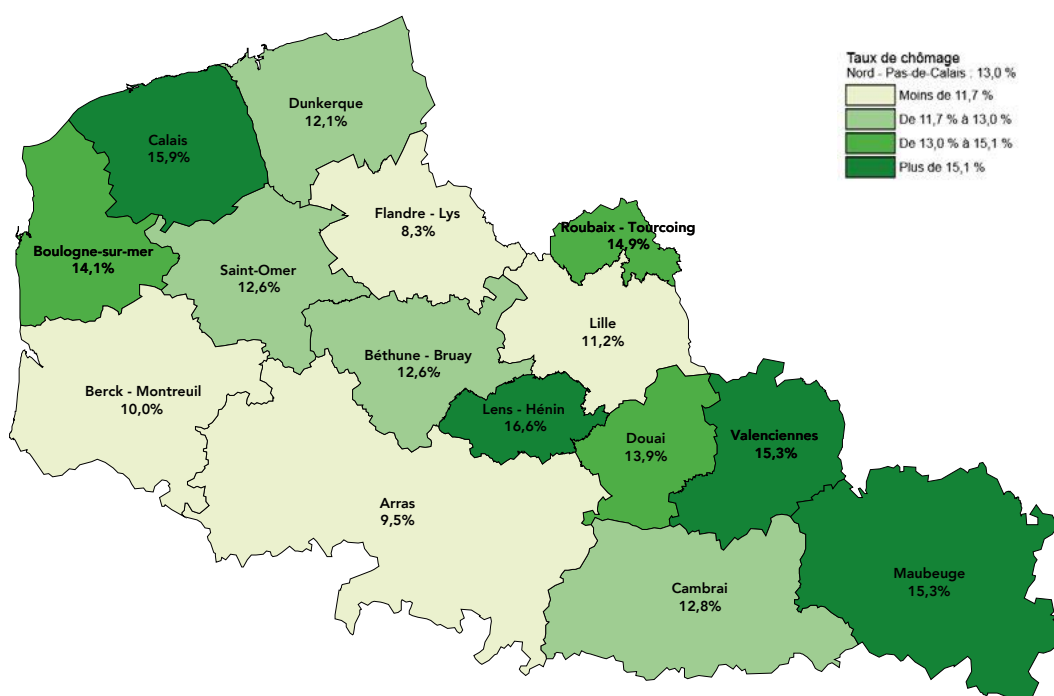


Source : Insee, recensement de la population 2012 – traitements CARSAT Nord-Picardie.

UN NIVEAU DE CHÔMAGE ÉLEVÉ

Fin 2014, la région Nord - Pas-de-Calais enregistre une légère hausse de son taux de chômage par rapport à l'année précédente (+ 0,2 pt). Cette hausse est moins élevée que pour la France métropolitaine (+ 0,4 pt), réduisant l'écart de la région avec la moyenne nationale (soit 13,0 % contre 10,1 %). La région se situe à l'avant dernière place parmi l'ensemble des régions avant le Languedoc-Roussillon. Les taux de chômage ont progressé dans toutes les zones d'emploi sauf celles de Calais et Douai. Les zones de Lens-Hénin, Calais, Valenciennes et Maubeuge font partie des dix territoires ayant les plus forts taux de chômage en France fin 2014 (plus de 15 %). Ces quatre zones rassemblent plus du quart de la population régionale (27,4 %). Trois zones possèdent un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale : Flandre-Lys (8,3 %), Arras (9,5 %) et Berck-Montreuil (10,0 %).

Le chômage au 4^e trimestre 2014



Source : Insee, Taux de chômage localisés - traitements CARSAT Nord-Picardie.

DES EFFECTIFS SALARIÉS EN HAUSSE EN 2014 DANS LES SERVICES

En 2014, l'emploi des trois régimes (général, agricole, indépendants) augmente au global.

L'emploi salarié du Régime Général croît en région alors qu'il diminue faiblement en France. Cette reprise de l'emploi ne concerne pas l'ensemble des secteurs d'activité, l'emploi progressant dans les services alors qu'il est en recul dans l'industrie et la construction. Au sein de l'industrie, la baisse la plus importante concerne la fabrication de matériels de transport. Le secteur des biens d'équipement connaît une baisse deux fois plus importante qu'en 2013 pour des établissements essentiellement situés dans le Pas-de-Calais.

L'emploi du Régime agricole suit également une tendance à la hausse en 2014, de façon marquée dans les activités agricoles diverses, en particulier dans les coopératives.

Le nombre d'indépendants est en 2014 moins important dans la région mais la baisse ne concerne que les commerçants, les artisans et professions libérales étant à l'inverse un peu plus nombreux qu'en 2013.

L'emploi en 2014 du Régime général, Régime agricole et Régime social des indépendants • Nord – Pas-de-Calais

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	196 664	193 960	191 338	-1,4%
Construction	85 472	83 932	82 511	-1,7%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	170 517	167 977	170 276	+1,4%
Transports et entreposage	59 581	60 096	61 396	+2,2%
Hébergement et restauration	37 122	37 108	38 241	+3,1%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	72 585	72 591	73 305	+1,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	159 298	156 595	159 411	+1,8%
Administration publique, enseignement	105 224	111 838	119 697	+7,0%
Santé et action sociale	132 610	134 899	138 595	+2,7%
Autres activités de services	39 319	39 307	43 917	+11,7%
Autres activités	1 159	1 320	1 333	+1,0%
Régime général	1 059 551	1 059 623	1 080 020	+1,9%
Activités agricoles	28 484	28 887	28 908	+0,1%
Activités agricoles diverses	7 071	7 323	7 724	+5,5%
Organismes professionnels	8 752	8 528	8 536	+0,1%
Non salariés agricoles	17 758	17 584	17 383	-1,1%
Régime agricole	62 065	62 322	62 551	+0,4%
Artisans	33 466	33 235	33 549	+0,9%
Commerçants	42 828	42 812	41 925	-2,1%
Professions libérales	17 583	17 820	18 152	+1,9%
Régime social des indépendants	93 877	93 867	93 626	-0,3%
Régime général + Régime agricole + Régime social des indépendants	1 215 493	1 215 812	1 236 197	+1,7%

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord – Pas-de-Calais, RSI Nord – Pas-de-Calais.

Note : emplois salariés du Régime général selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

L'emploi en 2014 du Régime général, Régime agricole et Régime social des indépendants • France métropolitaine

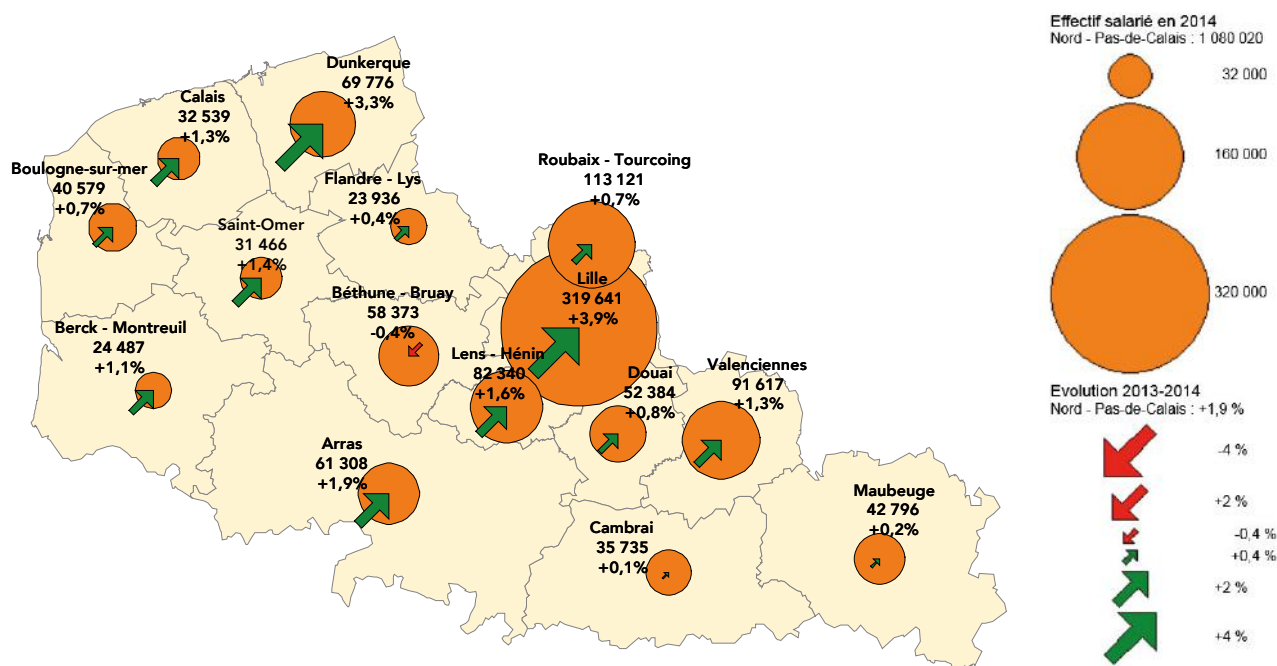
	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Régime général	18 632 122	18 644 604	18 604 198	-0,2%
Régime agricole	2 137 782	2 182 722	2 183 297	+0,0%
Régime social des indépendants	2 147 989	2 175 714	2 186 455	+0,5%
Régime général + Régime agricole + Régime social des indépendants	22 917 893	23 003 040	22 973 950	-0,1%

Source : CNAMts, CCMSA, Caisse nationale du RSI.

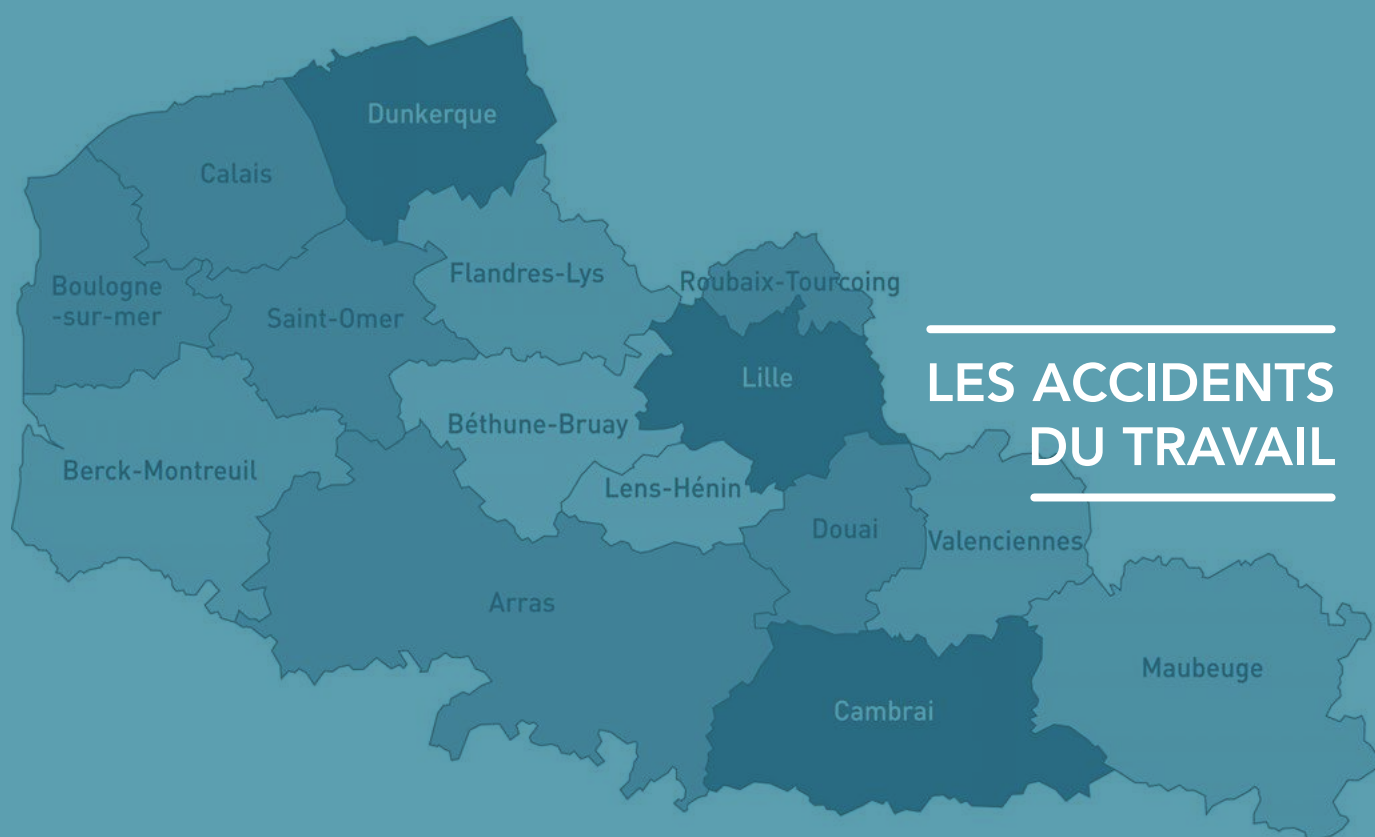
Parmi les 15 zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais, celle de Lille concentre le plus d'emplois salariés du Régime général, avec près d'un salarié sur trois de la région (30%). Roubaix-Tourcoing est la deuxième zone la plus importante avec 10 % de l'emploi salarié régional.

L'emploi salarié a augmenté en 2014 dans la majorité des zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais, à l'exception de Béthune-Bruay où on enregistre de faibles pertes.

Les effectifs salariés dans le Régime général, par zone d'emploi



Source : Carsat Nord-Picardie.



DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN LÉGÈRE BAISSÉ EN 2014

En 2014, le volume d'accidents du travail décroît très faiblement en Nord – Pas-de-Calais pour le Régime général, alors qu'il augmente en France (+0,5 %). Cela représente 90 accidents de moins en région par rapport à 2013. Les baisses sont les plus marquées pour l'industrie et les transports et l'entrepasage. A l'inverse, le volume d'accidents du travail progresse de façon nette dans le secteur de la santé et action sociale, avec 467 accidents de plus sur une année.

Dans le Régime agricole, le volume d'accidents du travail est stable en 2014 mais on observe des disparités entre les secteurs, avec des accidents plus nombreux dans les activités agricoles et activités agricoles diverses, et des accidents moins nombreux dans les organismes professionnels et chez les non salariés agricoles.

Les accidents du travail dans le Régime général et le Régime agricole

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	7 922	7 326	7 141	-2,5%
Construction	5 985	5 564	5 504	-1,1%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 564	6 542	6 481	-0,9%
Transports et entrepasage	4 136	4 457	4 147	-7,0%
Hébergement et restauration	1 804	1 827	1 857	+1,6%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	712	721	624	-13,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5 403	5 222	5 197	-0,5%
Administration publique, enseignement	1 804	1 975	2 130	+7,8%
Santé et action sociale	5 949	6 423	6 890	+7,3%
Autres activités de services	1 155	1 214	1 213	-0,1%
Autres activités	35	22	19	-13,6%
Régime général	41 469	41 293	41 203	-0,2%
Activités agricoles	752	707	769	+8,8%
Activités agricoles diverses	261	270	312	+15,6%
Organismes professionnels	39	55	49	-10,9%
Non salariés agricoles	500	448	352	-21,4%
Régime agricole	1 552	1 480	1 482	+0,1%
Régime général + Régime agricole	43 021	42 773	42 685	-0,2%

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord – Pas-de-Calais.

Note : Accidents du travail avec première indemnisation, selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008 pour le Régime général.

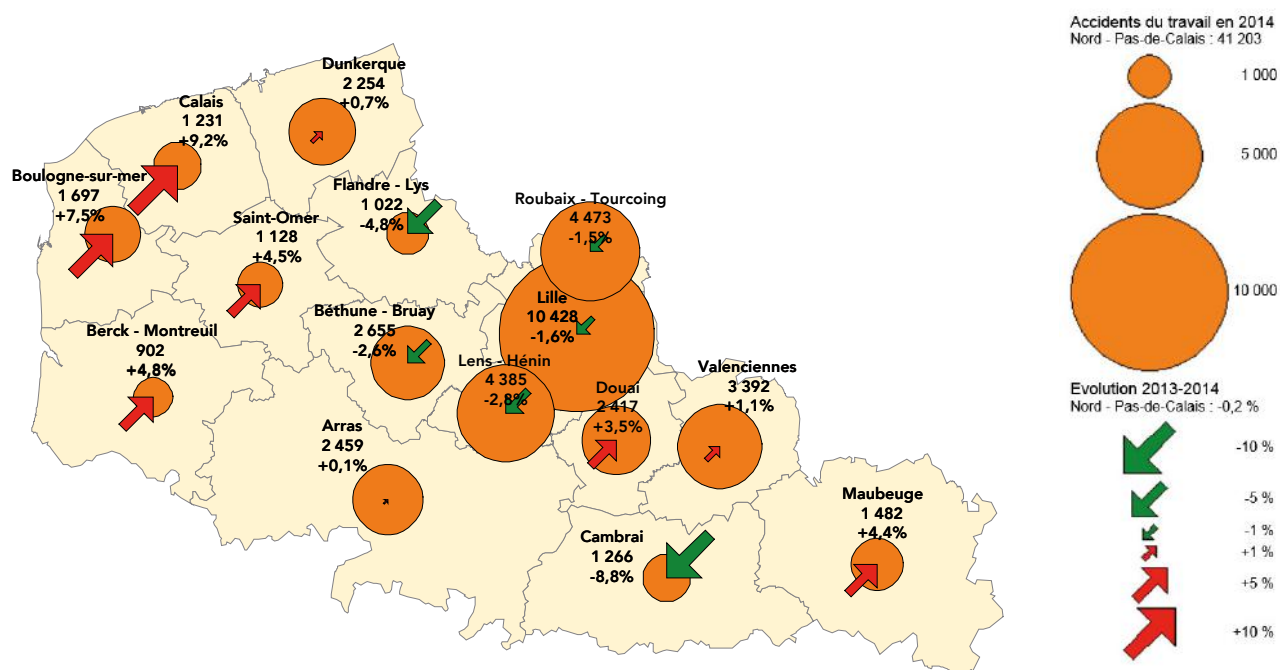
LE RSI : un régime sans risque AT/MP

Contrairement au Régime Général et à la MSA, le Régime Social des Indépendants ne couvre spécifiquement pas les risques Accidents du Travail / Maladies Professionnelles qui sont pris en charge sur le risque maladie.

Les zones d'emploi regroupant le plus d'accidents du travail sont aussi celles regroupant le plus d'emplois – Lille, Roubaix-Tourcoing et Lens-Hénin. Ces zones comptent respectivement 25 %, 11 % et 11 % des accidents de la région.

La fréquence des accidents du travail augmente dans la majorité des zones d'emploi (9 sur 15). Cependant, la diminution du nombre d'accidents dans les plus importantes zones d'emploi a eu comme conséquence la baisse de la moyenne régionale (-0,2 %).

Les accidents du travail avec première indemnisation dans le Régime général par zone d'emploi



Source : Carsat Nord-Picardie.

Accident du travail

Est considéré comme tel, qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents du travail avec première indemnisation

Sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

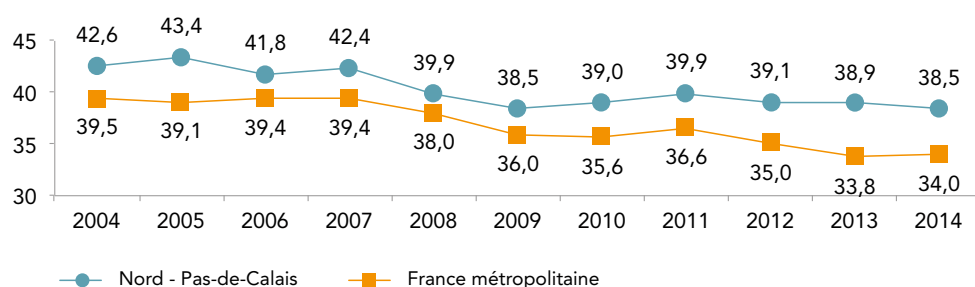
EN 2014, LE RISQUE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DIMINUE FAIBLEMENT ET SE RAPPROCHE DU NIVEAU NATIONAL

La fréquence des accidents du travail diminue en Nord - Pas-de-Calais en 2014, confirmant une tendance observée depuis plusieurs années. En effet, les indicateurs de fréquence des accidents du travail décroissent pour se rapprocher des indicateurs nationaux, en hausse la même année.

Mais l'écart reste important, avec 4,5 accidents du travail pour 1 000 salariés en plus par rapport à la France. Ainsi, on recense 38,5 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2014 en Nord - Pas-de-Calais.

Indice de fréquence des accidents du travail - Régime général

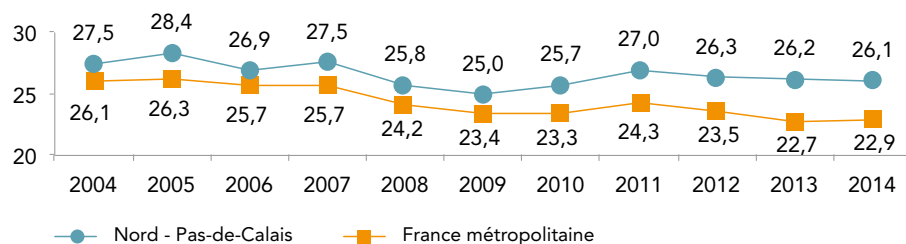
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des accidents du travail - Régime général

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

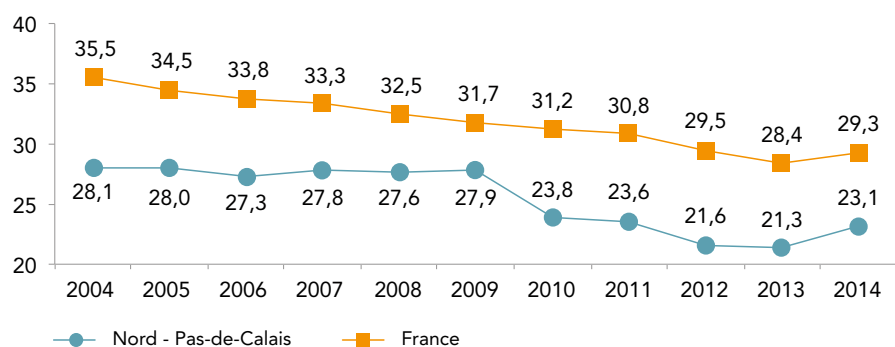


Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, le risque d'accidents du travail augmente en région pour les salariés du Régime agricole, avec un taux de fréquence qui atteint 23,1. Malgré la hausse, les accidents restent en Nord – Pas-de-Calais moins fréquents qu'en France.

Taux de fréquence des accidents du travail - salariés agricoles

Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées

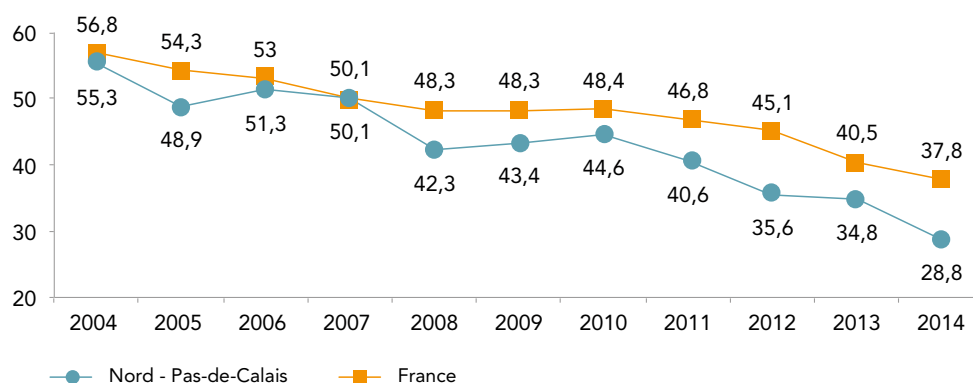


Source : MSA Nord – Pas-de-Calais. Traitements : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, le risque d'accidents du travail diminue pour les non-salariés agricoles, avec un indice de fréquence atteignant 28,8. En région, les accidents sont ainsi nettement moins fréquents qu'en France.

Indice de fréquence des accidents du travail - non salariés agricoles

Nombre d'accidents du travail avec arrêt ou sans arrêt pour 1 000 non-salariés



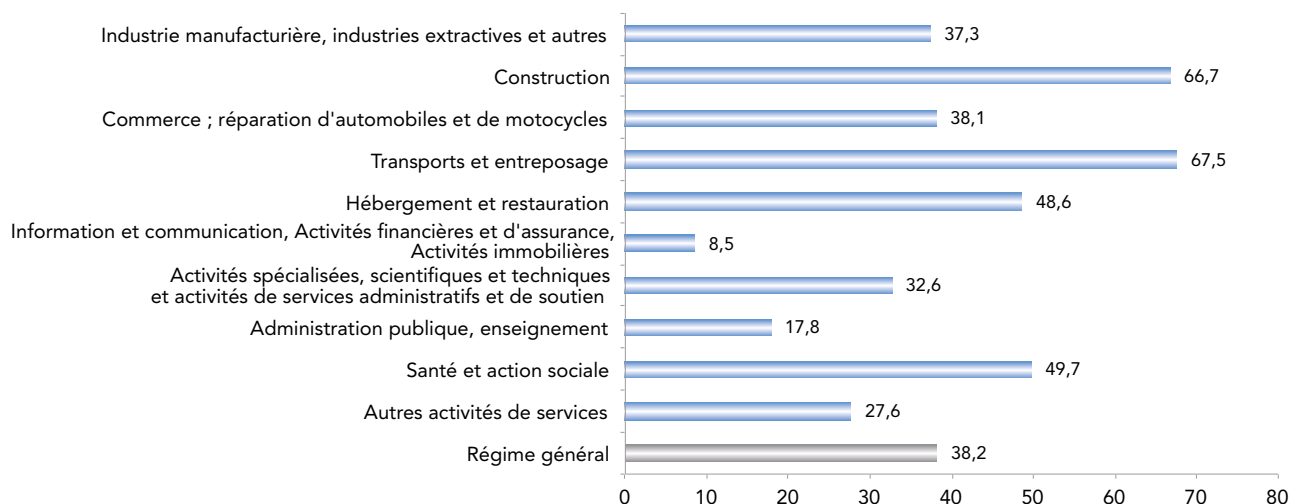
Source : MSA Nord – Pas-de-Calais. Traitements : Carsat Nord-Picardie.

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN BAISSÉ DANS LA MAJORITÉ DES SECTEURS

Les accidents du travail restent les plus fréquents dans la construction ainsi que dans les transports et l'entreposage. La fréquence des accidents du travail est aussi plus élevée qu'en moyenne dans l'hébergement et la restauration, ainsi que dans la santé et l'action sociale.

Indice de fréquence des accidents du travail, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

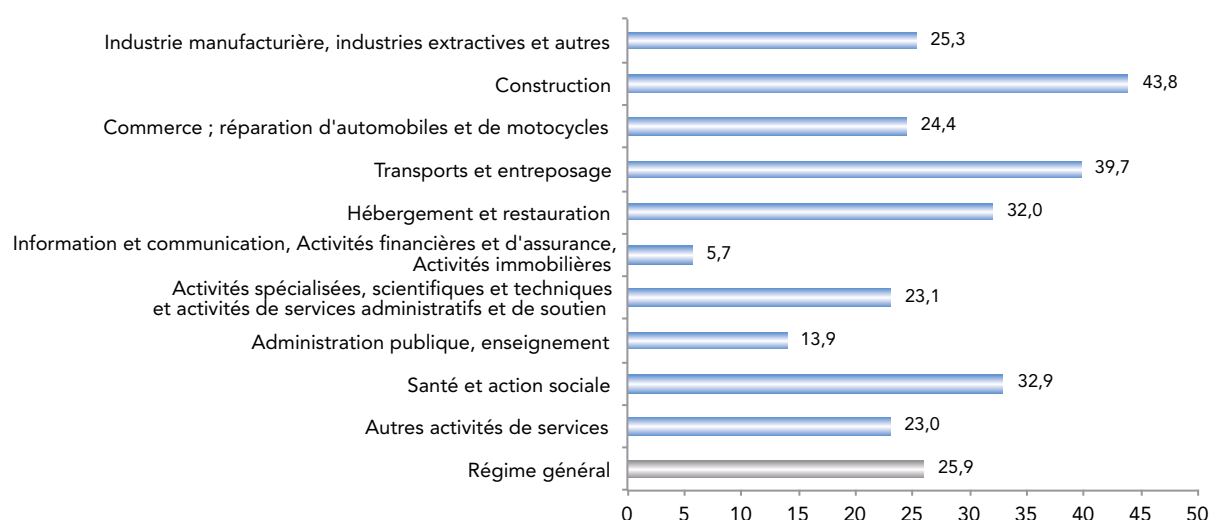


Source : Carsat Nord-Picardie, données 2014.

Note : selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Taux de fréquence des accidents du travail, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2014.

Note : selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

En 2014, le risque d'accidents du travail est moins élevé qu'un an auparavant pour la majorité des secteurs d'activité. La baisse la plus marquée des indicateurs de fréquence des accidents du travail concerne les transports et l'entreposage. A l'inverse, les indicateurs de fréquence se dégradent dans quelques secteurs, notamment dans la santé et l'action sociale.

Evolution de l'indice de fréquence entre 2012 et 2014, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	40,3	37,8	37,3	-1,2%
Construction	70,0	66,3	66,7	+0,6%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	38,5	38,9	38,1	-2,3%
Transports et entreposage	69,4	74,2	67,5	-8,9%
Hébergement et restauration	48,6	49,2	48,6	-1,4%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	9,8	9,9	8,5	-14,3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	33,9	33,3	32,6	-2,2%
Administration publique, enseignement	17,1	17,7	17,8	+0,8%
Santé et action sociale	44,9	47,6	49,7	+4,4%
Autres activités de services	29,4	30,9	27,6	-10,6%
Autres activités	30,2	16,7	14,3	-14,5%
Régime général	39,1	39,0	38,2	-2,1%

Source : Carsat Nord-Picardie.

Notes : les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Les écarts constatés sur l'indicateur régional est lié au fait que sont ici inclus les sinistres et salariés du CTN Z Autres catégories, ainsi que ceux de la catégorie ¹ « bureau ² », alors que sont exclus quelques cas où le secteur d'activité n'est pas connu selon la NAF.

¹ Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.

² Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :

- ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt...
- soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.

Evolution du taux de fréquence entre 2012 et 2014, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	26,5	25,2	25,3	+0,1%
Construction	45,6	43,6	43,8	+0,5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,2	24,7	24,4	-1,1%
Transports et entreposage	40,3	43,2	39,7	-8,1%
Hébergement et restauration	31,7	32,3	32,0	-0,9%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	6,5	6,6	5,7	-14,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	23,5	23,3	23,1	-0,9%
Administration publique, enseignement	14,2	14,2	13,9	-1,7%
Santé et action sociale	30,2	31,6	32,9	+4,1%
Autres activités de services	22,7	23,4	23,0	-1,6%
Autres activités	18,8	11,2	9,7	-13,6%
Régime général	26,3	26,3	25,9	-1,2%

Source : Carsat Nord-Picardie.

Notes : les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Les écarts constatés sur l'indicateur régional est lié au fait que sont ici inclus les sinistres et heures travaillées du CTN Z Autres catégories³, ainsi que ceux de la catégorie « bureau »⁴, alors que sont exclus quelques cas où le secteur d'activité n'est pas connu selon la NAF.

³ Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.

⁴ Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :

- ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt...
- soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.

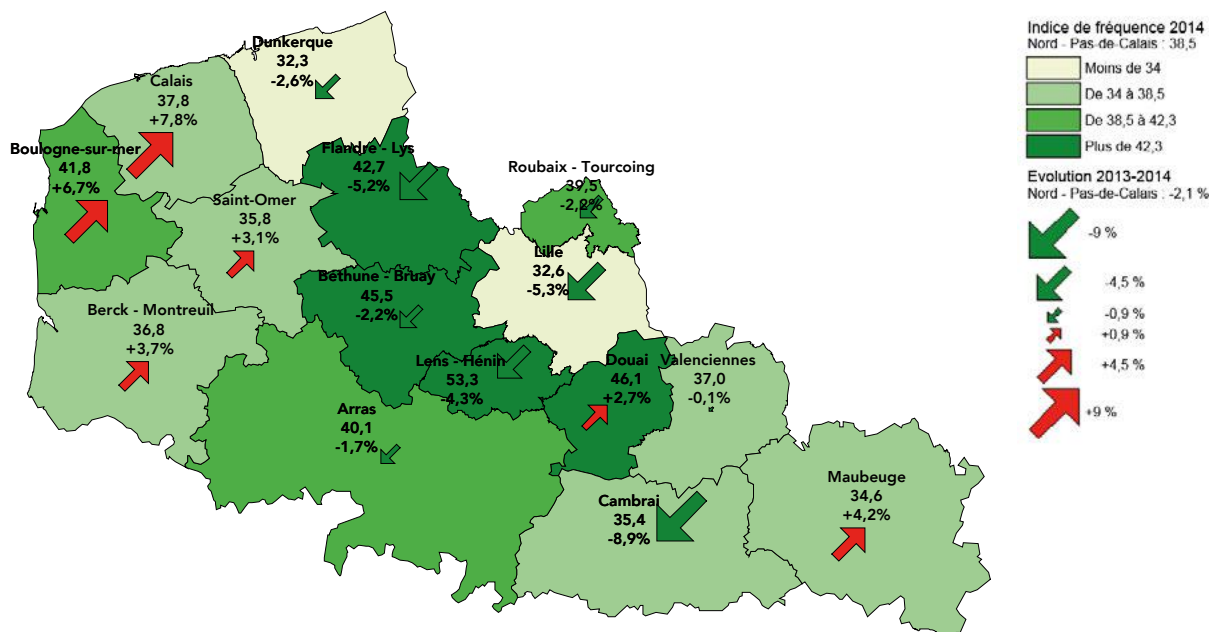
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS FRÉQUENTS DANS LE BASSIN MINIER

Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les zones d'emploi de Lens-Hénin, Douai, Béthune-Bruay et Flandre – Lys, avec un maximum pour Lens-Hénin où les accidents sont 1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne en région. A l'opposé, le risque d'accidents est le moins élevé dans les zones de Lille et de Dunkerque.

Sur un an, le risque d'accidents du travail s'est réduit pour la majorité des zones d'emploi avec des indicateurs de fréquence qui diminuent pour 9 zones d'emploi sur 15. Six zones affichent ainsi une dégradation de leurs indicateurs (Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Berck-Montreuil, Douai, Maubeuge).

Indice de fréquence des accidents du travail dans le Régime général, par zone d'emploi

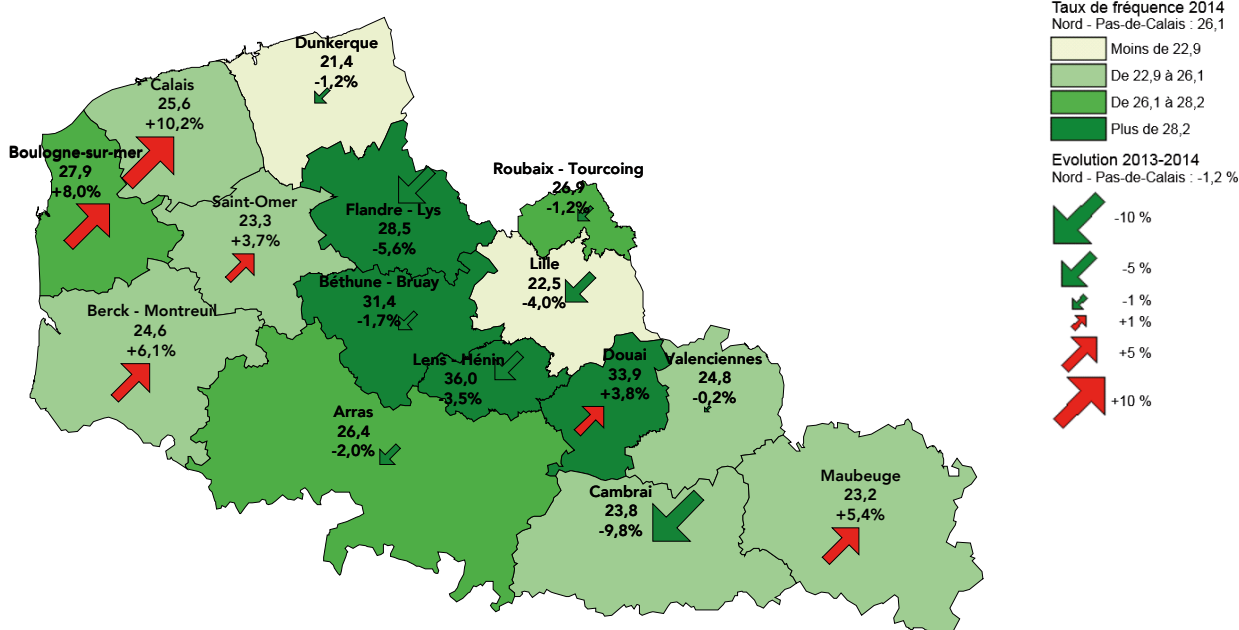
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des accidents du travail dans le Régime général, par zone d'emploi

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

Indice de fréquence / taux de fréquence

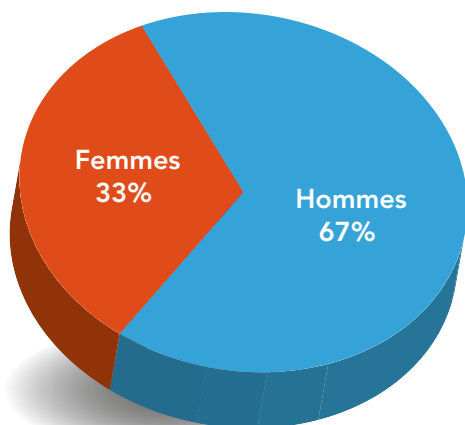
L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer. A l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés. L'un d'eux est l'indice de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés. Moins parlant mais plus précis, le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées. Cet indicateur apparaît plus précis, surtout pour une analyse sur le long terme, car il permet de neutraliser l'effet :

- du recours aux heures supplémentaires.
- des contrats à temps partiel et/ou des contrats courts, en développement et nombreux dans certains secteurs d'activité.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL CONCERNENT DAVANTAGE CERTAINES CATÉGORIES DE SALARIÉS

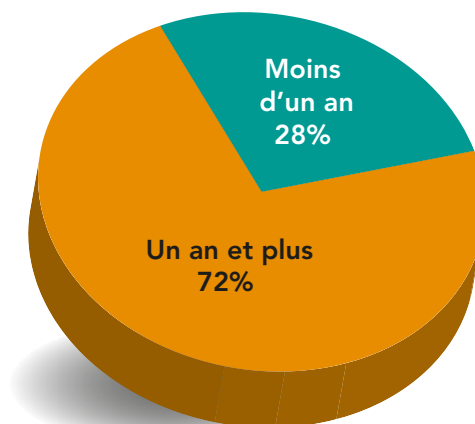
Les accidents du travail concernent davantage les hommes qui représentent deux tiers des victimes, alors qu'ils regroupent à peine plus de la moitié des emplois salariés (source Insee, recensement de la population 2012).

Accidents du travail par genre, en %
Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2014.

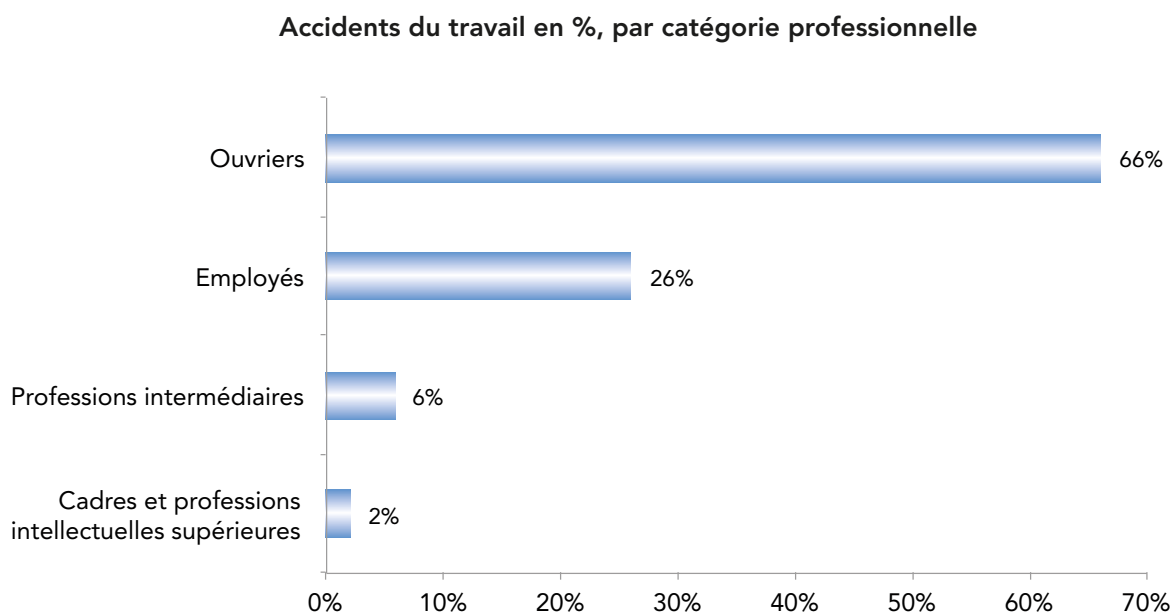
Part de salariés par durée d'ancienneté dans l'entreprise lors de la survenance de l'accident du travail, en %
Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2014.

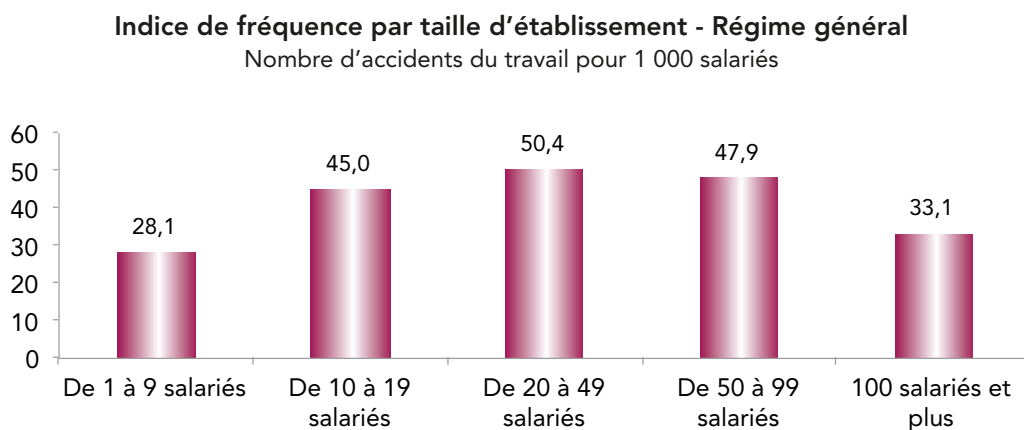
Plus d'un accident du travail sur quatre concerne des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Les ouvriers sont sur-exposés aux accidents du travail puisqu'ils représentent deux tiers des victimes, pour un emploi salarié sur quatre.

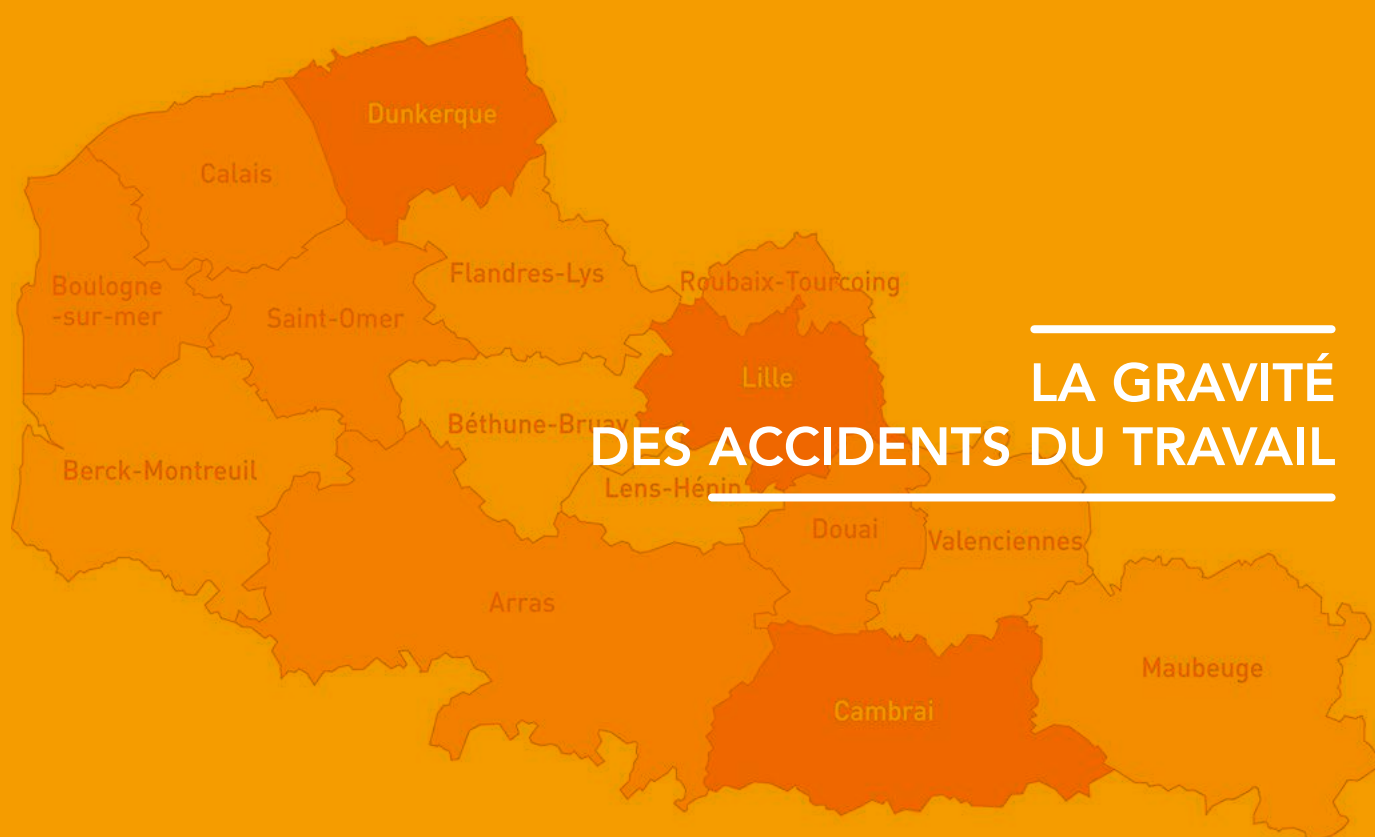


Source : Carsat Nord-Picardie – données 2014.

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les petites et moyennes entreprises, et notamment dans celles employant de 20 à 49 salariés où les accidents sont 1,3 fois plus fréquents qu'en moyenne.



Source : Carsat Nord-Picardie – données 2014.

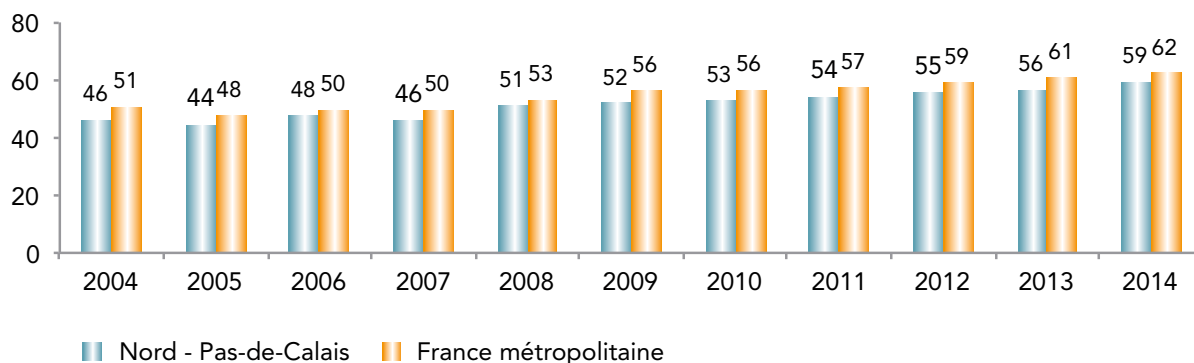


UNE HAUSSE MARQUÉE DE LA DURÉE DES ARRÊTS SUITE À ACCIDENT DU TRAVAIL

Dans le Régime général, la durée des arrêts continue de s'allonger en 2014, avec une moyenne de 59 jours en Nord – Pas-de-Calais, contre 46 jours il y a dix ans. En 2014, elle reste inférieure à la moyenne nationale qui s'établit à 62 jours.

Durée moyenne d'arrêt dans le Régime général

Nombre de jours d'arrêt pour un accident du travail

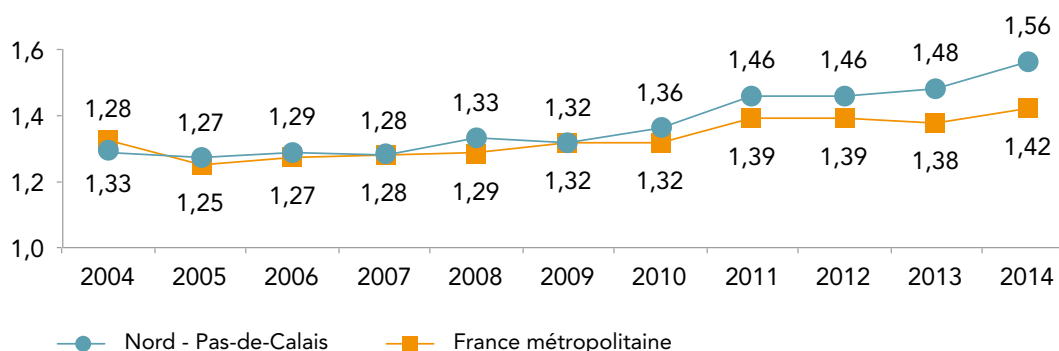


Source : Carsat Nord-Picardie – données 2014.

En 2014, le taux de gravité des accidents du travail augmente en Nord – Pas-de-Calais, à un rythme plus rapide qu'en France. Il reste ainsi en région supérieur à la moyenne nationale. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée des arrêts, le nombre de sinistres ayant diminué la même année.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

Des disparités importantes entre les secteurs d'activité sont enregistrées en ce qui concerne le taux de gravité, qui atteint un niveau maximum pour la construction, les transports et l'entrepôt. Le niveau de cet indicateur reflète pour ces deux secteurs une situation similaire : des accidents du travail plus fréquents qu'en moyenne, et une durée d'arrêt plus longue. Conformément à la tendance régionale, le taux de gravité augmente en 2014 dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Taux de gravité dans le Régime général, par secteur d'activité

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1,41	1,40	1,43	+1,9%
Construction	2,73	2,66	2,88	+8,1%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,29	1,33	1,39	+5,1%
Transports et entreposage	2,46	2,63	2,74	+4,3%
Hébergement et restauration	1,48	1,66	1,78	+7,5%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	0,36	0,35	0,37	+5,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,33	1,37	1,44	+5,2%
Administration publique, enseignement	0,77	0,68	0,69	+1,8%
Santé et action sociale	1,60	1,68	1,84	+9,3%
Autres activités de services	1,24	1,31	1,33	+1,0%
Autres activités	5,97	3,82	4,86	+27,1%
Régime général	1,46	1,48	1,55	+4,9%

Source : Carsat Nord-Picardie.

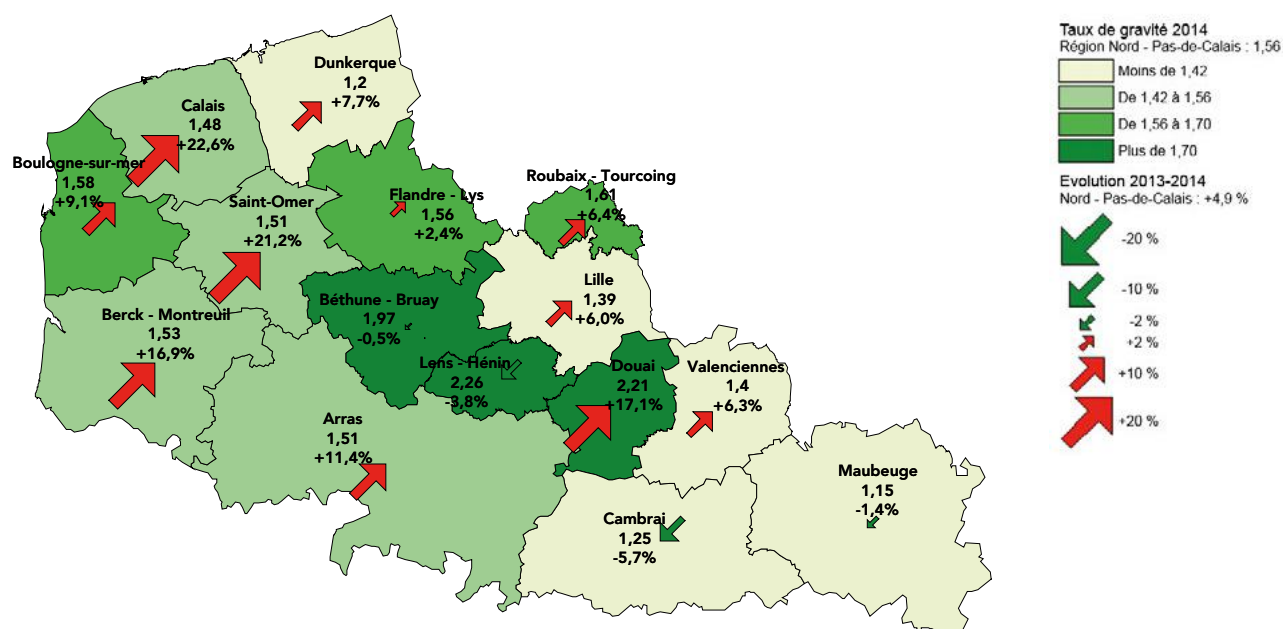
Notes : les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Les écarts constatés sur l'indicateur régional est lié au fait que sont ici inclus les sinistres et heures travaillées du CTN Z Autres catégories⁵, ainsi que ceux de la catégorie « bureau »⁶, alors que sont exclus quelques cas où le secteur d'activité n'est pas connu selon la NAF.

Suivant la tendance régionale, le taux de gravité de la majorité des zones d'emploi augmente en 2014, et de façon plus marquée pour Calais et Saint-Omer, ainsi que Douai et Berck-Montreuil. Cet indicateur est le plus élevé pour les zones de Lens-Hénin, Douai et Béthune-Bruay

Taux de gravité dans le Régime général, par zone d'emploi

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



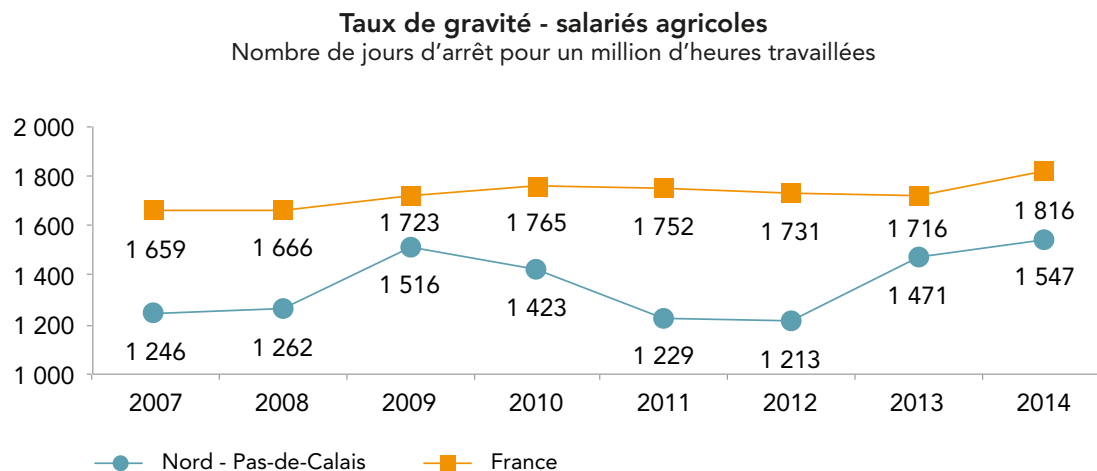
Source : Carsat Nord-Picardie.

⁵ Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.

⁶ Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :

- ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt...
- soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.

En 2014, le taux de gravité régional des salariés agricoles se dégrade, avec une augmentation proche de l'indicateur national. En Nord – Pas-de-Calais, il reste néanmoins nettement inférieur aux taux de gravité enregistré en France.



Source : MSA Nord – Pas-de-Calais. Traitements : Carsat Nord-Picardie.

UN VOLUME D'ACCIDENTS GRAVES STABLE MAIS DES SÉQUELLES MOINS FRÉQUENTES

On enregistre en 2014 une très faible hausse du nombre d'accidents du travail graves, c'est-à-dire ceux ayant engendré une incapacité permanente partielle de travail, pour le Régime général. La hausse la plus marquée concerne le secteur de la santé et de l'action sociale, avec 60 cas de plus qu'en 2013.

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle, par secteur d'activité

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	625	560	572	+2,1%
Construction	415	425	380	-10,6%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	345	341	317	-7,0%
Transports et entreposage	218	245	231	-5,7%
Hébergement et restauration	65	58	73	+25,9%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	41	39	45	+15,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	297	277	306	+10,5%
Administration publique, enseignement	93	117	87	-25,6%
Santé et action sociale	262	229	289	+26,2%
Autres activités de services	46	54	52	-3,7%
Autres activités	4	4	4	+0,0%
Régime général	2 411	2 349	2 356	+0,3%

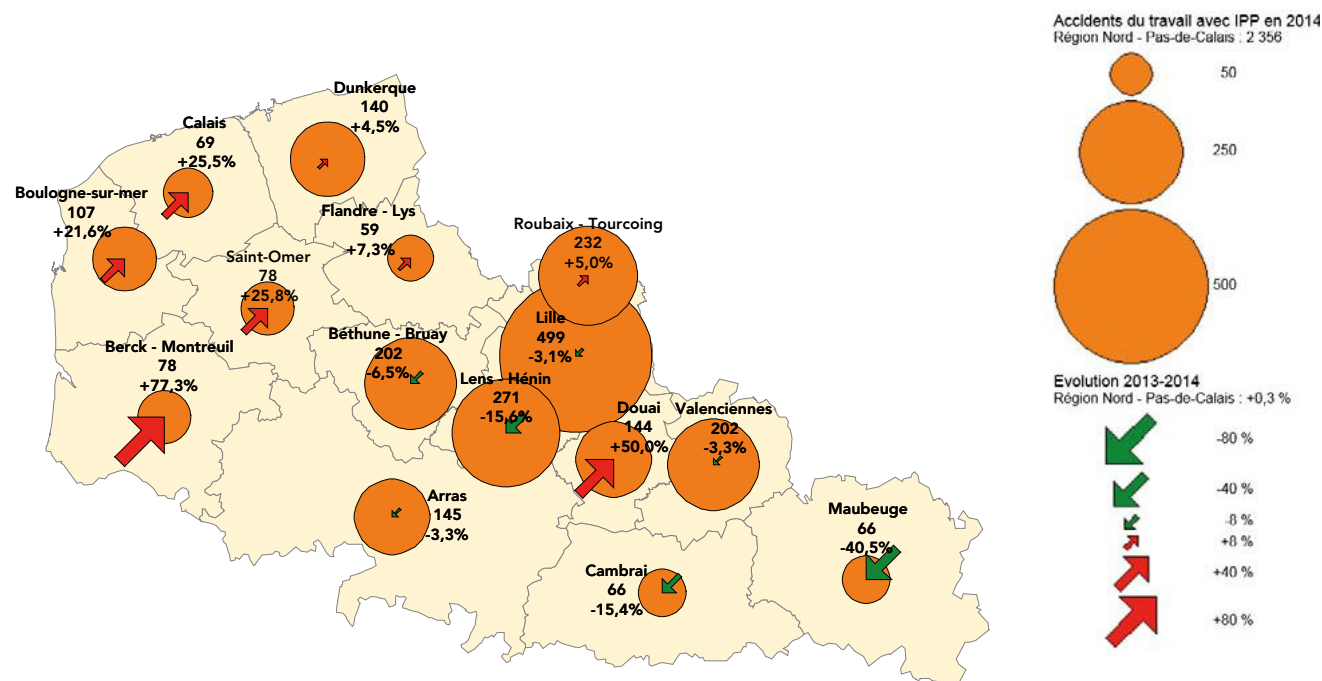
Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Les évolutions du volume d'accidents du travail graves sont très contrastées entre les zones d'emploi, bien que la tendance régionale soit à la stagnation. La hausse la plus marquée est enregistrée pour Douai, avec 48 accidents graves de plus sur un an. A l'opposé, les baisses les plus importantes concernent Lens-Hénin et Maubeuge (respectivement -50 et -45 accidents graves).

Accidents du travail graves dans le Régime général, par zone d'emploi

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle

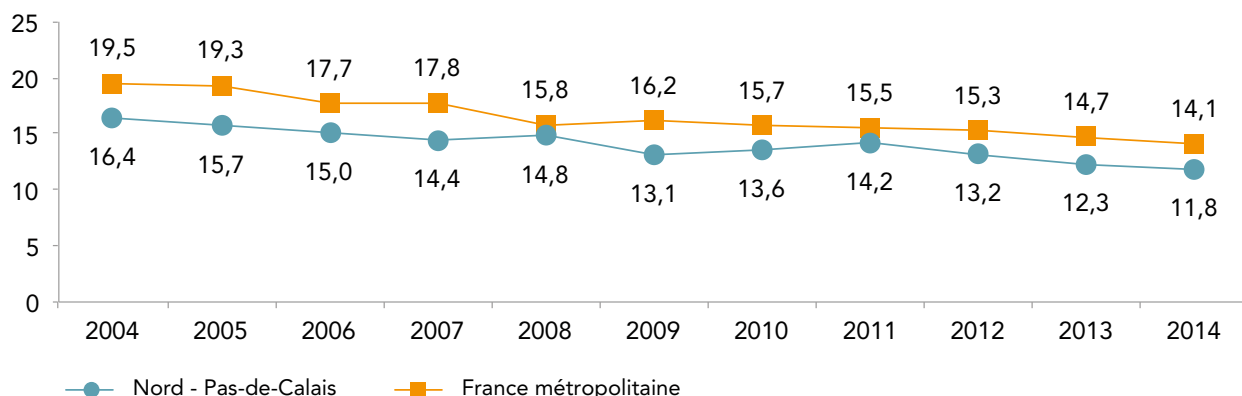


Source : Carsat Nord-Picardie.

Les incapacités permanentes sont en diminution en 2014, l'indice de gravité du Nord – Pas-de-Calais se situant ainsi nettement sous le niveau observé en France.

Indice de gravité

Somme des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, l'indice de gravité est le plus élevé dans la construction bien qu'il diminue de façon marquée cette même année. L'indice de gravité le deuxième plus élevé est enregistré pour les transports et l'entreposage, secteur qui connaît une dégradation de son indicateur. Une augmentation de l'indice de gravité est aussi constatée pour l'industrie (de façon plus marquée pour la fabrication de produits métalliques), le secteur de la santé et l'action sociale et l'hébergement restauration.

Indice de gravité dans le Régime général, par secteur d'activité
Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	18,0	13,7	16,1	+17,9%
Construction	33,0	30,0	24,5	-18,5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,8	10,3	9,1	-11,5%
Transports et entreposage	19,0	20,2	22,7	+12,4%
Hébergement et restauration	9,6	7,4	8,0	+8,2%
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	4,0	3,1	3,0	-5,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	11,2	12,2	11,4	-6,1%
Administration publique, enseignement	4,5	6,8	3,3	-51,3%
Santé et action sociale	9,1	8,2	9,7	+17,7%
Autres activités de services	9,0	6,7	8,1	+21,2%
Autres activités	69,4	29,0	10,2	-64,9%
Régime général	13,2	12,2	11,8	-2,9%

Source : Carsat Nord-Picardie.

Notes : les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Les écarts constatés sur l'indicateur régional est lié au fait que sont ici inclus les sinistres et salariés du CTN Z Autres catégories ⁷, ainsi que ceux de la catégorie « bureau ⁸ », alors que sont exclus quelques cas où le secteur d'activité n'est pas connu selon la NAF.

En 2014, l'indice de gravité diminue pour 9 zones d'emploi sur 15, suivant la tendance régionale. A l'opposé, l'indice de gravité a plus que doublé pour la zone de Saint-Omer qui atteint un niveau équivalent à l'indicateur de la zone de Lens-Hénin.

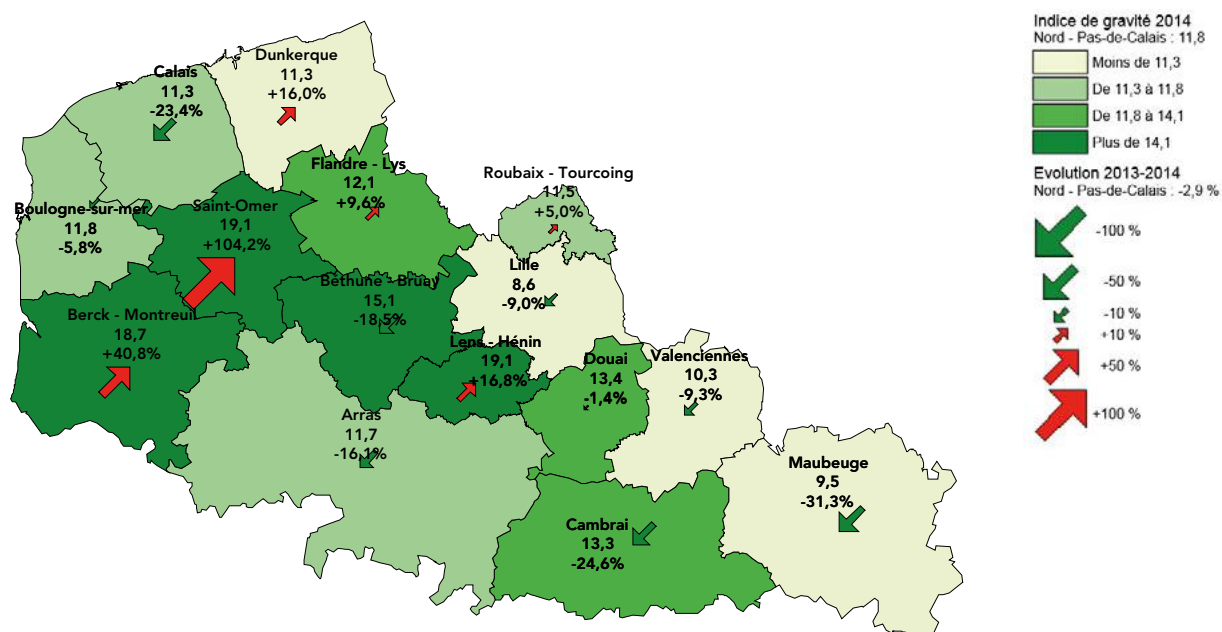
⁷ Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.

⁸ Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :

- ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt...
- soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.

Indice de gravité dans le Régime général, par zone d'emploi

Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées

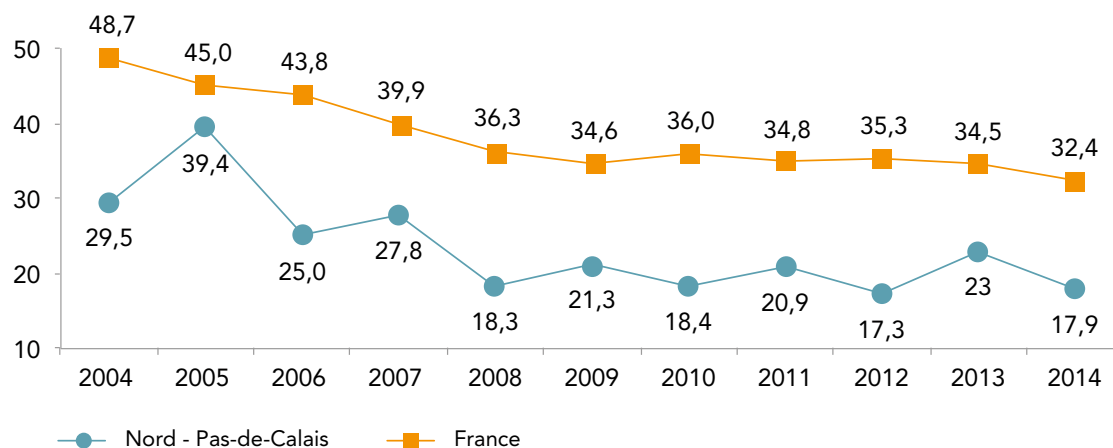


Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, l'indice de gravité des salariés du Régime agricole est en baisse en région et est presque deux fois inférieur à l'indicateur national.

Indice de gravité - salariés du Régime agricole

Somme des taux d'incapacité permanente partielle rapportée au nombre d'heures travaillées



Source : MSA Nord - Pas-de-Calais. Traitements : Carsat Nord-Picardie.

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité / Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux spectres : celui de la durée de l'arrêt de travail et celui de l'incapacité permanente.

Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail et le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit près de 6% des accidents. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.

Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente « accident du travail ». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.



UN VOLUME DE MALADIES PROFESSIONNELLES QUI CONTINUE À DIMINUER EN 2014

En 2014, le nombre de maladies professionnelles est en recul, que ce soit pour les salariés du Régime général, ceux du Régime agricole ou les non-salariés agricoles. Au global, on recense 4 494 maladies.

La même année, 4 385 maladies professionnelles ont été indemnisées en Nord – Pas-de-Calais pour le Régime général, soit 322 cas de moins qu'en 2013. Elles ont diminué en région alors qu'elles ont faiblement augmenté en France.

Maladies professionnelles dans le Régime général et le Régime agricole

	NORD - PAS-DE-CALAIS				FRANCE MÉTROPOLITAINE			
	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Régime général	4 667	4 707	4 385	- 6,8%	54 015	51 452	51 631	+ 0,3%
Régime agricole Effectifs salariés	79	109	90	- 17,4%	3 493	3 773	3 747	- 0,7%
Régime agricole Effectifs non-salariés	26	39	19	- 51,3%	2 107	1 795	1 466	- 18,3%
Ensemble des maladies professionnelles	4 772	4 855	4 494	- 7,4%	59 615	57 020	56 844	- 0,3%

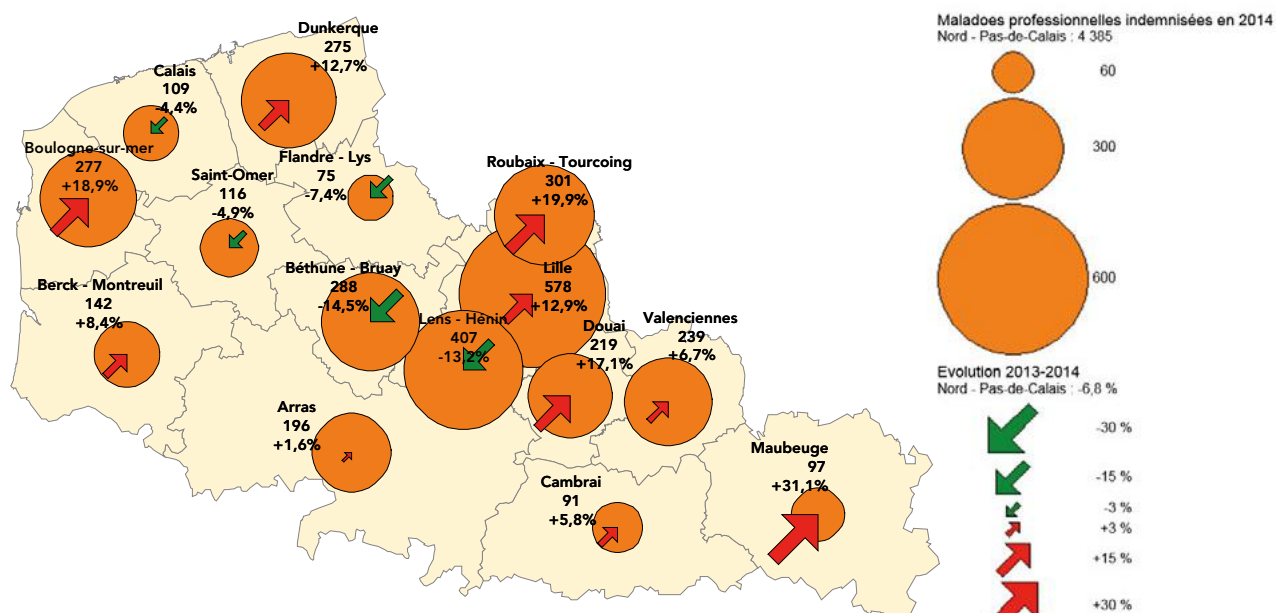
Source : Carsat Nord-Picardie.

LE RSI : un régime sans risque AT/MP

Contrairement au Régime Général et à la MSA, le Régime Social des Indépendants ne couvre spécifiquement pas les risques Accidents du Travail / Maladies Professionnelles qui sont pris en charge sur le risque maladie.

Le plus gros volume de maladies professionnelles se trouve dans les zones d'emploi de Lille et de Lens-Hénin qui regroupent respectivement 17 % et 12 % des maladies de la région. À noter que 22 % des maladies professionnelles sont en 2013 imputées au compte spécial, c'est-à-dire qu'elles n'ont pu être imputées à un employeur (parce que l'exposition a eu lieu auprès d'une pluralité d'employeurs ou auprès d'un employeur qui n'existe plus). Ainsi, le lieu géographique n'étant pas déterminé précisément, ces maladies ne peuvent être reliées à une zone d'emploi. Les maladies professionnelles imputées au compte spécial sont principalement des troubles musculo-squelettiques (48 %) et des cas de maladies dues à l'amiante (39 %).

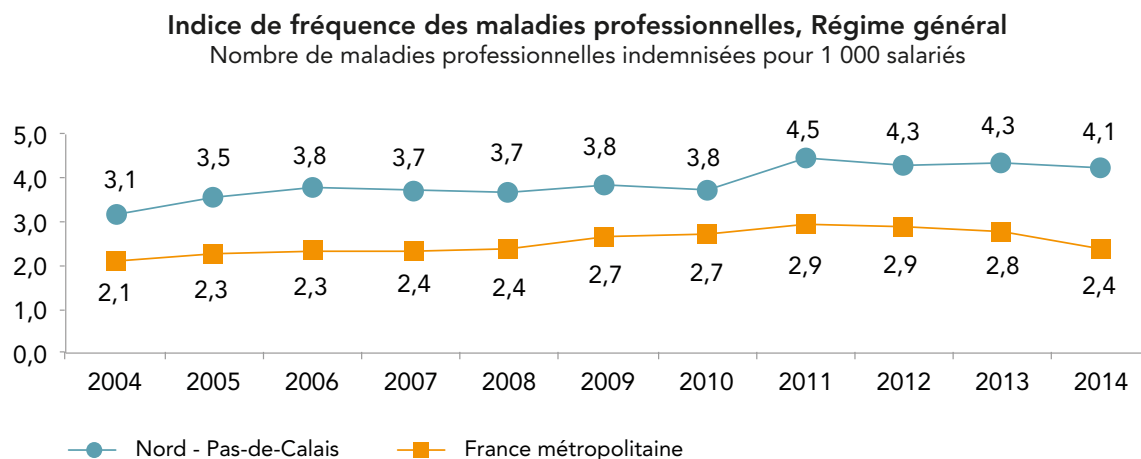
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général, par zone d'emploi



Source : Carsat Nord-Picardie.

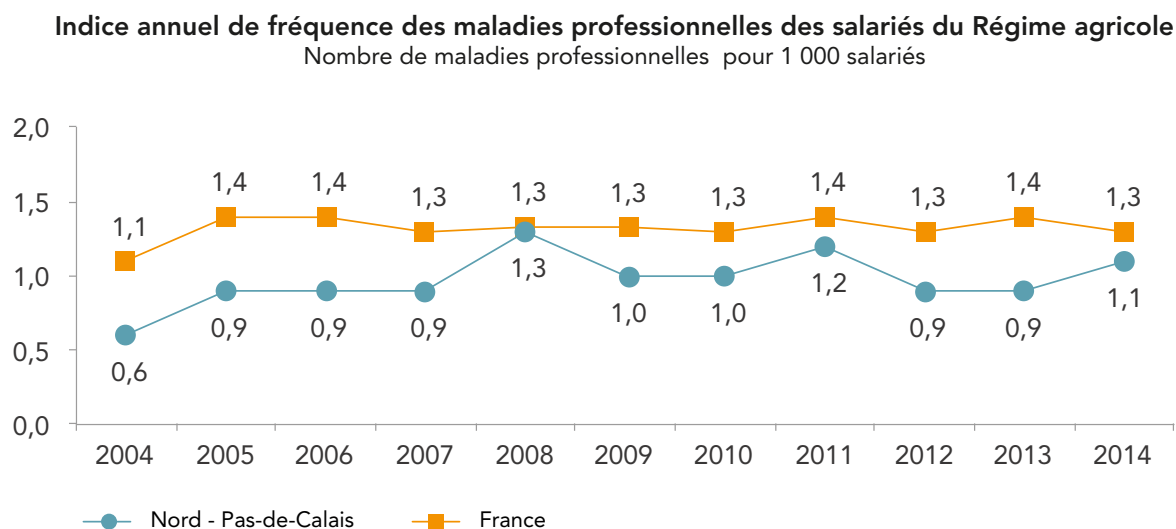
LA BAISSÉ DE LA FRÉQUENCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES SE CONFIRME EN 2014

La fréquence des maladies professionnelles diminue en 2014 en Nord – Pas-de-Calais, avec 4,1 maladies pour 1 000 salariés du Régime général. Néanmoins, celles-ci restent plus fréquentes qu'en France qui comptabilise 2,4 maladies pour 1 000 salariés.



Source : Carsat Nord-Picardie.

En Nord – Pas-de-Calais, les maladies professionnelles des salariés du Régime agricole sont moins fréquentes qu'en France, malgré la hausse de l'indice de fréquence observée en 2014.



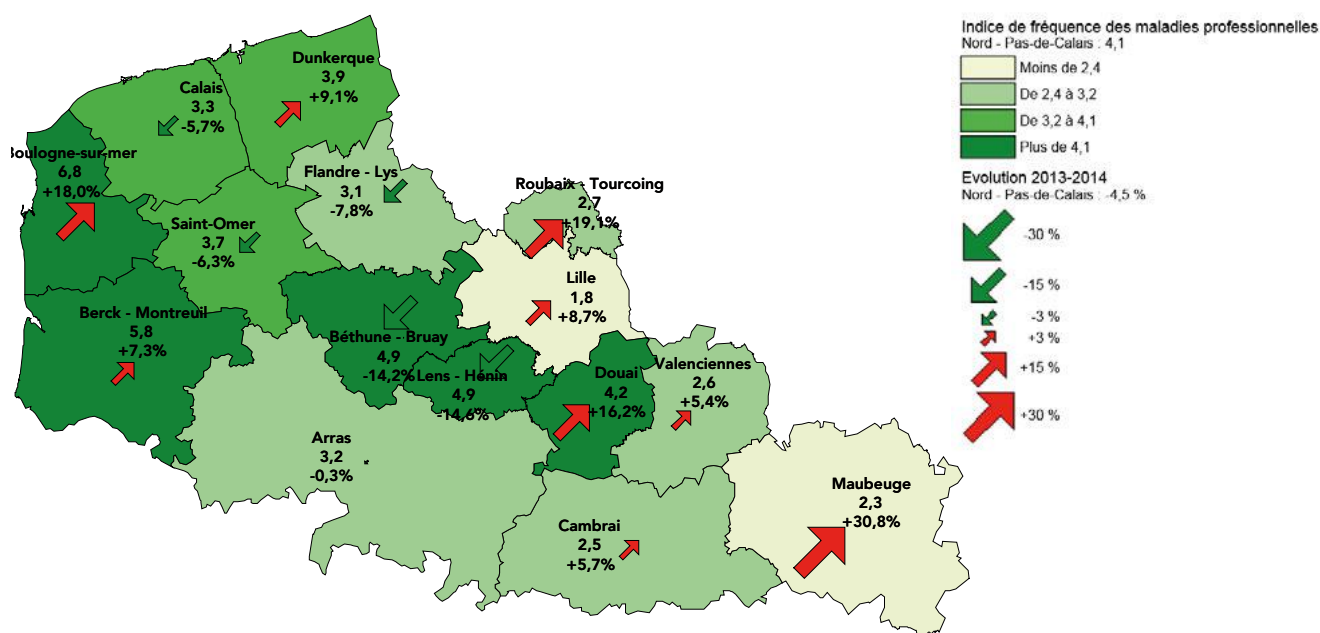
Source : MSA Nord – Pas-de-Calais. Traitements : Carsat Nord-Picardie.

Les zones d'emploi présentant les indices de fréquence des maladies professionnelles les plus élevés de la région sont Boulogne-sur-Mer et Berck-Montreuil.

A noter que 904 maladies sont imputées au compte spécial pour le Nord – Pas-de-Calais, sans connaître la répartition de ces maladies entre les 15 zones d'emploi. De ce fait, les indices de fréquence devraient être plus élevés pour les zones d'emploi, potentiellement dans des proportions différentes.

Indice de fréquence des maladies professionnelles, par zone d'emploi

Nombre de maladies professionnelles indemnisées en 2014, pour 1 000 salariés

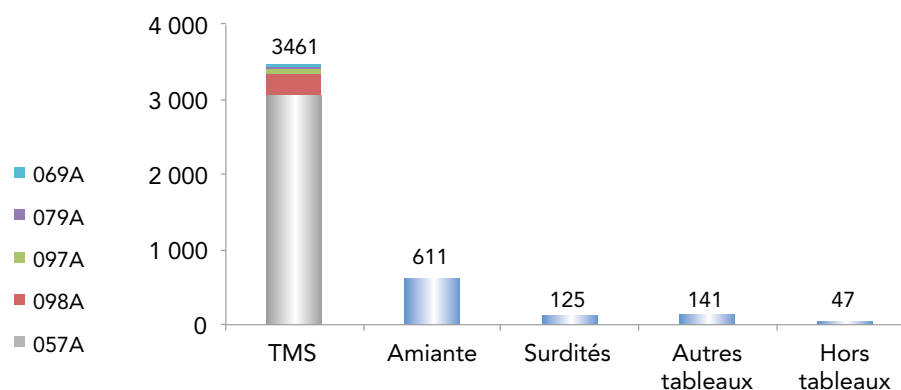


Source : Carsat Nord-Picardie.

PRÈS DE 8 MALADIES PROFESSIONNELLES SUR 10 SONT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Dans le Régime général, les maladies professionnelles sont majoritairement des troubles musculo-squelettiques (8 cas sur 10) ; parmi ceux-ci 88 % sont des affections péri-articulaires. Cette répartition diffère de celle observée en France métropolitaine où les TMS sont plus importants en proportion, avec 9 cas sur 10. Les maladies liées à l'amiante et les surdités professionnelles sont plus fréquentes en Nord - Pas-de-Calais qu'en France : la région regroupe 16,6 % des pathologies liées à l'amiante et 15 % des surdités professionnelles de France, alors qu'elle ne représente que 5,7 % de l'emploi du Régime général.

Maladies professionnelles indemnisées du Régime général par tableau, en nombre



Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : les TMS correspondent aux tableaux 57 – Affections péri-articulaires, 69 – Affections provoquées par les vibrations, 79 – Lésions chroniques du ménisque, 97 – Lombalgies dues aux vibrations, 98 – Lombalgies dues aux manutentions ; l'amiante aux tableaux 30 & 30 bis – Affections liées aux poussières d'amiante ; les surdités au tableau 42 – Atteintes auditives. Les hors tableaux correspondent aux maladies reconnues par le CRRMP.

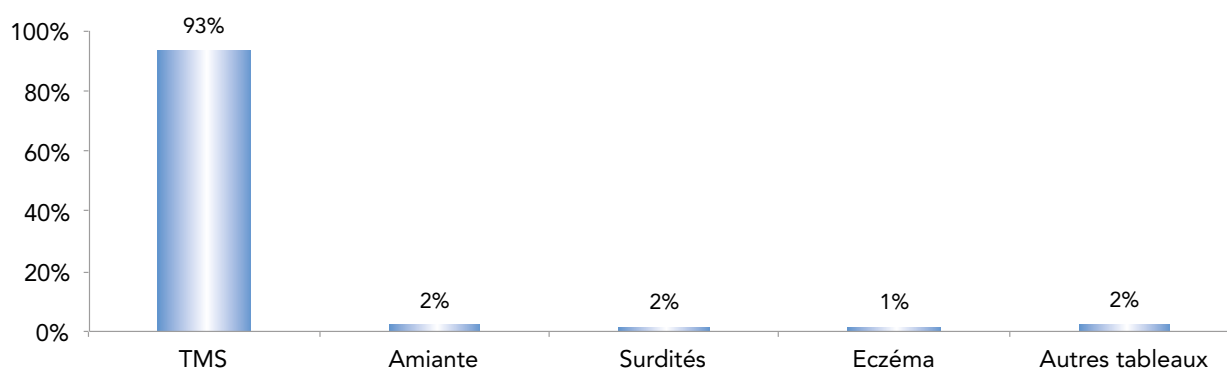
Des cas de risques psychosociaux reconnus dans le cadre du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)

Pour le régime général, parmi les 47 maladies professionnelles hors tableau de 2014, près de deux-tiers des cas (29) sont des pathologies de type risques psychosociaux parmi lesquels des troubles mentaux et du comportement (selon la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé).

Pour les salariés du Régime agricole, 93 % des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques.

Maladies professionnelles par tableau - salariés du Régime agricole

En % sur les données cumulées de 2010 à 2014

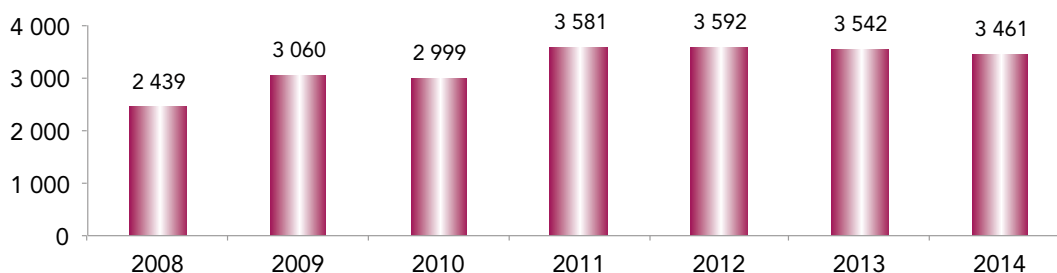


Source : MSA Nord – Pas-de-Calais. Traitements : Carsat Nord-Picardie.

Après une période d'évolution, l'indemnisation des TMS ralentit en 2014 pour la deuxième année consécutive.

Evolution des troubles musculo-squelettiques, en nombre

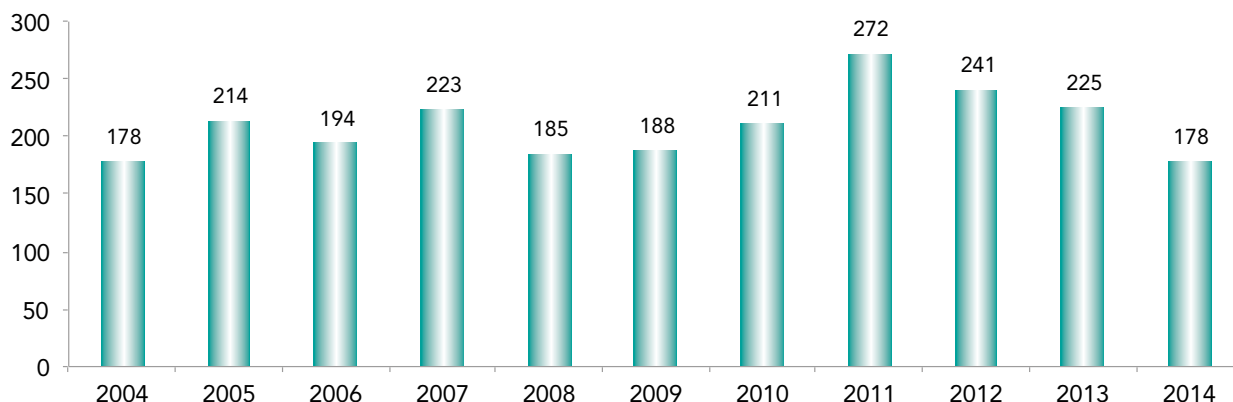
Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie.

En région Nord – Pas-de-Calais, le nombre de cancers professionnels diminue en 2014, avec 178 cancers reconnus d'ordre professionnel, soit 47 de moins que l'année précédente. Parmi ceux-ci, une majorité sont des cancers bronchiques ou broncho-pulmonaires. Sur 11 ans, ce sont 2 309 cancers qui ont été reconnus d'ordre professionnel en région.

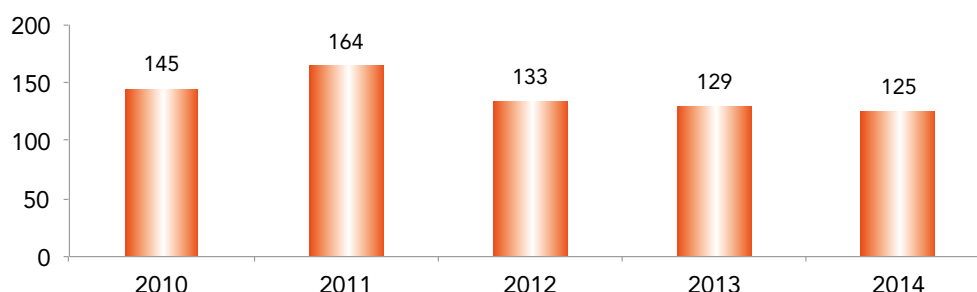
Evolution des cancers professionnels dans le Régime général, en nombre



Source : Carsat Nord-Picardie.

Sur-représentées en région, les surdités professionnelles sont en 2014 un peu moins nombreuses qu'un an avant. Un pic a été atteint en 2011, avec 164 atteintes auditives reconnues d'ordre professionnel.

Evolution des surdités professionnelles, en nombre Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : les surdités professionnelles sont les maladies du tableau 042A – Atteintes auditives.

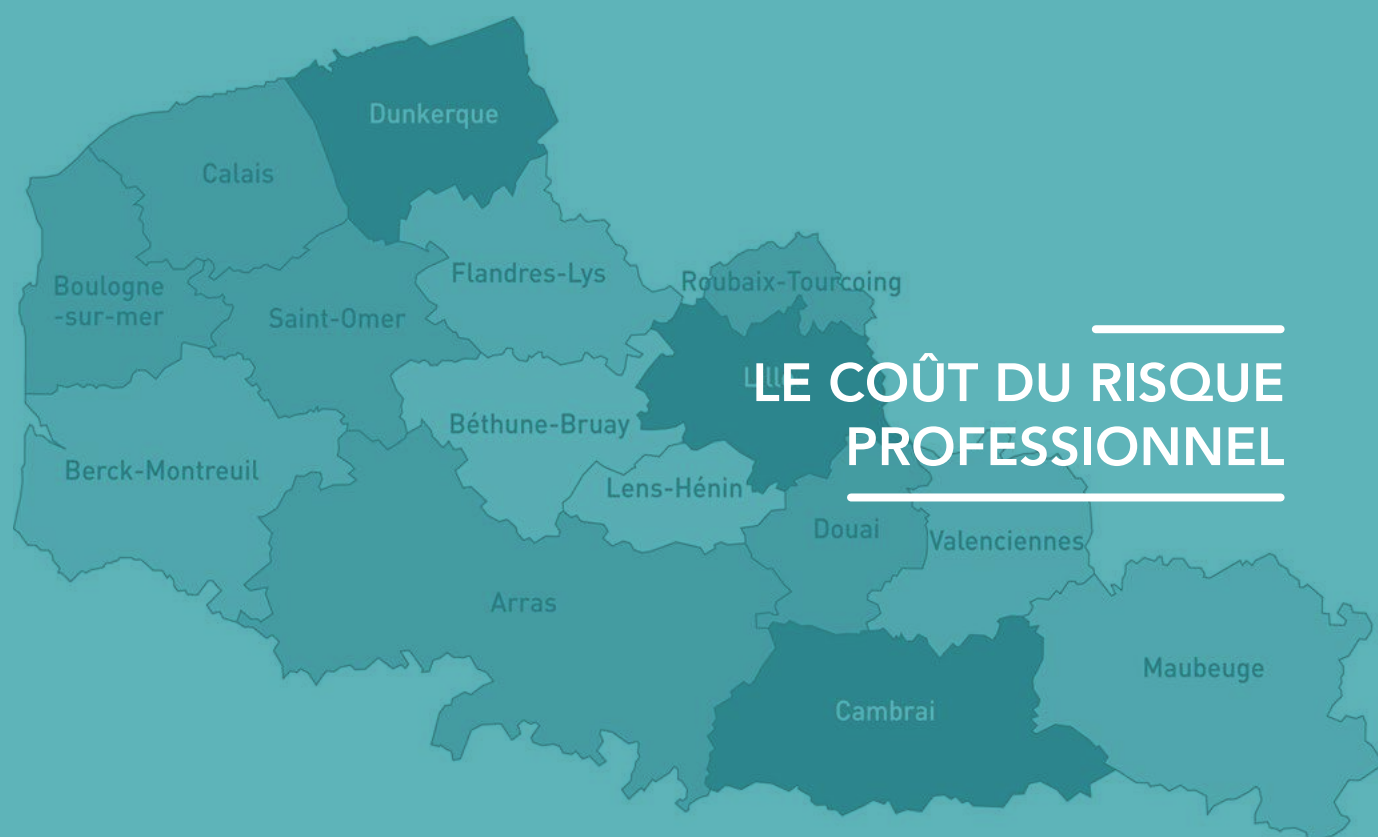
Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

Compte spécial des maladies professionnelles

Une maladie professionnelle est imputée au compte spécial lorsqu'il n'est pas possible de déterminer chez quel employeur la maladie a été contractée.



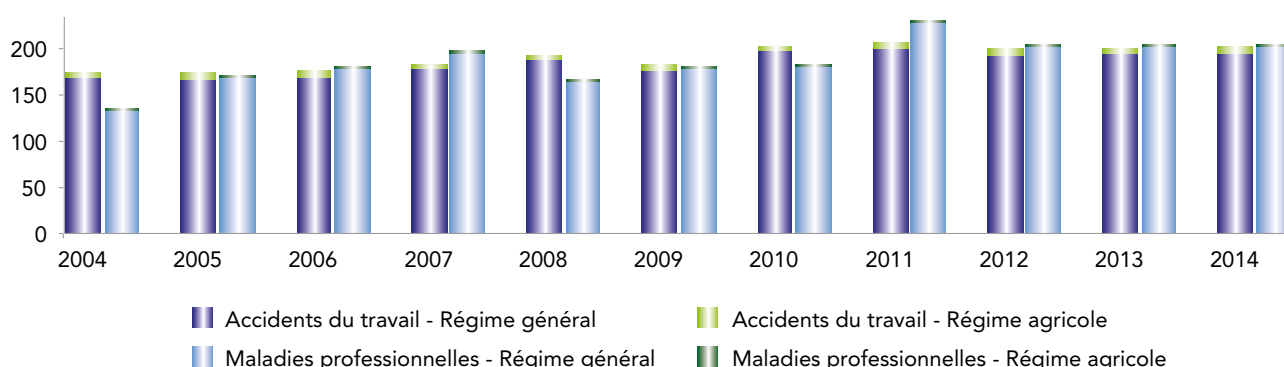
DES FRAIS LIÉS AUX MALADIES PROFESSIONNELLES PLUS ÉLEVÉS QUE CEUX DUS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2014, le coût du risque professionnel s'élève à 405 millions d'euros en Nord – Pas-de-Calais, Régime général et Régime agricole confondus.

396 millions d'euros concernent les sinistres ayant eu lieu pour les salariés du Régime général, dont 194 millions d'euros pour les accidents du travail. On observe une stagnation du coût pour la deuxième année consécutive. Depuis 2011, les frais liés aux maladies professionnelles sont plus importants que ceux liés aux accidents du travail.

Pour le Régime agricole, le coût s'élève à 9,2 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros pour les accidents du travail. Les frais liés aux maladies professionnelles restent donc moins importants que ceux dus aux accidents.

Evolution des frais réels engendrés par les sinistres - Régime général et Régime agricole
En millions d'euros



Source : Carsat Nord-Picardie.

DES FRAIS MOYENS PAR SALARIÉ ÉLEVÉS DANS LA CONSTRUCTION, DANS LES TRANSPORTS ET L'ENTREPOSAGE, ET DANS L'INDUSTRIE

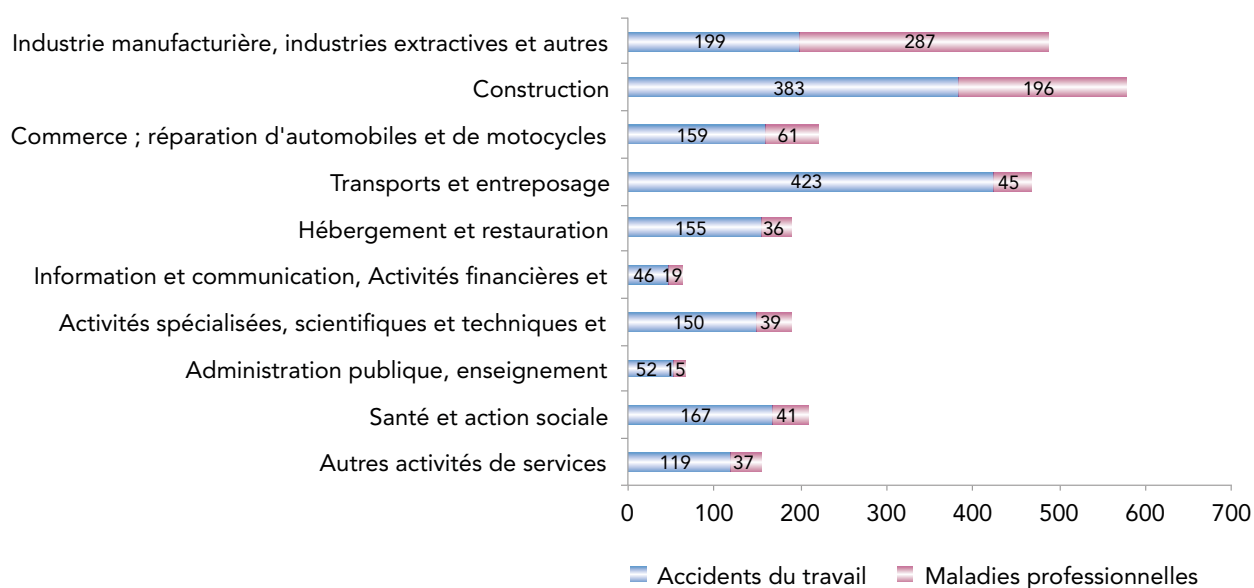
Les coûts liés au risque professionnel sont les plus élevés pour la construction (578 euros par salarié sur une année), pour l'industrie (496 euros) et pour les transports et l'entreposage (468 euros). Dans l'industrie, les coûts sont les plus importants dans la fabrication d'autres produits minéraux, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques.

A l'inverse, ils sont les plus faibles pour l'information et la communication ainsi que pour l'administration publique et l'enseignement, avec respectivement 65 et 66 euros en moyenne pour un salarié.

Les frais liés spécifiquement aux accidents du travail atteignent un maximum dans les transports et l'entreposage, avec 423 euros par salarié. En ce qui concerne les maladies professionnelles, les frais les plus importants sont enregistrés dans l'industrie, avec 287 euros par salarié.

Evolution des frais réels engendrés par les sinistres - Régime général et Régime agricole

En millions d'euros



Source : Carsat Nord-Picardie.

Notes : hors frais du compte global mutualisés par le biais d'une majoration du taux de cotisation.

Les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008.

Pour le Régime général, les frais engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles correspondent au coût pour la Sécurité sociale. Ils regroupent :

- les prestations en nature (frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux).
- les prestations en espèces (indemnités journalières, indemnités en capital, rentes).

Ces frais sont repris pour le calcul des coûts moyens entrant dans la détermination des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles qui permettent de fixer le montant de la cotisation redevable par l'entreprise.



Dans le cadre de la gestion de l'inaptitude et du maintien dans l'emploi, les médecins du travail référents du réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi (STME) et l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France ont mis en place en 2006 un recueil de données auprès des équipes santé - travail de la région Nord – Pas-de-Calais. Le questionnaire utilisé permet de recueillir des informations sur les salariés pour lesquels une inaptitude médicale a été prononcée par le médecin du travail. Les exploitations de ces données visent à mieux connaître les populations de salariés touchés par une inaptitude médicale et les moyens mis en œuvre dans ces situations, afin de pouvoir élaborer des stratégies d'intervention mieux ciblées et en adéquation avec les attentes de tous les acteurs de la santé au travail.

En 2014, 257 médecins du travail de la région (médecins des services interentreprises, interbanques et autonomes de santé au travail et de la MSA) y ont participé, recueillant un échantillon de 3 350 dossiers d'inaptitude médicale.

QUEL EST LE PROFIL DE CES SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTES ?

En 2014, on constate, comparativement aux données des Déclarations Annuelles des Données Sociales de 2012 de l'INSEE (salariés des secteurs publics et privés), que :

- la part des femmes parmi les salariés déclarés inaptes (50 %) est proche de celle des femmes dans la population salariée (47 %) ;
- plus de 60 % des salariés déclarés inaptes ont 45 ans et plus alors que ceux-ci ne représentent que 37 % de la population salariée ;
- 48 % des salariés sont ouvriers alors que ceux-ci ne représentent que 31 % de la population salariée du Nord Pas-de-Calais ;
- 73 % des salariés déclarés inaptes ont une formation de niveau inférieur au baccalauréat, ce qui est le reflet à la fois de l'âge (population plus âgée) et de la catégorie socioprofessionnelle (population plus ouvrière) de ces salariés ;
- par rapport au tissu industriel régional, les salariés déclarés inaptes sont plus souvent issus des secteurs Industrie manufacturière, Construction, Commerce, Activités des services administratifs et de soutien, Hébergement médico-social et social et Action sociale sans hébergement ; moins souvent issus des secteurs Activités financières et d'assurance, et Activités spécialisées, scientifiques et techniques.

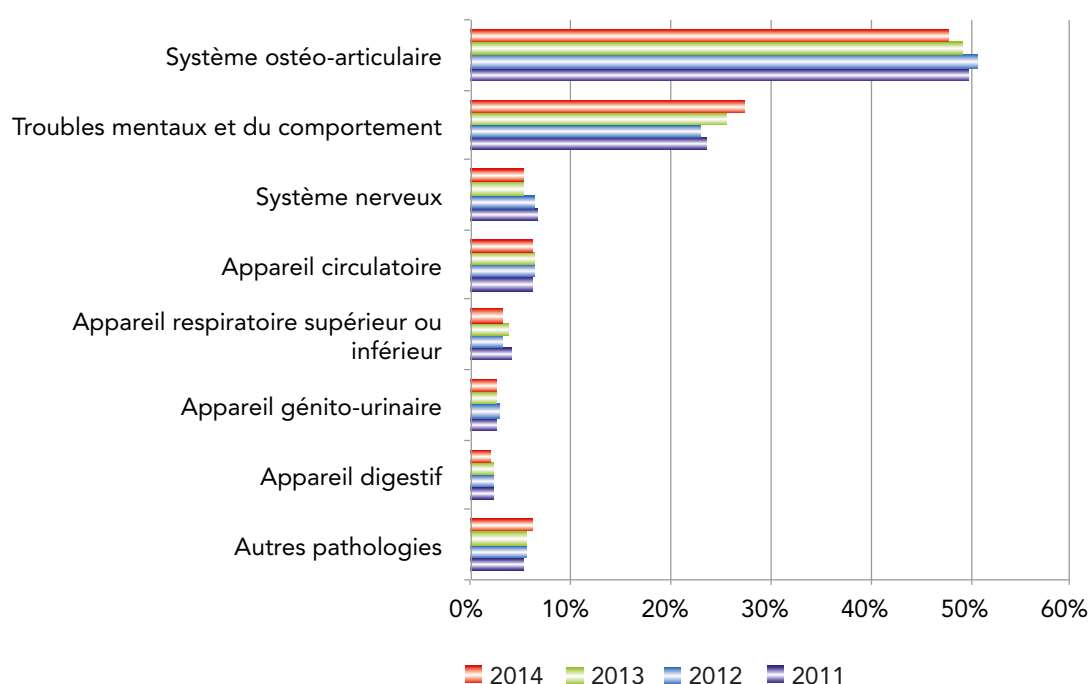
QUELLES SONT LES PATHOLOGIES À L'ORIGINE DES INAPTITUDES ?

En 2014, 4 grands groupes de pathologies totalisent 87 % des pathologies en cause dans l'inaptitude :

- **le système ostéoarticulaire** (48 % des salariés déclarés inaptitudes),
- **les troubles mentaux et du comportement** (28 %) – la souffrance au travail représente 70 % de ces troubles.
- **l'appareil circulatoire** (6 %),
- **le système nerveux** (5 %).

On observe, pour la deuxième année consécutive, une légère augmentation du pourcentage d'inaptitudes pour troubles mentaux et du comportement et une légère diminution du pourcentage d'inaptitudes pour problèmes ostéo-articulaires.

Répartition des salariés déclarés inaptes selon l'appareil ou l'organe motivant l'inaptitude

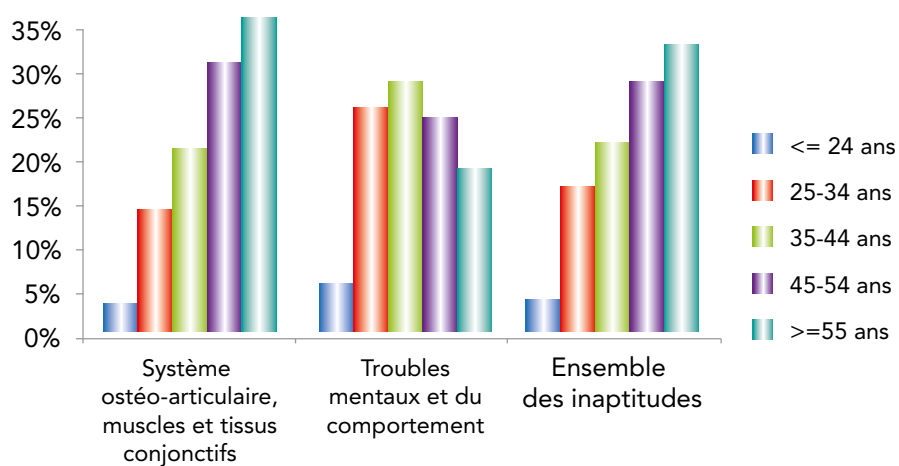


Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.

Les pathologies les plus souvent en cause dans les inaptitudes ne touchent pas les mêmes classes d'âge ni les mêmes catégories socio professionnelles de salariés.

58 % des salariés inaptes pour troubles mentaux et du comportement sont âgés de moins de 45 ans, 35 % pour les pathologies du système ostéo-articulaire.

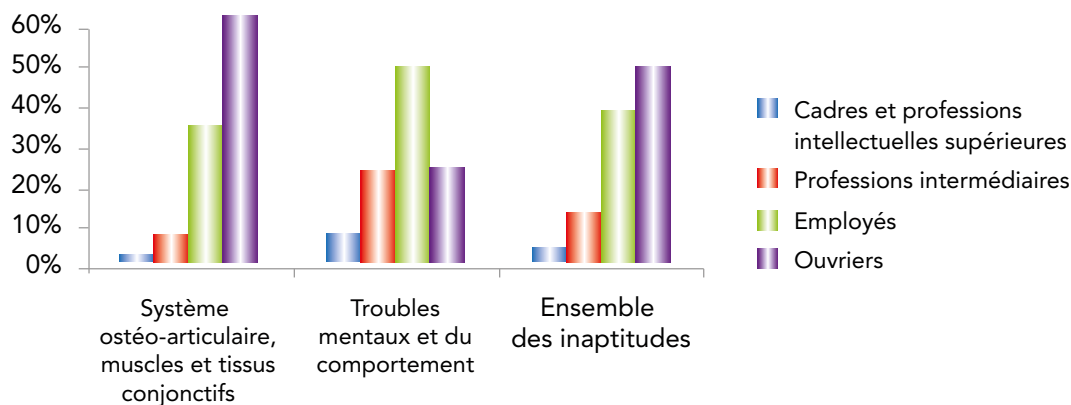
Répartition des salariés déclarés inaptes en fonction de la pathologie selon l'âge



Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.

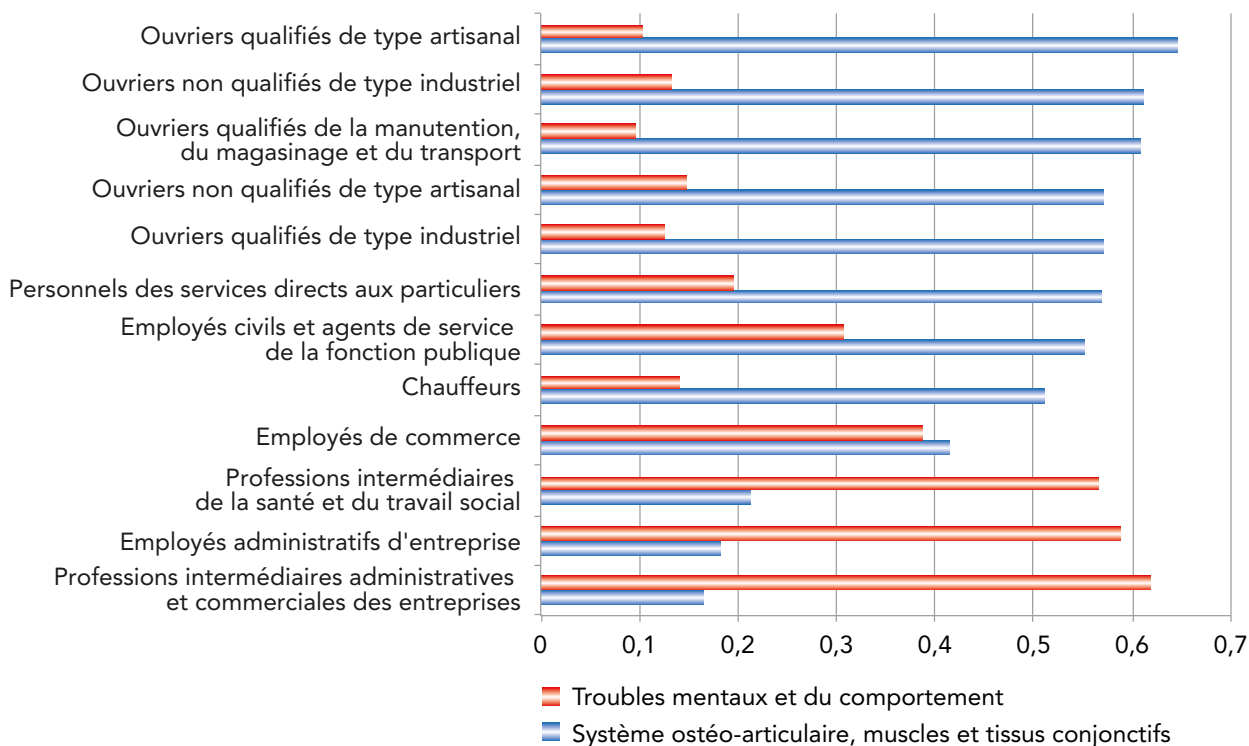
60 % des salariés déclarés inaptes pour des pathologies du système ostéo articulaire sont des ouvriers et 33 % des employés ; 22 % pour troubles mentaux et du comportement sont des ouvriers et 48 % sont des employés.

Répartition des salariés déclarés inaptes en fonction de la pathologie selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.

Fréquence des deux pathologies principales par catégorie socio-professionnelle (niveau 2)



Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.
Note : Sont représentées les catégories socioprofessionnelles pour lesquelles l'effectif total est ≥ 99 .

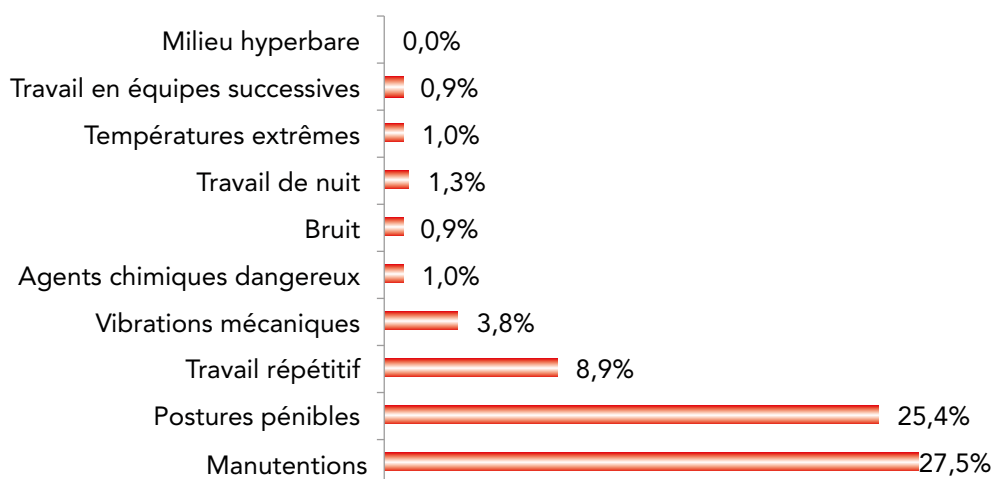
On peut également souligner que :

- la pathologie à l'origine de l'inaptitude est tumorale dans 5 % des cas ;
- une origine professionnelle est observée dans 31 % des pathologies, chez les hommes comme chez les femmes, 32 % des cas étant liés à un accident du travail, 33 % à une maladie professionnelle et 34 % à une maladie à caractère professionnel ;
- concernant les salariés déclarés inaptes pour souffrance au travail (19 % des cas), il s'agit :
 - de femmes dans 65 % des cas (50 % dans l'échantillon total)
 - de salariés de moins de 45 ans dans 62 % des cas (39 % dans l'échantillon total)
 - de salariés issus d'entreprise de moins de 10 salariés dans 30 % des cas (20 % dans l'échantillon total).

LA PÉNIBILITÉ AU POSTE À L'ORIGINE DES INAPTITUDES

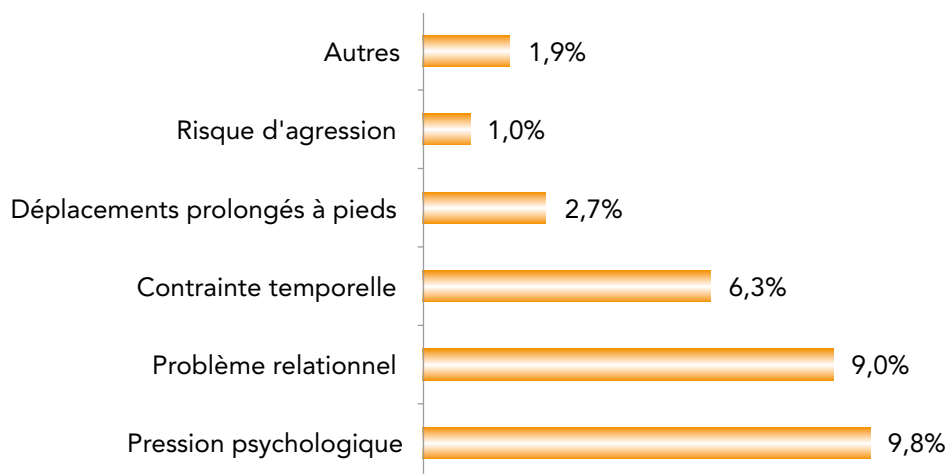
La pénibilité au poste est estimée par les médecins du travail être à l'origine de l'inaptitude pour 48 % des salariés déclarés inaptes, principalement du fait des facteurs réglementaires « manutention » et « postures pénibles ».

Fréquence des facteurs de pénibilité réglementaires estimés à l'origine de l'inaptitude



Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.

Fréquence des facteurs de pénibilité non réglementaires estimés à l'origine de l'inaptitude



Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.

Lorsqu'une pénibilité au poste est estimée être à l'origine de l'inaptitude, on observe que :

- le secteur Construction est davantage représenté que pour les inaptitudes en général (13 % vs 10 %), il en est de même pour le secteur Hébergement médico-social et social et Action sociale sans hébergement (13 % vs 11 %),
- la pathologie est plus souvent d'origine professionnelle que pour les inaptitudes en général (46 % vs 31 %),
- les pathologies du système ostéo-articulaire sont plus fréquemment en cause (62 % vs 48 %)

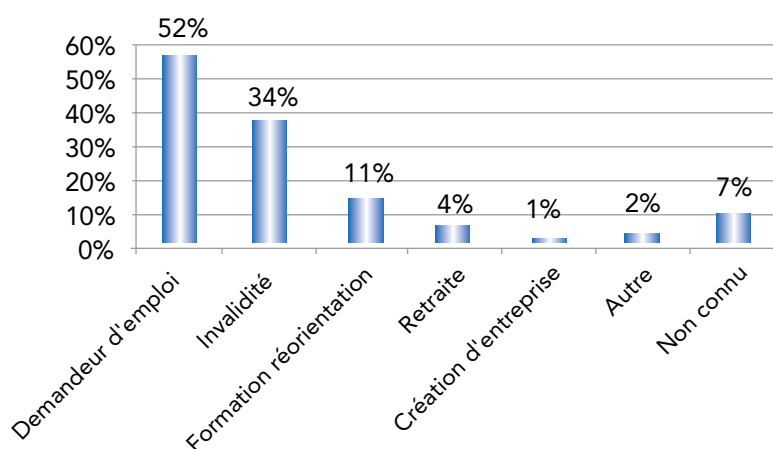
LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI : UN TRAVAIL DE RÉSEAU

En termes d'accompagnement, les ressources internes au service de santé au travail sont sollicitées pour 21 % des salariés déclarés inaptes, les partenaires externes au service de santé au travail pour 37 % d'entre eux. Le partenaire externe le plus sollicité est la MDPH (24 %), puis le service social de la Carsat (10 %), le Sameth (8 %), les organismes de bilan de compétence (8 %), les organismes de formation professionnelle (4 %). Au fil du temps, il est constaté une diminution des orientations vers les Sameth et une augmentation des orientations vers les organismes de formation et de réorientation professionnelle.

QUEL DEVENIR POUR CES SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTES ?

A l'issue du délai légal d'un mois, 88 % des salariés déclarés inaptes ont été licenciés, 4 % ont été maintenus dans l'entreprise ; dans 8 % des cas, la situation des salariés n'est pas connue. Les situations restent proportionnellement les mêmes au fil des années.

Fréquence des situations des salariés licenciés un mois après la procédure d'inaptitude
(ces situations pouvant cumuler entre elles)



Source : Suivi des inaptitudes et maintien dans l'emploi, 2014 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Nord – Pas-de-Calais.



ROUBAIX-TOURCOING

POPULATION ET EMPLOI

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing possède la densité de population la plus forte de la région (soit 6 fois plus) et sa population continue à croître (2^{ème} de la région) ; par contre, le nombre d'actifs en emploi poursuit sa baisse. Elle est marquée par un chômage élevé, particulièrement chez les jeunes. Le taux d'emploi des seniors dépasse la moyenne régionale. La part du tertiaire est l'une des plus importantes après Lille avec huit emplois sur dix et profite du dynamisme des activités high-tech (conseil, informatique, numérique). Les secteurs de la vente à distance et de la grande distribution continuent à perdre des emplois mais restent prépondérants dans le territoire. La majorité des emplois industriels relève du secteur textile-habillement, secteur plus féminisé que pour l'ensemble de l'industrie, suivi par l'industrie du papier-carton et l'industrie de l'imprimerie. La zone d'emploi mise sur de nouvelles activités à forte valeur ajoutée : les textiles innovants, le recyclage textile, la filière image-culture-média, le e-commerce.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	422 448	4 050 756	2
Densité de la population en 2012	1 933	326	1
Actifs ayant un emploi	155 117	1 507 574	2
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,2	26,4	14
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,4	35,0	3
Taux d'emploi des femmes	53,9	52,5	4
Taux de chômage à fin déc. 2014	14,9	13,0	5

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	117 245	112 659	112 318	113 121	10,5%	+0,7%
Heures travaillées (en milliers)	175 285	170 414	166 876	166 420	10,5%	-0,3%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

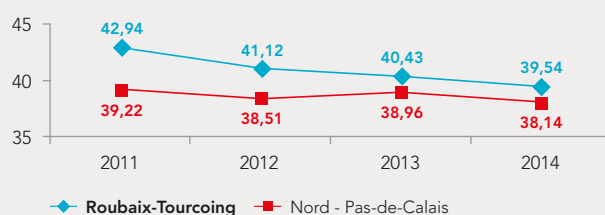
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	5 035	4 633	4 541	4 473	-1,5%
dont AT avec IPP	249	248	221	232	+5,0%
IF AT	42,94	41,12	40,43	39,54	-2,2%
TF AT	28,72	27,19	27,21	26,88	-1,2%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

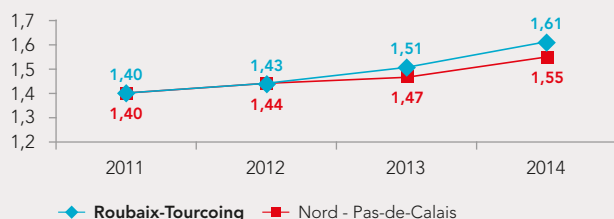
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	15 855	15 553	812	811	51,21	52,14	37,31
Construction	7 968	7 977	661	647	82,96	81,11	66,75
Tertiaire	64 724	65 914	2 204	2 180	34,05	33,07	34,74
Commerce	23 768	23 672	864	835	36,35	35,27	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

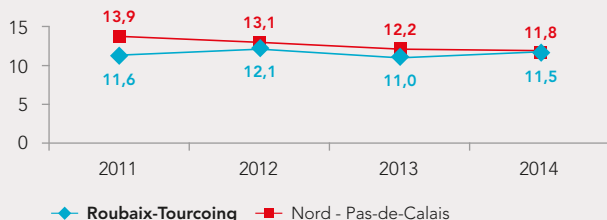
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

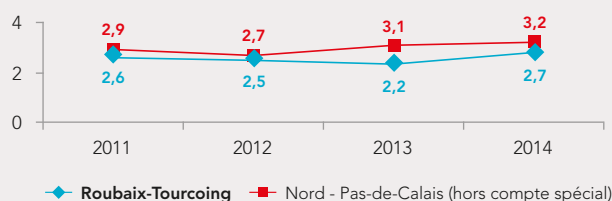
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	307	278	251	301	7%	+19,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

La diminution des accidents du travail de la zone de Roubaix-Tourcoing engendre en 2014 une réduction de la fréquence des accidents. Le risque d'accidents reste néanmoins supérieur à celui enregistré en Nord - Pas-de-Calais, au vu des indicateurs de fréquence. Le tertiaire et le commerce présentent dans la zone des indicateurs de fréquence peu élevés. A l'inverse les accidents sont très fréquents dans l'industrie et la construction comparativement à la région. La même année, le taux de gravité se dégrade pour se situer au-dessus de l'indicateur régional pour la deuxième année consécutive. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées augmente mais celles-ci restent moins fréquentes dans la zone qu'en région.

POPULATION ET EMPLOI

La zone de Lille est la première en nombre d'habitants avec 19,5 % de la population du Nord - Pas-de-Calais et la première en nombre d'actifs en emploi avec 21,4 % des actifs en emploi de la région. Le taux d'emploi des seniors est le plus élevé de la région. Le taux d'emploi des jeunes est par contre un des plus faibles, en raison de la forte présence d'étudiants sur le territoire. Ainsi, la zone de Lille n'arrive qu'en 3^{ème} position pour le taux d'emploi global de sa population, après Flandre-Lys et Arras. Le commerce, les transports, les travaux de construction spécialisés et la restauration restent les premiers employeurs de l'économie marchande lilloise. Les sièges sociaux, les services financiers et les activités informatiques se sont fortement développés. Le poids de l'industrie est le plus faible de la région ; elle se concentre essentiellement sur l'industrie alimentaire, l'industrie du papier et imprimerie, la production et distribution d'énergie et autres industries manufacturières. Le territoire est devenu un pôle attractif pour la recherche-développement, le numérique, la santé et possède trois pôles de compétitivité : chimie et matériaux, santé-alimentation, commerce-distribution.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	794 554	4 050 756	1
Densité de la population en 2012	1 202	326	2
Actifs ayant un emploi	324 556	1 507 574	1
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,3	26,4	12
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	42,3	35,0	1
Taux d'emploi des femmes	57,3	52,5	3
Taux de chômage à fin déc. 2014	11,2	13,0	12

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	318 076	308 626	307 682	319 641	29,6%	+3,9%
Heures travaillées (en milliers)	458 859	450 824	451 308	462 555	29,1%	+2,5%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

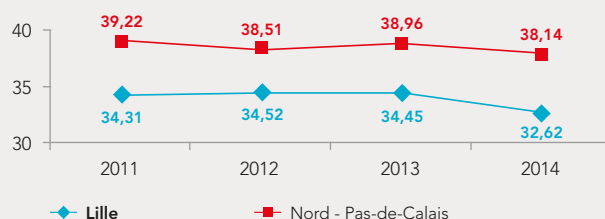
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	10 913	10 654	10 599	10 428	-1,6%
dont AT avec IPP	547	541	515	499	-3,1%
IF AT	34,31	34,52	34,45	32,62	-5,3%
TF AT	23,78	23,63	23,49	22,54	-4,0%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

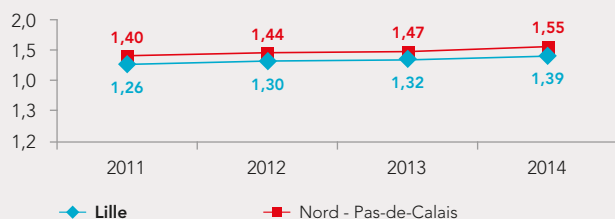
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	28 587	28 463	1 217	1 218	42,57	42,79	37,31
Construction	20 914	20 393	1 270	1 195	60,72	58,60	66,75
Tertiaire	209 775	221 386	6 388	6 277	30,45	28,35	34,74
Commerce	48 190	49 156	1 724	1 734	35,78	35,28	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

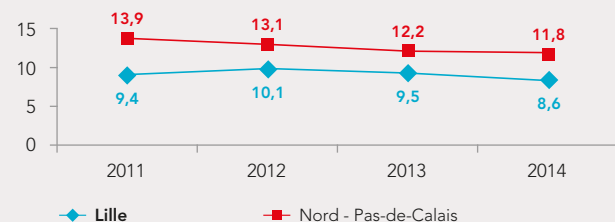
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

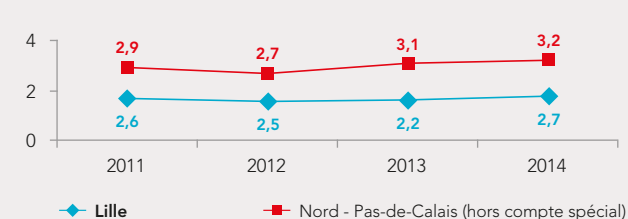
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	548	500	512	578	13%	+12,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

La faible baisse des accidents du travail enregistrée en 2014 est accompagnée d'une reprise de l'emploi pour la zone d'emploi de Lille. Cela entraîne une diminution du risque d'accidents du travail, principalement liée à l'amélioration constatée dans la construction et le tertiaire. Pour l'industrie, les accidents sont plus fréquents dans la zone qu'en région. Au global, les indicateurs de fréquence de la zone sont parmi les plus faibles de la région. La même année, le taux de gravité se dégrade du fait d'un allongement de la durée des arrêts, mais reste inférieur à l'indicateur régional. Le nombre de maladies professionnelles augmente mais celles-ci restent les moins fréquentes parmi les 15 zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais.

DUNKERQUE

POPULATION ET EMPLOI

La population totale et celle des actifs en emploi du Dunkerquois sont restées stables en 2012. Son taux d'emploi est proche du taux régional (57,2 %) ; par contre, le taux d'emploi des seniors et des femmes augmentent mais restent inférieurs à la moyenne régionale. La zone d'emploi de Dunkerque est le 3^{ème} pourvoyeur d'emplois industriels de la région, y compris la construction ; mais le poids de l'industrie continue à baisser. Deux salariés de l'industrie sur cinq travaillent dans le secteur « métallurgie et fabrication de produits métalliques ». Les autres secteurs les plus importants sont les autres industries manufacturières, la réparation et installation de machines et d'équipements, l'énergie, la chimie. Le grand port maritime de Dunkerque est le 3^{ème} port industriel et de marchandises français. Des activités liées à l'écologie industrielle et au développement durable se développent. La construction du terminal méthanier (2^{ème} chantier industriel de France) se termine fin 2015. Le territoire concentre plusieurs sites SEVESO à haut risque. Le recours à l'intérim est élevé, notamment dans la maintenance industrielle.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	253 377	4 050 756	6
Densité de la population en 2012	339	326	7
Actifs ayant un emploi	94 127	1 507 574	7
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,3	26,4	4
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	32,4	35,0	10
Taux d'emploi des femmes	51,4	52,5	9
Taux de chômage à fin déc. 2014	12,1	13,0	11

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	69 215	68 301	67 516	69 776	6,5%	+3,3%
Heures travaillées (en milliers)	105 187	104 402	103 259	105 215	6,6%	+1,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

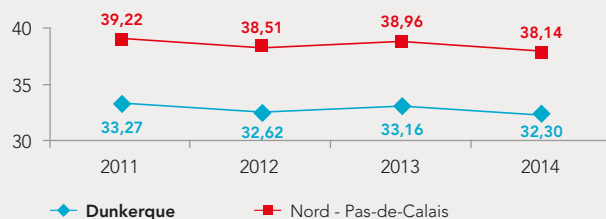
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	2 303	2 228	2 239	2 254	+0,7%
dont AT avec IPP	126	134	134	140	+4,5%
IF AT	33,27	32,62	33,16	32,30	-2,6%
TF AT	21,89	21,34	21,68	21,42	-1,2%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

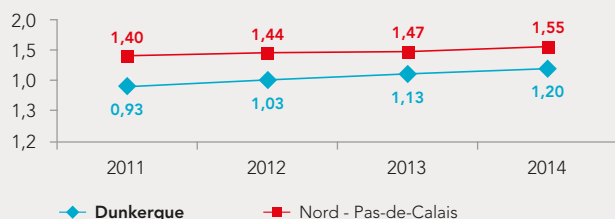
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	18 261	18 708	446	457	24,42	24,43	37,31
Construction	5 788	5 707	198	238	34,21	41,70	66,75
Tertiaire	35 541	37 299	1 287	1 256	36,21	33,67	34,74
Commerce	7 916	8 051	308	303	38,91	37,64	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

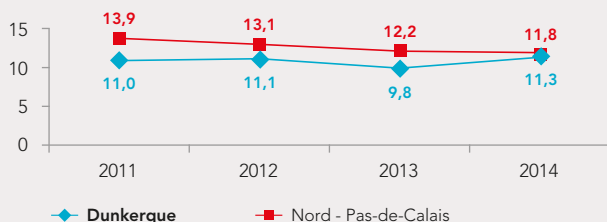
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

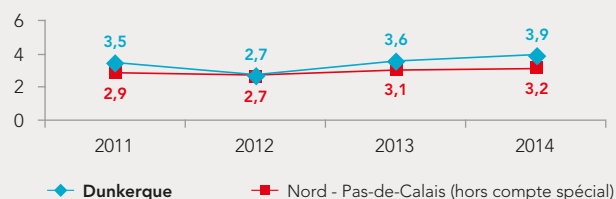
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	242	186	244	275	6%	+12,7%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, on enregistre une faible hausse du volume d'accidents du travail, en parallèle d'une reprise significative de l'emploi dans la zone de Dunkerque. Ainsi le risque d'accidents se réduit et demeure le plus faible de la région. L'amélioration est constatée dans le tertiaire, alors qu'on enregistre une dégradation dans la construction. La même année le taux de gravité augmente, signalant un allongement de la durée des arrêts. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente, celles-ci étant plus fréquentes dans la zone qu'en Nord - Pas-de-Calais.

FLANDRE-LYS

POPULATION ET EMPLOI

La Flandre-Lys est un territoire peu densément peuplé, à caractère fortement résidentiel et qui a conservé son caractère agricole. Le taux d'emploi de la zone est le plus élevé de la région (64,4 % contre 57,3 en moyenne régionale), ainsi que celui des jeunes et des femmes. Son taux de chômage est le plus faible et il est inférieur à la moyenne nationale qui est de 10,1 % fin 2014. Son tissu économique est plus orienté vers l'agriculture, l'industrie et la construction comparativement à la moyenne régionale. Le secteur agro-alimentaire est le principal employeur de la zone, avec près d'un salarié de l'industrie sur trois. D'autres activités sont bien implantées sur le territoire : le textile-habillement, la métallurgie et fabrication de produits métalliques, l'industrie du caoutchouc et plastique. Dans le tertiaire, on enregistre un fort recours aux services à la personne. La part des ouvriers parmi les actifs dépasse la moyenne régionale, soit 29,4 % contre 24,8 %.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	123 937	4 050 756	13
Densité de la population en 2012	179	326	10
Actifs ayant un emploi	51 386	1 507 574	13
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	33,5	26,4	1
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	34,9	35,0	7
Taux d'emploi des femmes	59,8	52,5	1
Taux de chômage à fin déc. 2014	8,3	13,0	15

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	24 558	24 091	23 834	23 936	2,2%	+0,4%
Heures travaillées (en milliers)	37 134	36 131	35 599	35 903	2,3%	+0,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

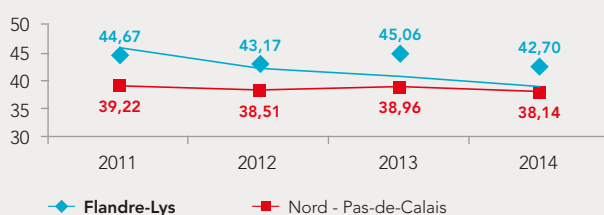
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 097	1 040	1 074	1 022	-4,8%
dont AT avec IPP	61	66	55	59	+7,3%
IF AT	44,67	43,17	45,06	42,70	-5,2%
TF AT	29,54	28,78	30,17	28,47	-5,6%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

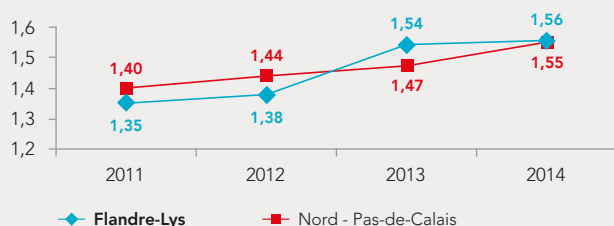
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	5 316	5 194	283	246	53,24	47,36	37,31
Construction	2 953	2 971	264	256	89,40	86,17	66,75
Tertiaire	10 809	10 986	386	384	35,71	34,95	34,74
Commerce	4 175	4 219	136	135	32,57	32,00	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

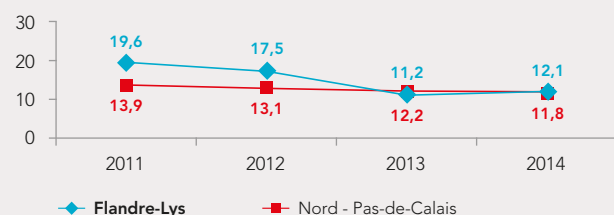
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

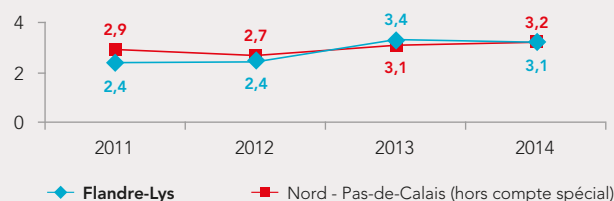
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	59	58	81	75	2%	-7,4%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, la diminution du volume d'accidents du travail constatée en parallèle d'une faible reprise de l'emploi engendre une baisse marquée du risque d'accidents dans la zone de Flandre-Lys. Les accidents du travail restent néanmoins parmi les plus fréquents de la région, ce constat se vérifiant surtout pour l'industrie et la construction. La même année, le taux de gravité augmente peu et se rapproche du taux régional. Le volume de maladies professionnelles indemnisées diminue dans la zone, celles-ci étant désormais aussi fréquentes qu'en Nord - Pas-de-Calais.

POPULATION ET EMPLOI

Densément peuplé, le douais possède un taux d'emploi parmi les plus faibles et notamment celui des jeunes et des femmes. Son taux de chômage est proche de celui de la région. La part des emplois industriels, hors construction, dépasse la moyenne régionale (17 % contre 14 %). Près d'un salarié de l'industrie sur deux est employé dans l'industrie automobile, secteur qui induit par ailleurs de nombreux emplois de sous-traitance dans la mécanique et le travail des métaux, la fabrication de caoutchouc et plastique, mais aussi des activités de services (transports, activités d'ingénierie et de contrôle technique, entreprises de travail temporaire). La zone emploie un nombre important d'intérimaires dans l'industrie automobile. Dans le tertiaire, les activités les plus présentes sont le commerce de détail, l'action sociale, les transports. La logistique connaît une forte croissance.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	248 077	4 050 756	7
Densité de la population en 2012	521	326	5
Actifs ayant un emploi	89 642	1 507 574	8
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,4	26,4	11
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	34,7	35,0	4
Taux d'emploi des femmes	51,2	52,5	10
Taux de chômage à fin déc. 2014	13,9	13,0	7

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	54 928	54 090	51 989	52 384	4,8%	+0,8%
Heures travaillées (en milliers)	79 882	79 737	71 377	71 196	4,5%	-0,3%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

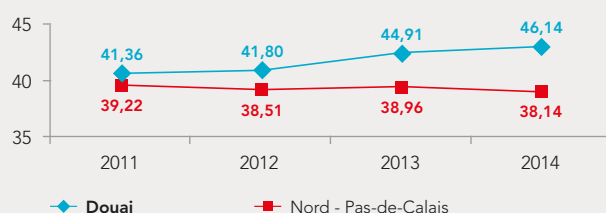
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	2 272	2 261	2 335	2 417	+3,5%
dont AT avec IPP	151	113	96	144	+50,0%
IF AT	41,36	41,80	44,91	46,14	+2,7%
TF AT	28,44	28,36	32,71	33,95	+3,8%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

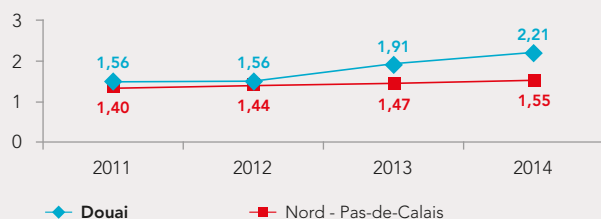
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	12 668	12 293	437	442	34,50	35,96	37,31
Construction	4 124	4 028	310	307	75,17	76,22	66,75
Tertiaire	28 732	29 591	1 310	1 395	45,59	47,14	34,74
Commerce	6 464	6 470	278	272	43,01	42,04	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

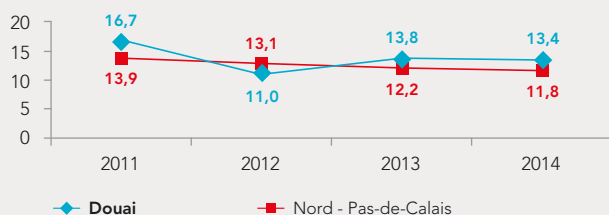
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

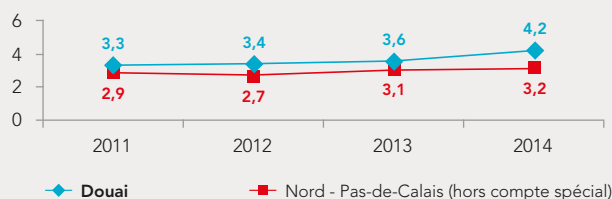
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	181	184	187	219	5%	+17,1%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

La hausse importante du volume d'accidents du travail engendre en 2014 une dégradation des indicateurs de fréquence de la zone d'emploi de Douai. La zone creuse ainsi son écart avec la région et figure parmi les zones d'emploi où les accidents du travail sont les plus fréquents. Le risque d'accidents est nettement plus important qu'en moyenne pour la construction, le tertiaire et le commerce. La même année, le taux de gravité se dégrade également du fait de sinistres plus fréquents mais aussi d'un allongement de la durée d'arrêt. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente, celles-ci étant en 2014 nettement plus fréquentes dans la zone qu'en moyenne.

VALENCIENNES

POPULATION ET EMPLOI

La zone d'emploi de Valenciennes, densément peuplée, présente un chômage élevé (3^{ème} rang), un taux d'emploi parmi les plus faibles, et particulièrement celui des jeunes (15^{ème} rang) et celui des femmes (13^{ème} rang). Elle occupe la 3^{ème} place en nombre d'emplois industriels, hors la construction qui est peu représentée. Plus de deux salariés de l'industrie sur cinq sont employés dans la fabrication de matériel de transport et principalement dans l'industrie automobile. La zone d'emploi de Valenciennes est classée ainsi au 1^{er} rang régional dans ce secteur en volume d'emplois et possède un pôle de compétitivité lié aux transports (i-Trans) et des pôles d'excellence automobile et ferroviaire. D'autres activités sont implantées comme la métallurgie et l'industrie du caoutchouc et plastique. Le territoire affiche un certain dynamisme dans deux secteurs : la logistique et notamment le trafic fluvial, et dans le domaine de l'image et du numérique. Le taux de recours à l'intérim est élevé, principalement dans l'industrie.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	349 667	4 050 756	4
Densité de la population en 2012	551	326	4
Actifs ayant un emploi	120 897	1 507 574	4
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,1	26,4	15
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	33,2	35,0	8
Taux d'emploi des femmes	47,9	52,5	13
Taux de chômage à fin déc. 2014	15,3	13,0	3

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	93 855	92 721	90 469	91 617	8,5%	+1,3%
Heures travaillées (en milliers)	136 628	134 449	134 931	136 777	8,6%	+1,4%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

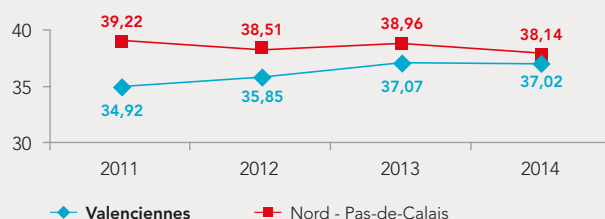
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	3 277	3 324	3 354	3 392	+1,1%
dont AT avec IPP	217	203	209	202	-3,3%
IF AT	34,92	35,85	37,07	37,02	-0,1%
TF AT	23,98	24,72	24,86	24,80	-0,2%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

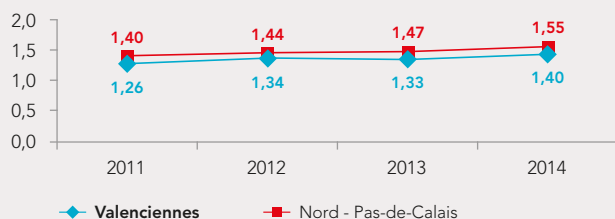
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	26 064	25 932	782	761	30,00	29,35	37,31
Construction	5 929	5 785	377	375	63,59	64,82	66,75
Tertiaire	45 968	47 354	1 694	1 787	36,85	37,74	34,74
Commerce	12 507	12 545	500	469	39,98	37,39	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

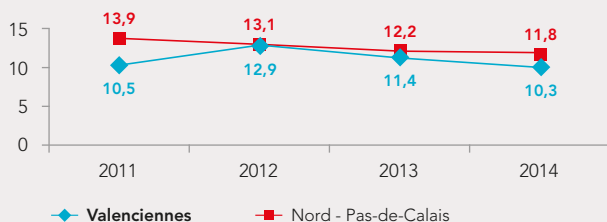
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

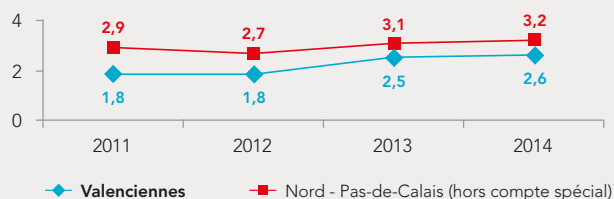
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	172	170	224	239	5%	+6,7%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Dans la zone d'emploi de Valenciennes, la fréquence des accidents du travail reste stable en 2014, après les hausses constatées entre 2011 et 2013. Quel que soit le grand secteur, les indicateurs de fréquence évoluent peu. Au global, les accidents du travail de la zone sont moins fréquents qu'en Nord – Pas-de-Calais. Le taux de gravité augmente la même année signalant des arrêts de travail plus longs. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente mais celles-ci restent moins fréquentes qu'en région.

CAMBRAI

POPULATION ET EMPLOI

Le Cambrésis est un territoire peu densément peuplé, resté rural avec une proportion d'établissements agricoles deux fois plus élevée qu'en région. Le taux d'emploi de la population du territoire est supérieur à la moyenne régionale (58,1 % contre 57,3 %) et notamment celui des jeunes. Le taux de chômage avoisine celui de la région. Cette zone d'emploi conserve sa spécificité industrielle avec comme activités principales : le textile-habillage (1^{er} employeur), l'agro-alimentaire (avec un pôle d'excellence régionale) et l'industrie chimique. Dans le secteur tertiaire, le commerce, l'action sociale et les activités pour la santé humaine constituent les principaux pourvoyeurs d'emploi. Le Cambrésis accueille également plusieurs centres logistiques de distribution. La part des ouvriers est une des plus importantes (30,7 %) contre 24,8 % en moyenne régionale.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	180 399	4 050 756	10
Densité de la population en 2012	156	326	13
Actifs ayant un emploi	66 365	1 507 574	10
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,8	26,4	4
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	33,9	35,0	5
Taux d'emploi des femmes	52,9	52,5	6
Taux de chômage à fin déc. 2014	12,8	13,0	8

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	36 873	36 813	35 696	35 735	3,3%	+0,1%
Heures travaillées (en milliers)	54 638	53 695	52 566	53 147	3,3%	+1,1%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

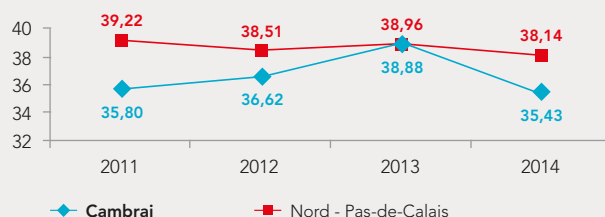
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 320	1 348	1 388	1 266	-8,8%
dont AT avec IPP	80	68	78	66	-15,4%
IF AT	35,80	36,62	38,88	35,43	-8,9%
TF AT	24,16	25,10	26,40	23,82	-9,8%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

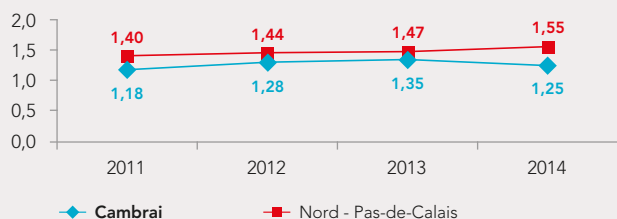
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	8 223	7 952	349	288	42,44	36,22	37,31
Construction	3 338	3 279	214	195	64,11	59,47	66,75
Tertiaire	17 255	17 749	626	567	36,28	31,95	34,74
Commerce	6 787	6 654	196	215	28,88	32,31	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

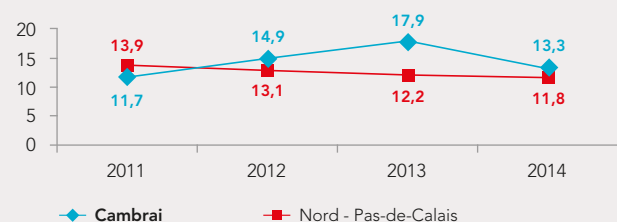
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

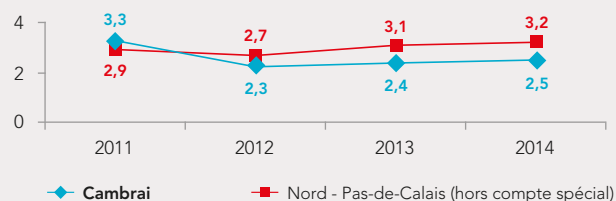
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	121	86	86	91	2%	+5,8%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, le risque d'accidents du travail diminue de façon significative dans la zone d'emploi de Cambrai pour se situer sous la moyenne régionale, faisant suite à deux années de hausse consécutives. En conséquence, l'indice de fréquence retrouve son niveau de 2011. L'amélioration est enregistrée pour l'industrie, la construction et le tertiaire. Le taux de gravité diminue aussi, du fait de la baisse du nombre de sinistres. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente, celles-ci étant en 2014 moins fréquentes qu'en région.

MAUBEUGE

POPULATION ET EMPLOI

La zone d'emploi de Maubeuge a une densité faible par rapport à la moyenne régionale et sa population est vieillissante. La zone souffre d'un sur-chômage qui la situe dans les trois derniers rangs. Le taux d'emploi de sa population est le 2^{ème} plus faible de la région et particulièrement celui des femmes et des seniors. L'agriculture est développée notamment à travers la filière forêt-bois, avec un pôle d'excellence « Bois ». L'industrie est en déclin mais son poids reste supérieur à celui de la région. Deux activités prédominent sur ce territoire : la métallurgie (1^{er} employeur industriel de la zone avec un salarié de l'industrie sur trois et un pôle d'excellence « Mécanique ») et l'industrie automobile. Les autres activités industrielles sont l'agro-alimentaire, la fabrication de machines et équipements et l'industrie du caoutchouc-plastique. Le territoire présente la plus faible part du tertiaire marchand, avec principalement le commerce et l'action sociale.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	232 657	4 050 756	9
Densité de la population en 2012	165	326	12
Actifs ayant un emploi	78 683	1 507 574	9
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,6	26,4	11
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	31,9	35,0	13
Taux d'emploi des femmes	46,5	52,5	14
Taux de chômage à fin déc. 2014	15,3	13,0	3

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	44 792	44 043	42 718	42 796	4,0%	+0,2%
Heures travaillées (en milliers)	64 607	63 174	64 596	64 003	4,0%	-0,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

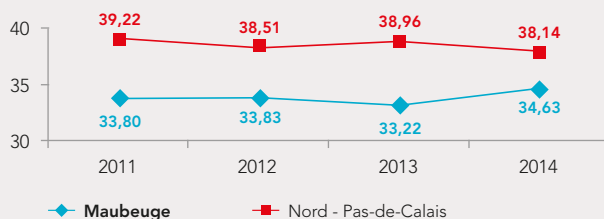
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 514	1 490	1 419	1 482	+4,4%
dont AT avec IPP	111	106	111	66	-40,5%
IF AT	33,80	33,83	33,22	34,63	+4,2%
TF AT	23,43	23,59	21,97	23,16	+5,4%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

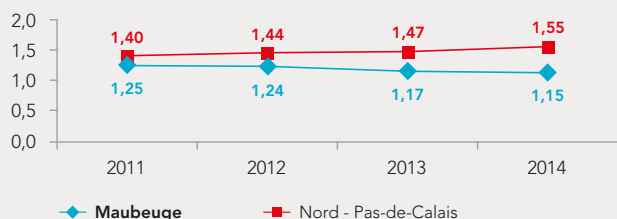
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	13 069	12 719	406	414	31,07	32,55	37,31
Construction	3 111	3 065	171	141	54,97	46,00	66,75
Tertiaire	20 645	21 010	610	698	29,55	33,22	34,74
Commerce	5 890	5 998	232	229	39,39	38,18	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

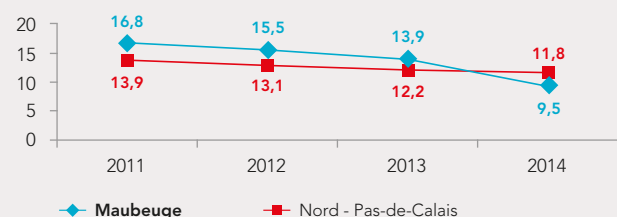
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

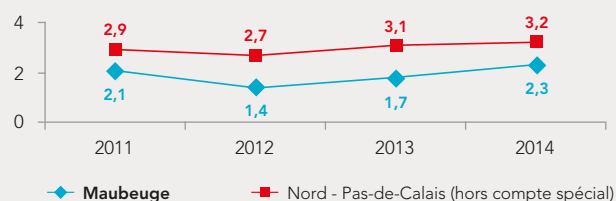
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	92	61	74	97	2%	+31,1%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Contrairement à la tendance observée en région, le risque d'accidents du travail augmente dans la zone d'emploi de Maubeuge en 2014, les indicateurs de fréquence étant en hausse. Malgré la hausse, les accidents restent moins fréquents dans la zone qu'en région. La dégradation est observée dans l'industrie et le tertiaire, mais les accidents y sont moins fréquents qu'en région pour ces deux secteurs. Le taux de gravité est stable, signalant un recul de la durée des arrêts, en parallèle de la hausse du nombre de sinistres. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente mais celles-ci restent pour la zone parmi les moins fréquentes du Nord – Pas-de-Calais.

POPULATION ET EMPLOI

La zone d'emploi d'Arras possède une densité de population faible, la situant à l'avant dernière place en région et en dessous de la moyenne nationale (110 contre 116). Son taux de chômage est le 2^{ème} plus bas de la région après Flandre-Lys. Le taux d'emploi de sa population est un des plus élevés, comme celui des jeunes, des seniors et des femmes. Le territoire possède un tissu économique diversifié, à dominante tertiaire (trois-quarts des emplois). Le commerce de détail, les transports et l'action sociale sont les principaux employeurs des services marchands. La zone se caractérise également par un fort recours aux services à la personne. Les parts en emplois de l'agriculture et de la construction, notamment les travaux de construction spécialisés, sont supérieurs à la moyenne régionale. Près d'un salarié de l'industrie sur trois est employé dans l'agro-alimentaire avec un pôle d'excellence. Les autres secteurs industriels sont la métallurgie, la fabrication automobile et la fabrication d'équipements électriques.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	242 571	4 050 756	8
Densité de la population en 2012	110	326	14
Actifs ayant un emploi	96 633	1 507 574	6
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,8	26,4	3
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	37,8	35,0	2
Taux d'emploi des femmes	57,6	52,5	2
Taux de chômage à fin déc. 2014	9,5	13,0	14

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	65 598	63 123	60 172	61 308	5,7%	+1,9%
Heures travaillées (en milliers)	99 347	95 440	91 214	93 167	5,9%	+2,1%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

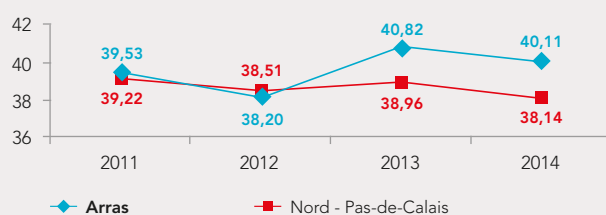
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	2 593	2 411	2 456	2 459	+0,1%
dont AT avec IPP	154	140	150	145	-3,3%
IF AT	39,53	38,20	40,82	40,11	-1,7%
TF AT	26,10	25,26	26,93	26,39	-2,0%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

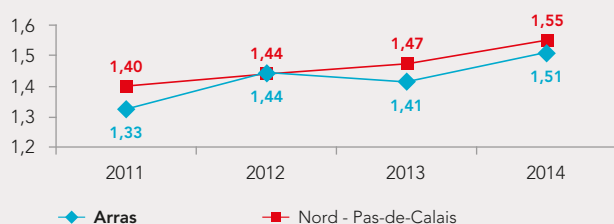
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	9 886	9 852	397	384	40,16	38,98	37,31
Construction	6 540	6 236	464	475	70,95	76,17	66,75
Tertiaire	35 106	36 496	1 228	1 264	34,98	34,63	34,74
Commerce	8 456	8 538	362	333	42,81	39,00	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

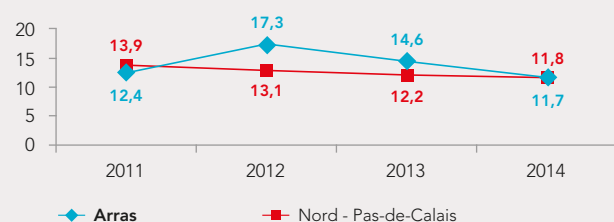
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

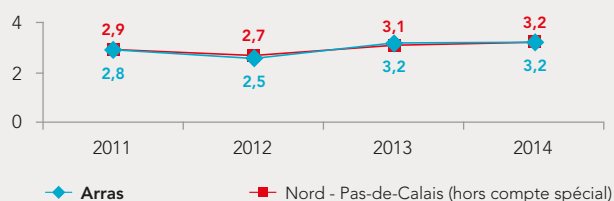
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	185	155	193	196	4%	+1,6%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, le volume d'accidents du travail de la zone d'Arras évolue peu, en parallèle d'une reprise de l'emploi. Ainsi, le risque d'accidents se réduit, notamment dans l'industrie et le commerce. Néanmoins, les accidents de la zone restent plus fréquents qu'en moyenne en région. La même année, le taux de gravité se dégrade signalant un allongement de la durée des arrêts. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente peu et leur fréquence est semblable à celle observée en région.

LENS-HÉNIN

POPULATION ET EMPLOI

La zone de Lens-Hénin est le 3^{ème} territoire le plus peuplé de la région et le 1^{er} du Pas-de-Calais, mais en déclin démographique. C'est le 3^{ème} en nombre d'actifs en emploi de la région, dont un tiers travaille hors de la zone. Cependant, rapporté à sa population, le taux d'emploi global ainsi que celui des femmes, des jeunes et des seniors sont les plus faibles de la région. Le territoire possède le taux de chômage le plus élevé fin 2014. Le poids du tertiaire dans la zone dépasse la moyenne régionale. Le commerce est surreprésenté ainsi que les transports, la logistique et les services aux entreprises dont l'intérim. Le secteur de la construction est très présent. Deux activités industrielles prédominent dans la zone : l'agro-alimentaire et la fabrication de produits en caoutchouc et plastique. Les autres secteurs industriels sont la gestion de l'eau, des déchets et dépollution et l'industrie automobile. Si l'industrie perd des emplois, des pôles d'excellence se développent : logistique, éco-matériaux, sport et bien être, métiers d'art, numérique.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	362 343	4 050 756	3
Densité de la population en 2012	1 139	326	3
Actifs ayant un emploi	121 688	1 507 574	3
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,3	26,4	12
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	30,3	35,0	15
Taux d'emploi des femmes	46,0	52,5	15
Taux de chômage à fin déc. 2014	16,6	13,0	1

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	84 119	82 138	81 063	82 340	7,6%	+1,6%
Heures travaillées (en milliers)	125 315	121 623	120 691	121 660	7,7%	+0,8%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

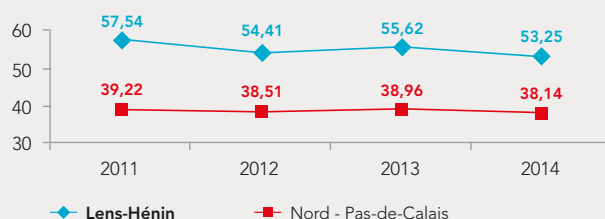
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	4 840	4 469	4 509	4 385	-2,8%
dont AT avec IPP	383	323	321	271	-15,6%
IF AT	57,54	54,41	55,62	53,25	-4,3%
TF AT	38,62	36,74	37,36	36,04	-3,5%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

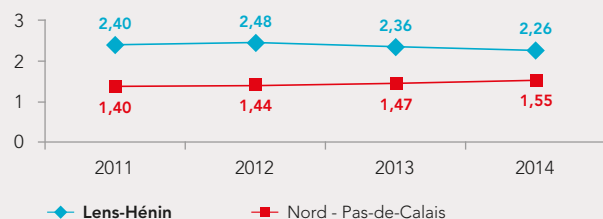
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	10 568	10 463	519	479	49,11	45,78	37,31
Construction	8 052	8 083	645	640	80,10	79,18	66,75
Tertiaire	48 795	49 376	2 598	2 538	53,24	51,40	34,74
Commerce	13 648	14 418	747	728	54,73	50,49	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

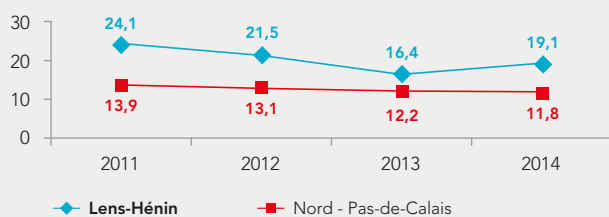
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

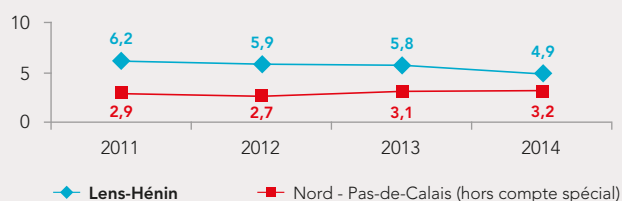
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	519	481	469	407	9%	-13,2%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

La baisse du nombre d'accidents du travail enregistrée en parallèle d'une légère hausse du nombre d'emplois engendre en 2014 une baisse de la fréquence des accidents pour la zone d'emploi de Lens-Hénin. Mais le risque d'accidents reste le plus important de la région, avec des accidents 1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne. L'amélioration est enregistrée pour les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, tertiaire, commerce) même si les accidents y demeurent plus fréquents que la moyenne régionale dans chacun de ces secteurs. Le taux de gravité diminue la même année, principalement du fait de la baisse du nombre de sinistres. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées diminue pour la zone et leur fréquence diminue de façon importante même si les maladies demeurent plus fréquentes qu'en moyenne en région.

BÉTHUNE-BRUAY

POPULATION ET EMPLOI

Béthune-Bruay est un territoire à forte population. Le taux de chômage et le taux d'emploi sont proches de la moyenne régionale, avec pourtant une situation plus défavorable pour les seniors et les femmes. Malgré une baisse des effectifs industriels, le territoire arrive en 2012 à la 1^{ère} place régionale en termes d'emplois industriels, y compris la construction, devant Dunkerque (30 % des emplois de la zone - moyenne régionale : 21 %). La part des ouvriers parmi les actifs est importante (30 %). Les emplois industriels se concentrent dans quatre activités : l'agro-alimentaire (1^{er} rang régional), l'industrie automobile (3^{ème} rang), la fabrication de produits en caoutchouc et plastique et la métallurgie. Le tertiaire est sous représenté, mais les services présentsiels, destinés à la population de la zone (santé, action sociale) sont en forte croissance.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	292 168	4 050 756	5
Densité de la population en 2012	422	326	6
Actifs ayant un emploi	107 189	1 507 574	5
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,0	26,4	8
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	32,3	35,0	11
Taux d'emploi des femmes	51,2	52,5	10
Taux de chômage à fin déc. 2014	12,6	13,0	9

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	60 015	58 961	58 595	58 373	5,4%	-0,4%
Heures travaillées (en milliers)	88 954	87 493	85 262	84 522	5,3%	-0,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

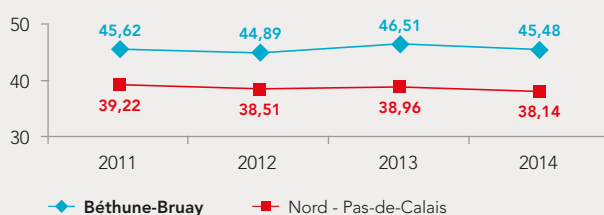
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	2 738	2 647	2 725	2 655	-2,6%
dont AT avec IPP	224	191	216	202	-6,5%
IF AT	45,62	44,89	46,51	45,48	-2,2%
TF AT	30,78	30,25	31,96	31,41	-1,7%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

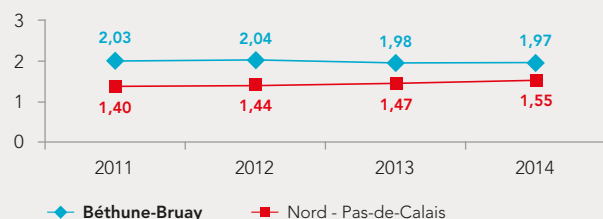
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	18 502	17 769	744	725	40,21	40,80	37,31
Construction	5 281	5 215	400	391	75,74	74,98	66,75
Tertiaire	25 809	26 288	1 221	1 159	47,31	44,09	34,74
Commerce	8 985	9 081	360	380	40,07	41,85	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

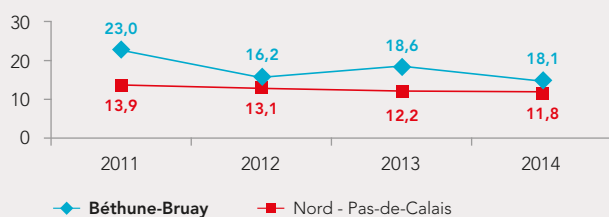
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

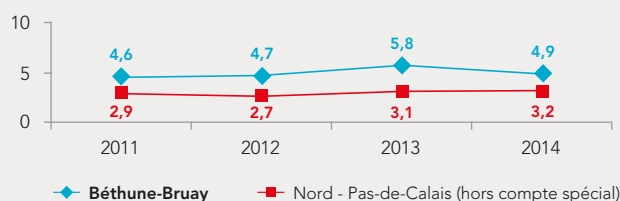
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	279	278	337	288	7%	-14,5%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, le risque d'accidents du travail diminue pour la zone d'emploi de Béthune-Bruay, la diminution des accidents étant plus marquée que les pertes d'emploi. Néanmoins, les indicateurs de fréquence des accidents du travail demeurent parmi les plus élevés de la région. La baisse la plus importante est enregistrée pour le tertiaire et l'indice de fréquence reste plus élevé qu'en moyenne en région pour les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, tertiaire, commerce). La même année, le taux de gravité est stable mais reste d'un niveau supérieur à l'indicateur régional. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées diminue bien que celles-ci restent plus fréquentes qu'en Nord - Pas-de-Calais.

SAINT-OMER

POPULATION ET EMPLOI

La zone d'emploi de Saint-Omer est à l'avant dernière place en nombre d'habitants, mais sa population augmente. Le taux d'emploi de sa population est supérieur à la moyenne régionale mais celui des seniors est un des plus faibles (14^{ème} rang sur 15). Saint-Omer est la zone qui perd le plus d'emplois industriels, la faisant passer de la 1^{ère} place jusqu'en 2010 à la 5^{ème} en 2012 (18 % d'emplois industriels, hors construction). La part des ouvriers restent élevée avec 34 % des actifs (1^{er} rang). Ces pertes sont principalement dues à l'activité dominante : la fabrication du verre qui concentre un emploi industriel du territoire sur deux. Les autres plus importants secteurs d'activité sont le papier-carton et en 3^{ème} place l'agro-alimentaire. Dans le tertiaire, ce sont les commerces et les transports qui emploient le plus de salariés.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	116 929	4 050 756	14
Densité de la population en 2012	166	326	11
Actifs ayant un emploi	44 299	1 507 574	14
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,2	26,4	5
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	30,5	35,0	14
Taux d'emploi des femmes	52,3	52,5	7
Taux de chômage à fin déc. 2014	12,6	13,0	9

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	32 571	32 018	31 025	31 466	2,9%	+1,4%
Heures travaillées (en milliers)	49 233	49 115	47 969	48 369	3,0%	+0,8%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

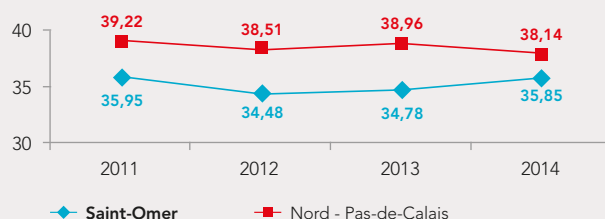
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 171	1 104	1 079	1 128	+4,5%
dont AT avec IPP	83	78	62	78	+25,8%
IF AT	35,95	34,48	34,78	35,85	+3,1%
TF AT	23,78	22,48	22,49	23,32	+3,7%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

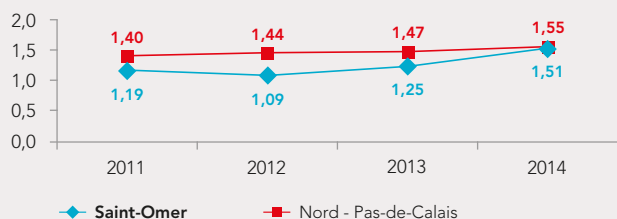
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	10 128	9 946	222	230	21,92	23,12	37,31
Construction	2 216	2 152	148	122	66,79	56,69	66,75
Tertiaire	13 501	14 123	481	529	35,63	37,46	34,74
Commerce	5 159	5 224	227	246	44,00	47,09	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

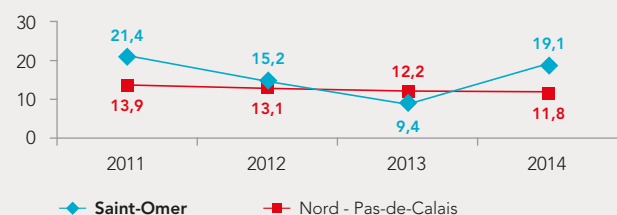
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

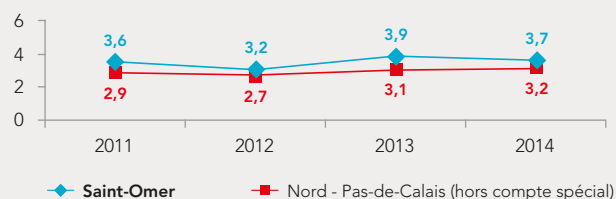
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	117	102	122	116	3%	-4,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, La hausse du nombre d'accidents du travail enregistrée en parallèle d'une légère hausse du nombre d'emplois engendre une hausse du risque d'accidents dans la zone de Saint-Omer. Malgré cette dégradation, les indicateurs de fréquence des accidents du travail demeurent inférieurs à la moyenne régionale. Cette tendance à la hausse est liée à la situation observée dans l'industrie, le tertiaire et le commerce où l'indice de fréquence est en augmentation en 2014. La même année, le taux de gravité se dégrade et s'approche de l'indicateur régional. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées diminue faiblement dans la zone et leur fréquence aussi.

POPULATION ET EMPLOI

La zone d'emploi de Calais a une densité démographique inférieure à celle de la région. Son taux de chômage est le 2^{ème} plus élevé (après Lens-Hénin). Le taux d'emploi de sa population est en-dessous de la moyenne régionale, et particulièrement celui des seniors et des femmes. Le port de Calais se situe au 1^{er} rang national pour le fret international de marchandises et 1^{er} port de voyageurs. Ces activités sont amenées encore à se développer. De par la présence d'Eurotunnel et du port de Calais, le commerce, les transports et la logistique sont surreprésentés dans le territoire. Les services de proximité (action sociale, santé...) sont très présents. Calais est ainsi la zone la plus tertiaisée du Pas-de-Calais (en nombre d'emplois) et la 3^{ème} au niveau régional après celle de Lille et Roubaix-Tourcoing. L'industrie, peu présente, se concentre sur trois activités : la fabrication d'équipements électriques, le textile-habillement et l'industrie chimique.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	164 435	4 050 756	11
Densité de la population en 2012	237	326	9
Actifs ayant un emploi	59 484	1 507 574	12
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,8	26,4	9
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	32	35,0	13
Taux d'emploi des femmes	48,9	52,5	12
Taux de chômage à fin déc. 2014	15,9	13,0	2

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	33 118	32 601	32 108	32 539	3,0%	+1,3%
Heures travaillées (en milliers)	50 258	49 131	48 448	48 016	3,0%	-0,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

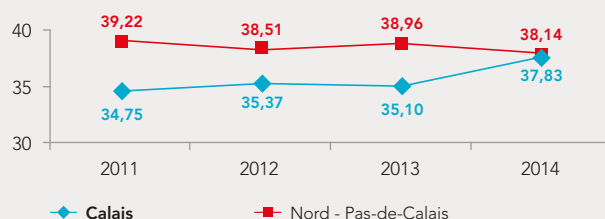
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 151	1 153	1 127	1 231	+9,2%
dont AT avec IPP	70	66	55	69	+25,5%
IF AT	34,75	35,37	35,10	37,83	+7,8%
TF AT	22,90	23,47	23,26	25,64	+10,2%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

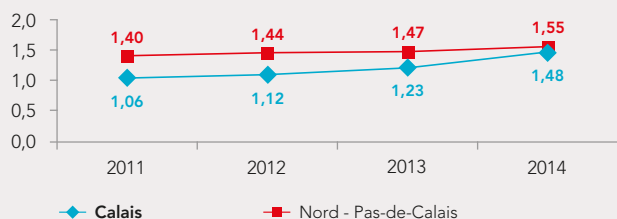
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	4 536	4 446	162	155	35,71	34,86	37,31
Construction	2 486	2 447	101	137	40,63	55,99	66,75
Tertiaire	19 457	19 942	643	729	33,05	36,56	34,74
Commerce	5 579	5 659	220	210	39,43	37,11	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

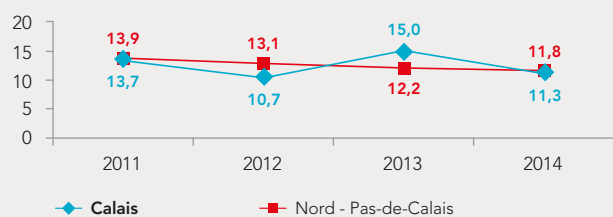
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

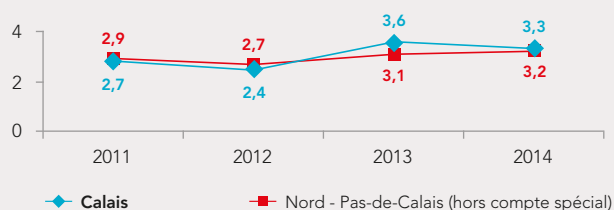
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	91	78	114	109	2%	-4,4%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, le volume d'accidents du travail augmente de façon significative dans la zone d'emploi de Calais engendrant une hausse importante du risque d'accidents. Pour la zone, l'indice de fréquence des accidents du travail s'approche ainsi de l'indicateur régional. Cette dégradation est liée à la tendance observée dans la construction et le tertiaire. La même année, le taux de gravité se dégrade également, s'approchant du taux constaté en région. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées diminue et leur fréquence est proche de celle enregistrée en Nord - Pas-de-Calais.

BOULOGNE-SUR-MER

POPULATION ET EMPLOI

La population de la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer possède une densité inférieure à celle de la région. Son taux d'emploi est dans la moyenne régionale (57,0 % contre 57,3 %) et un peu plus défavorable pour les femmes et les seniors. Le territoire est peu industrialisé ; le poids de l'industrie est proche de celui de la région (14,9 % des emplois contre 14,3 %). Boulogne-sur-Mer est le 1^{er} port de pêche français et la 1^{ère} plateforme européenne de transformation des produits de la mer, avec un pôle de compétitivité dans le domaine. La spécificité industrielle du territoire est ainsi l'industrie alimentaire ; l'aquaculture est vouée à se développer. Les ouvriers représentent 28 % des emplois et il existe une importante activité intérimaire. Dans le tertiaire, les activités premières sont le commerce, les transports et la logistique. Le territoire présente une activité touristique (hôtellerie-restauration, commerce) qui le classe à la 2^{ème} place régionale derrière Berck-Montreuil.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	162 271	4 050 756	12
Densité de la population en 2012	253	326	8
Actifs ayant un emploi	59 181	1 507 574	11
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,2	26,4	7
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	34,1	35,0	6
Taux d'emploi des femmes	51,5	52,5	8
Taux de chômage à fin déc. 2014	14,1	13,0	6

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	39 919	39 473	40 278	40 579	3,8%	+0,7%
Heures travaillées (en milliers)	59 602	59 162	61 106	60 801	3,8%	-0,5%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

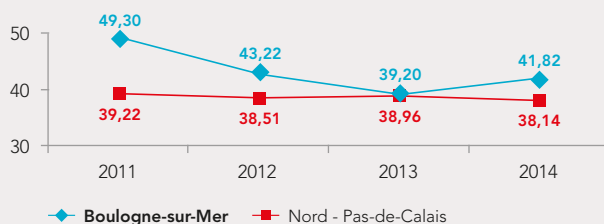
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 968	1 706	1 579	1 697	+7,5%
dont AT avec IPP	124	93	88	107	+21,6%
IF AT	49,30	43,22	39,20	41,82	+6,7%
TF AT	33,02	28,84	25,84	27,91	+8,0%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

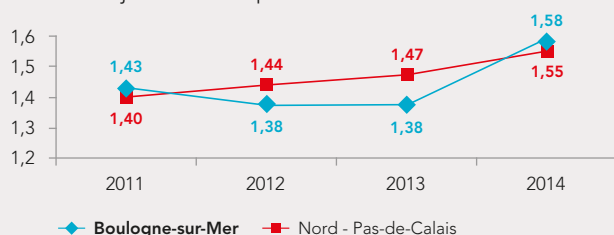
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	8 185	7 931	427	419	52,17	52,83	37,31
Construction	3 445	3 365	200	237	58,06	70,43	66,75
Tertiaire	22 001	22 573	674	772	30,63	34,20	34,74
Commerce	6 552	6 618	272	266	41,51	40,19	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

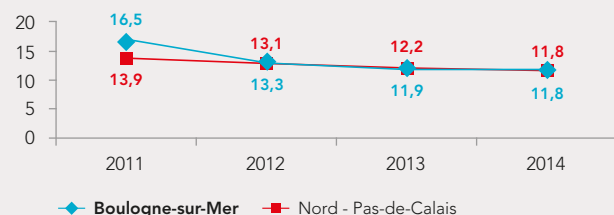
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

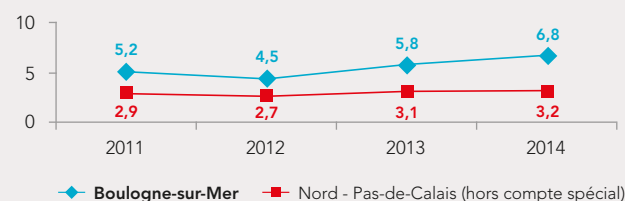
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	208	178	233	277	6%	+18,9%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Après deux années consécutives d'amélioration, le risque d'accidents du travail croît en 2014 dans la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer pour se détacher à nouveau de la moyenne régionale. Cette augmentation des indicateurs de fréquence des accidents est principalement constatée dans la construction et le tertiaire. Le taux de gravité de la zone est également en augmentation, signalant des sinistres plus fréquents mais aussi un allongement de la durée d'arrêt. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées augmente en 2014, leur fréquence étant la plus élevée parmi les 15 zones d'emploi de la région.

BERCK-MONTREUIL

POPULATION ET EMPLOI

Peu peuplé, Berck-Montreuil est le territoire le moins dense de la région. Son taux de chômage est un des plus faibles, situé dans la moyenne nationale. Le taux d'emploi de sa population est au-dessus de celui de la région (58,8 % contre 57,3 %) ; seule, la part des seniors en emploi est inférieure à la moyenne régionale. Le territoire est constitué d'une zone littorale urbaine et d'un arrière-pays rural. L'agriculture est une activité encore importante et contient un pôle d'excellence régional bois. Les trois-quarts des emplois appartiennent au tertiaire avec notamment : le tourisme (1^{er} secteur touristique régional), l'hôtellerie-restauration, la santé, l'hébergement médico-social. L'industrie est sous-représentée et se concentre sur deux secteurs : la fabrication d'équipements automobiles - machines agricoles et l'agro-alimentaire.

	Zone	Région	Rang parmi les 15 ZE
Nombre d'habitants en 2012	104 723	4 050 756	15
Densité de la population en 2012	90	326	15
Actifs ayant un emploi	38 579	1 507 574	15
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	30,8	26,4	3
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	32,5	35,0	9
Taux d'emploi des femmes	54,4	52,5	5
Taux de chômage à fin déc. 2014	10,0	13,0	13

Sources : INSEE, recensement de la population 2012 et taux de chômage localisés 2014.

Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectif salarié	24 860	24 511	24 231	24 487	2,3%	+1,1%
Heures travaillées (en milliers)	38 158	36 937	37 088	36 628	2,3%	-1,2%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

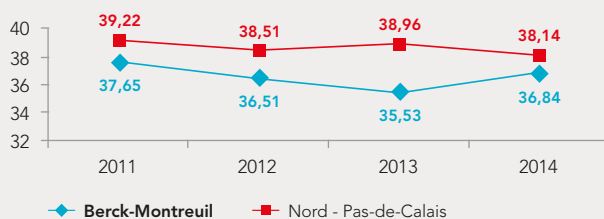
Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	936	895	861	902	+4,8%
dont AT avec IPP	68	38	44	78	+77,3%
IF AT	37,65	36,51	35,53	36,84	+3,7%
TF AT	24,53	24,23	23,22	24,63	+6,1%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

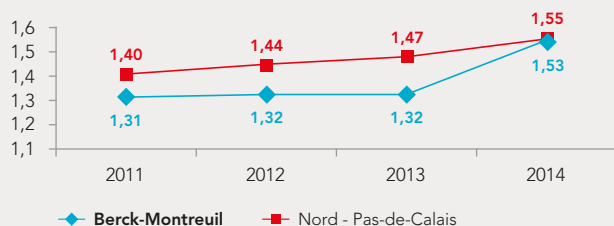
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs salariés 2013	Effectifs salariés 2014	Accidents du travail 2013	Accidents du travail 2014	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence 2014	Indice de fréquence régional 2014
Industrie	4 112	4 117	118	110	28,70	26,72	37,31
Construction	1 857	1 885	144	157	77,54	83,29	66,75
Tertiaire	14 317	14 476	481	510	33,60	35,23	34,74
Commerce	3 901	3 973	118	125	30,25	31,46	38,06

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Taux de gravité des accidents du travail

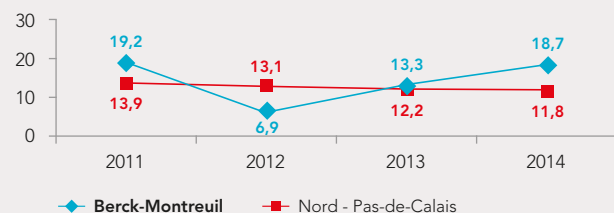
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : CARSAT Nord-Picardie.

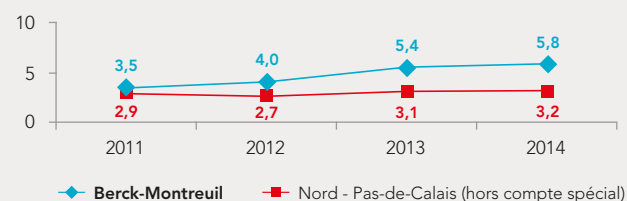
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
MP indemnisées	87	98	131	142	3%	+8,4%

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Source : CARSAT Nord-Picardie.

En 2014, les accidents du travail sont plus nombreux qu'un an avant dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil. Le risque d'accidents augmente, principalement dans la construction et le tertiaire. Les indicateurs de fréquence des accidents du travail de la zone restent néanmoins inférieurs à la moyenne. La même année, le taux de gravité se dégrade également, du fait de la hausse du nombre de sinistres mais aussi de l'allongement de la durée des arrêts. Le nombre de maladies professionnelles indemnisées augmente, celles-ci étant pour la zone parmi les plus fréquentes de la région.

QUELS REGROUPEMENTS POUR LES STATISTIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ?

Par rapport aux éditions précédentes, l'actualisation 2015 de l'Atlas de la santé au travail en Nord – Pas-de-Calais présente les statistiques de risques professionnels selon la nomenclature d'activités française (NAF) et non plus selon les comités techniques nationaux (CTN). Ce changement vise à répondre aux exigences formulées par les institutions européennes d'harmoniser la production de statistiques des pays membres selon une même nomenclature d'activités.

Afin de traiter au mieux les problématiques liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon le regroupement suivant obtenu d'après les 21 sections de la NAF rév 2, 2008 :

- B, C, D et E - Industrie manufacturière, industries extractives et autres.
- F - Construction.
- G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.
- H - Transports et entreposage.
- I - Hébergement et restauration.
- J, K et L - Information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières.
- M et N - Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.
- O et P - Administration publique, enseignement.
- Q - Santé humaine et action sociale.
- R, S, et U - Autres activités de services.

Pour le Régime agricole, les emplois ont été regroupés de la sorte :

- dans les activités agricoles sont comprises les activités suivantes : culture et élevage, travaux forestiers, travaux agricoles.
- dans les activités agricoles diverses figurent les artisans, les coopératives et les secteurs divers (notamment l'enseignement).
- dans les organismes professionnels figurent notamment les bureaux de la Mutualité sociale agricole et du Crédit agricole.
- dans les non-salariés agricoles figurent les chefs d'exploitation, les conjoints de chefs d'exploitation ou d'entreprise participant aux travaux, les aides familiaux.

Accident du travail

Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents et maladies professionnelles avec arrêt

Sont recensés comme tels, les accidents ou les maladies professionnelles suivis d'un arrêt de travail pour lesquels des indemnités journalières ont été réglées au titre de la législation sur les accidents du travail. Ils ne sont pas recensés sur la date de survenance de l'événement mais sur la date du premier versement de prestations. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail ou maladies professionnelles graves et les accidents du travail ou maladies professionnelles mortels.

Accidents et maladies professionnelles graves

Est recensé comme tel, l'accident ou la maladie professionnelle qui a entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente «accident du travail». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail ou maladies professionnelles mortels.

Incapacité permanente

Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur (ou sa capacité de travail).

Indice de fréquence (IF)

C'est le nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés.

Indice de gravité des incapacités permanentes (IG)

C'est le total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport (en %) entre le nombre de chômeurs et la population active totale au lieu de résidence. Pour les 322 zones d'emploi de France métropolitaine, il est évalué quatre fois par an, en moyenne sur le trimestre (données corrigées des variations saisonnières). Il est aussi calculé en moyenne annuelle.

Taux de fréquence (TF)

C'est le nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées

Taux de gravité des indemnités temporaires (TG)

C'est le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées.

Zone d'emploi

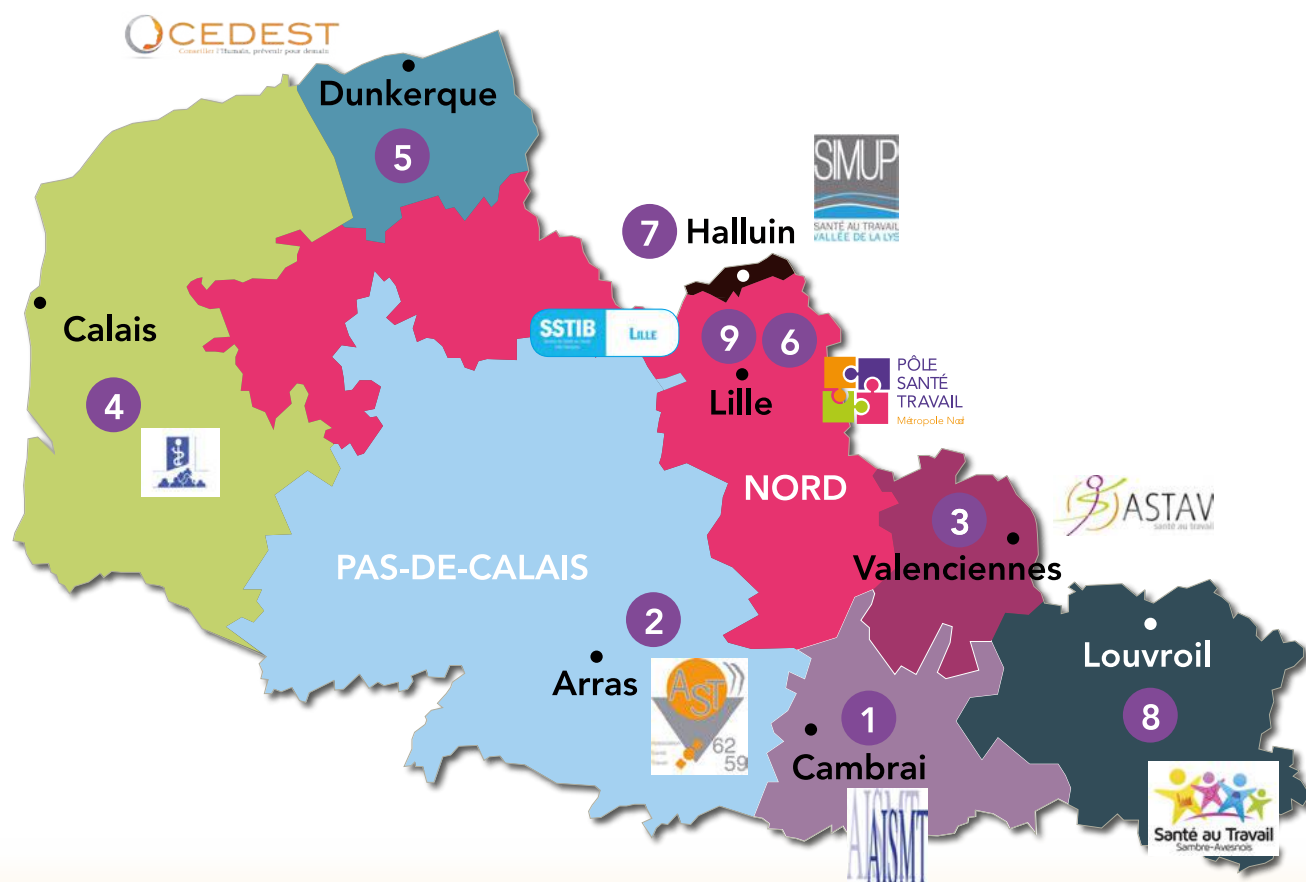
Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs. Défini pour la France métropolitaine, il comporte actuellement 322 zones, dont 15 en Nord Pas-de-Calais. La zone d'emploi coïncide avec la zone de proximité au sens d'accès aux soins.

AT : Accident du travail
Carsat : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CNAMts : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CTN : Comités Techniques Nationaux
DADS : Déclarations annuelles de données sociales
Dircccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
IJ : Indemnités journalières
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
IPP : Incapacité permanente partielle
IPRP : Intervenants en prévention des risques professionnels
MCP : Maladies à caractère professionnel
MDPH : Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap
MP : Maladie professionnelle
MPI : Maladie professionnelle indemnisable
MSA : Mutualité Sociale Agricole
NAF : Nomenclature d'activités française
PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles
SAMETH : Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
SST : Services de santé au travail
STME : Santé Travail Maintien dans l'Emploi
TMS : Troubles musculo-squelettiques

AUTRES RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

- **L'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail**, n°12, Juin 2015.
- **Bilan des actions régionales sur le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique des salariés du régime général**, n°9, Juillet 2013.
- **Entretien et réparation de véhicules : constats et actions de prévention face au risque chimique**, n°7, Octobre 2012.
- **La grande distribution : santé des travailleurs, risques professionnels et actions de prévention en région Nord – Pas-de-Calais**, n°6, Juin 2012.
- **Structure des activités et fréquence des accidents du travail dans le Nord - Pas-de-Calais**, n°5, Mars 2012.

Les Services de Santé au Travail en Nord – Pas-de-Calais



1 AISMT
Association Interprofessionnelle des Services Médicaux du Travail
1461 avenue du Cateau - Place Santos
DUMONT CS 50182 - 59404 CAMBRAI
CEDEX
Tél. 03 27 72 63 63
www.aismtcai.com

2 AST 62-59
Association de Santé au Travail
6 rue de la Symphonie
Parc des Bonnettes- CS 60503
62008 ARRAS Cedex
Tél. 03 21 15 12 32
www.ast6259.fr

3 ASTAV
Association de Santé au Travail
de l'Arrondissement de Valenciennes
62 rue Milhomme
59300 VALENCIENNES
Tél. 03 27 46 19 24
www.astav.fr

4 ASTILAZ
Association Santé Travail
Interentreprises du Littoral
430 boulevard du Parc- BP 94
62903 COQUELLES Cedex
Tél. 03 21 85 51 85

5 CEDEST
Centre pour le Développement Santé
au Travail
4/10 rue Albert Thomas
59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
Tél. 03 28 24 98 98
www.cedest.net

6 PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord
Centre VAUBAN - 199/201 rue Colbert
Bâtiment Douai - CS 71365 - 59014 LILLE Cedex
Tél. 03 20 12 83 00
www.polesantetravail.fr

7 SIMUP
Service Interprofessionnel de Médecine du
Travail des Unions Patronales d'Halluin, de
Comines et de Wervicq
22 rue de Lille
59250 HALLUIN
Tél. 03 20 94 12 54
www.simup.fr

8 STSA
Santé au Travail Sambre-Avesnois
24, rue Romain Duchâteau
59720 LOUVROIL
Tél. 03 27 53 31 31
sistavesnois@wanadoo.fr

9 SSTIB
Service de Santé au Travail Inter Banques de Lille
20 rue Gombert
59800 LILLE
Tél : 03 20 00 14 01

Directeur de la publication : Jean-François Bénévise - Francis de Block.

Comité de rédaction
CARSAT Nord-Picardie : Myriam Berroyez, Letizia Chiarore.
DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais : Martine Leblanc, Dr Brigitte Sobczak.
ISTNF : Mireille Surquin.
MSA : Béatrice Dewaele, Marie-Madeleine Kesteman, Sylvie Coche.
N° ISSN : 2101 - 4469

CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL, LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE NORD – PAS-DE-CALAIS

Caisse d'assurance retraite et de santé au travail – CARSAT Nord-Picardie

11, allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq cedex

Téléphone : 0 821 10 59 60

Fax : 03 20 05 62 50

<http://www.carsat-nordpicardie.fr/>

<http://entreprendre-ensemble.info/>

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE

Les Arcades de Flandres

70, rue Saint-Sauveur BP 456 – 59021 Lille cedex

Téléphone : 03 20 96 48 60

Fax : 03 20 52 74 63

<http://www.npdc.travail.gouv.fr/>

Institut de santé au travail du Nord de la France – ISTNF

235, avenue de la recherche - 59120 LOOS

Téléphone : 03 28 55 06 20

<http://www.istnf.fr>

Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas-de-Calais

Adresse postale : 59716 Lille cedex 9

Adresse physique : 33, rue du Grand But, Capinghem

Téléphone : 03 20 00 21 99

Fax : 03 20 00 20 00

<http://www.msa59-62.fr/>

LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail – ANACT

<http://www.anact.fr>

Assurance maladie - Risques professionnels

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

Institut national de recherche et de sécurité - INRS

<http://www.inrs.fr>

Institut de veille sanitaire en Région Nord - Pas-de-Calais et Picardie

<http://www.invs.sante.fr>

Les services de santé au travail du Nord – Pas-de-Calais

<http://www.entrepriseetsante.com>

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr>

<http://www.travailler-mieux-gouv.fr>

Ministère de la santé

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr>

Observatoire EVREST

<http://evrest.istnf.fr>

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics – OPPBTP

<http://oppbtp.fr>

Université de Lille 2 - Faculté de Médecine Pôle recherche

<http://www.univ-lille2.fr/>

La santé au travail dans le Nord - Pas-de-Calais

ATLAS RÉGIONAL ACTUALISATION 2015



Direccte Nord - Pas-de-Calais

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord - Picardie

**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Nord-Picardie

MSA santé
famille
retraite
services

**Les Services de
Santé au Travail**

**Institut de Santé au Travail
du Nord de la France**
Nord - Pas de Calais / Picardie